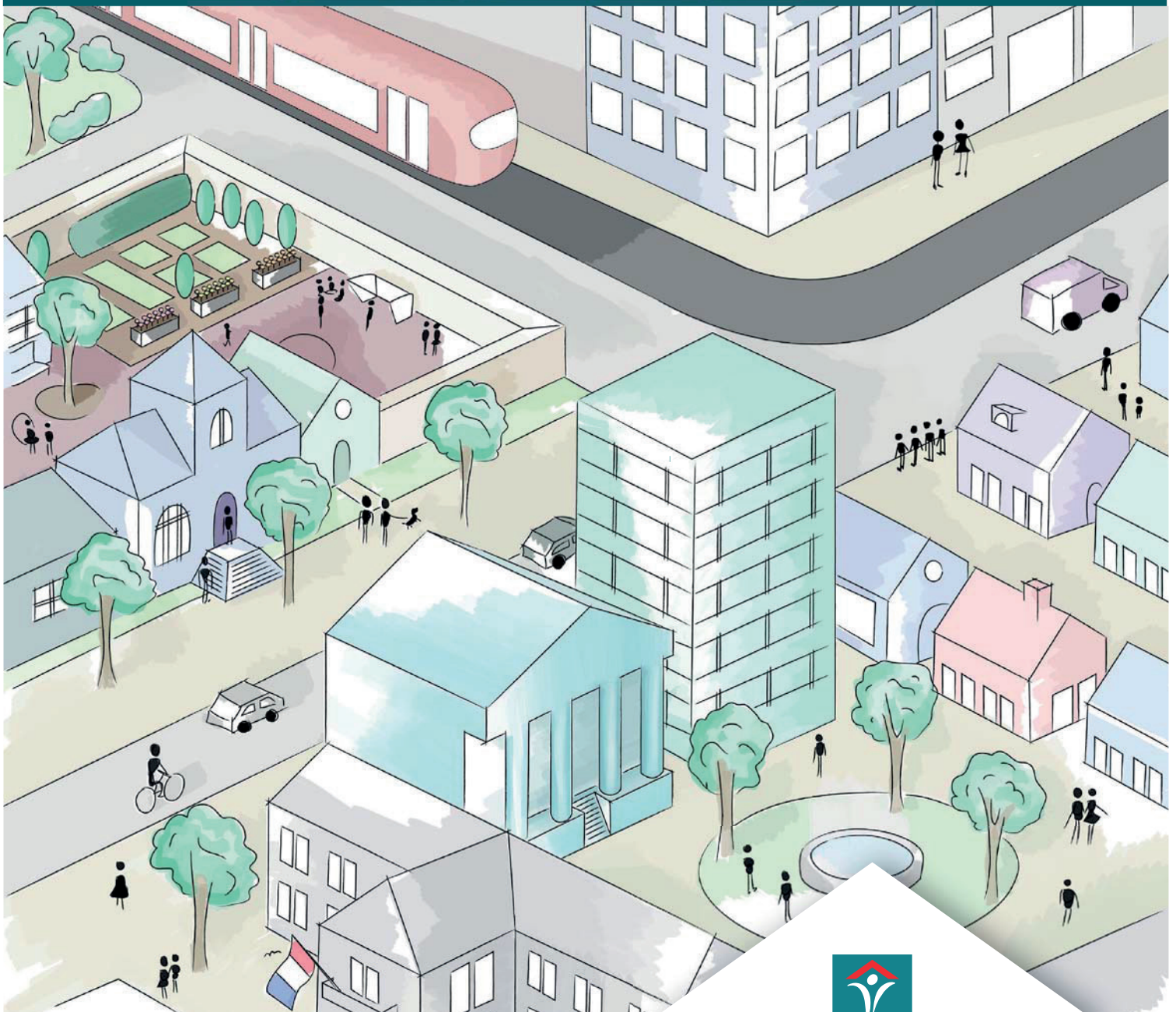


CRÉDIT FONCIER

Actualisation du Document de référence 2016
incluant le Rapport financier semestriel 2017



SOMMAIRE



Fiche d'identité	2
Chiffres clés	3
1. LE CRÉDIT FONCIER AU 1^{ER} SEMESTRE 2017	5
Présentation du groupe	6
Activité commerciale et financière	13
2. RAPPORT DE GESTION DES RISQUES	23
Introduction – Risques généraux du groupe Crédit Foncier	24
2.1 Organisation générale & méthodologie	24
2.2 Facteurs de risque	32
2.3 Fonds propres et ratios prudentiels	33
2.4 Risques de crédit et de contrepartie	36
2.5 Analyse de la sinistralité	44
2.6 Techniques de réduction des risques	46
2.7 Recommandations du Forum de Stabilité Financière	48
2.8 Risques de marché	51
2.9 Risques de la gestion de bilan	53
2.10 Risques opérationnels	56
2.11 Risque de non-conformité	59
3. ÉLÉMENTS FINANCIERS	63
Analyse des résultats	64
Comptes consolidés condensés au 30 juin 2017	67
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2017	103
4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	104
Informations générales	105
Responsables du document et du contrôle des comptes	106
Table de concordance	107
Table de concordance entre le rapport financier semestriel et l'actualisation du Document de référence	109

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016

Incluant le rapport financier semestriel 2017



La présente Actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 août 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général, sous le numéro de dépôt D.17-0214-A01. Elle complète le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général, sous le numéro D. 17-0214. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

FICHE D'IDENTITÉ

➤ PROFIL

■ RENDRE POSSIBLE TOUS LES PROJETS IMMOBILIERS

Le Crédit Foncier est une société spécialisée dans les financements et services immobiliers en France.

Filiale à 100 % du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France ⁽¹⁾, le Crédit Foncier s'adresse à l'ensemble des acteurs qui, à un titre ou à un autre, ont besoin d'une expertise et d'une compétence uniques

pour trouver une réponse à la mesure de leurs besoins immobiliers : les particuliers bien entendu, mais aussi les professionnels de l'immobilier et les investisseurs dans l'immobilier. À tous, le Crédit Foncier apporte ses capacités d'innovation et de créativité, ainsi que son expérience d'un marché sur lequel il agit depuis 165 ans.

➤ MÉTIERS

■ LE FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Le Crédit Foncier finance l'accession individuelle à la propriété – que ce soit dans le Neuf ou dans l'Ancien – et notamment l'accession sociale à la propriété. Le Crédit Foncier agit également dans les secteurs de l'investissement locatif et du financement des seniors. Il propose aussi des solutions adaptées aux besoins de financement des copropriétés. Son expertise s'appuie sur un mode de distribution multicanal avec un réseau de 218 points de vente en France, 7 000 partenaires professionnels de l'immobilier ⁽²⁾ et une plateforme Internet.

■ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEURS ET DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Le Crédit Foncier accompagne les investisseurs privés (sociétés foncières, fonds d'investissement...) dans la réalisation de leurs opérations ; il finance également, avec sa filiale SOCFIM, les professionnels de l'immobilier (promoteurs, valorisateurs d'actifs...). Le Crédit Foncier dispose d'un savoir-faire reconnu en matière d'arrangement et de syndication du financement des opérations.

■ LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le Crédit Foncier finance les acteurs de l'immobilier social dans leurs projets de développement. Il propose sa plateforme de *servicing* pour les prêts réglementés, afin de soutenir l'intervention des Caisses d'Épargne, autre acteur historique incontournable de ce secteur en France. Le Crédit Foncier accompagne également les partenaires privés et les entreprises dans leurs projets d'équipements publics, au travers de montages spécifiques tels les contrats de Partenariats public-privé (PPP).

■ LES SERVICES IMMOBILIERS

Fort de 18 implantations en France, Crédit Foncier Immobilier, filiale à 100 % du Crédit Foncier, offre une large gamme de services immobiliers : expertise, audit, conseil, commercialisation, etc. Crédit Foncier Immobilier accompagne les propriétaires, promoteurs, investisseurs, établissements financiers, dans leurs projets immobiliers et la valorisation de leur patrimoine.

■ LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les opérations financières permettent d'assurer le refinancement des crédits que le Crédit Foncier distribue à ses clients ; il peut aussi intervenir pour d'autres réseaux bancaires du Groupe BPCE. Ce métier est assuré par la Compagnie de Financement Foncier, filiale à 100 % du Crédit Foncier, qui émet à cette fin des obligations foncières.

(1) 2^e en termes de parts de marché : 21,6 % de part de marché en épargne clientèle et 20,7 % en crédit clientèle (source : Banque de France T3-2016 – toutes clientèles non financières).

(2) Études marketing du Crédit Foncier.

CHIFFRES CLÉS

› Activité groupe Crédit Foncier

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016
Production – mises en force (données de gestion)	5 815	4 281
Particuliers ⁽¹⁾	4 528	3 161
Corporates	1 288	1 119
<i>Opérateurs publics</i>	209	260
<i>Opérateurs privés ⁽²⁾</i>	1 079	860
Émissions d'obligations foncières ⁽³⁾	3 671	3 681

(1) Y compris Banco Primus pour 43 M€ au 30 juin 2016 et 46 M€ au 30 juin 2017.

(2) Y compris SOCFIM pour 657 M€ au 30 juin 2016 et 731 M€ au 30 juin 2017.

(3) Hors opérations de rachat.

(en M€)	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016 ⁽²⁾
Créances et titres bruts ⁽¹⁾	87 868	92 532
Particuliers	45 597	46 402
Corporates	42 271	46 130
<i>Opérateurs publics</i>	36 737	40 405
<i>Opérateurs privés</i>	5 534	5 725
Encours gérés pour compte de tiers	5 841	5 763

(1) Données de gestion cadrées comptablement (IFRS 7).

(2) Reclassement des Partenariats public-privé en Corporates publics au titre de 2016.

› Données financières consolidées

(en M€)	Au 30 juin 2017 (Bâle III)	Au 31 décembre 2016 (Bâle III)
BILAN CONSOLIDÉ		
Total bilan	117 361	126 731
Capitaux propres – part du Groupe	3 618	3 517
Fonds propres réglementaires	3 581	3 642
<i>dont fonds propres de base réglementaires</i>	3 570	3 629
<i>dont fonds propres de base « durs » réglementaires ⁽¹⁾</i>	2 880	2 911
Ratio de solvabilité – Méthode standard ⁽²⁾	11,5 %	11,5 %
Ratio Tier One (fonds propres de base)	11,4 %	11,4 %
Ratio Common Equity Tier One CET1 (fonds propres de base « durs »)	9,2 %	9,2 %

(1) Après déduction des titres supers subordonnés à durée indéterminée.

(2) Calculé à partir des exigences en fonds propres présentées en détail dans le rapport de gestion des risques.

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016 ⁽²⁾
RÉSULTATS CONSOLIDÉS		
Produit net bancaire ⁽¹⁾	366	401
Particuliers	288	303
Opérateurs privés	40	34
Opérateurs publics	24	51
Activités en gestion extinctive	12	6
<i> Holding</i>	2	7
Résultat brut d'exploitation	88	126
Résultat avant impôt	40	71
Résultat net – part du Groupe	18	39

(1) Décomposition du PNB par ligne de métier présentée en note 6 aux comptes consolidés semestriels 2017 et en note 6 aux comptes consolidés semestriels 2016, « Information sectorielle ».

(2) Les comptes du 30 juin 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée en 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option.

1

LE CRÉDIT FONCIER AU 1^{ER} SEMESTRE 2017

PRÉSENTATION DU GROUPE

6

Faits marquants 2017	6
Organigramme fonctionnel	7
Organes de direction et d'administration	8
Positionnement	10
Notations	11
Capital	12
Opérations capitalistiques au 1 ^{er} semestre 2017	12

ACTIVITÉ COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

13

Environnement économique	13
Marché immobilier	14
Activité commerciale	15

PRÉSENTATION DU GROUPE

➤ FAITS MARQUANTS 2017

RENFORCEMENT DE LA VISIBILITÉ DU CRÉDIT FONCIER AUPRÈS DE SES CLIENTS ET PARTENAIRES

Janvier à Juin	➤ Poursuite de la rénovation du réseau d'agences, conçu et aménagé dans la logique du parcours immobilier. Réouverture de quatre agences au nouveau format.
Janvier	➤ Lancement de « Mon espace Projet Immo » sur creditfoncier.fr , espace dédié aux particuliers pour leur simplifier les différentes étapes du parcours d'achat d'un bien immobilier.
Janvier à Février, Mai à Juin	➤ Campagnes publicitaires à la télévision et sur le web.
Février	➤ Conférence « Marchés Immobiliers » à la Maison de la Mutualité à Paris, suivie des déclinaisons régionales dans six villes de France entre le 7 au 28 mars.
Mars	➤ Nouvelle formule de <i>Foncier Reversimmo</i> (prêt viager hypothécaire), produit permettant à une personne âgée de 60 ans ou plus d'obtenir des liquidités garanties sur son patrimoine immobilier tout en conservant la pleine propriété du bien.
Avril	➤ Convention de partenariat signée par le Crédit Foncier avec la Région Bretagne pour la rénovation de l'habitat.

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

Juin	➤ Semaine « Qualité de vie au travail ».
Juin	➤ Les « Coups de cœur 2017 » : une aide financière attribuée par le Crédit Foncier aux associations auxquelles appartiennent ses salariés.

ÉTUDES DU CRÉDIT FONCIER PUBLIÉES SUR WWW.CREDITFONCIER.COM

Janvier, Avril	➤ 7 ^e et 8 ^e éditions du baromètre Crédit Foncier/CSA sur le moral des professionnels de l'immobilier.
Février	➤ « L'année immobilière » : synthèse de l'année 2016 et prévisions 2017.
Mars	➤ « Propriété et générations : regards sur la constitution et la transmission du patrimoine immobilier ».
Mai	➤ « Les marchés européens du crédit immobilier résidentiel en 2016 ».
Juin	➤ « Parcours d'acquisition de la résidence principale : du rêve à la réalité ».

REFINANCEMENT

Janvier à Juin	<i>Benchmarks</i> émis par la Compagnie de Financement Foncier : ➤ 1,5 Md€ à 6 ans en janvier ; ➤ 1,5 Md€ à 5 ans en mai. Le total des émissions publiques et des placements privées au 30 juin 2017 est de 3,7 Md€.
----------------	---

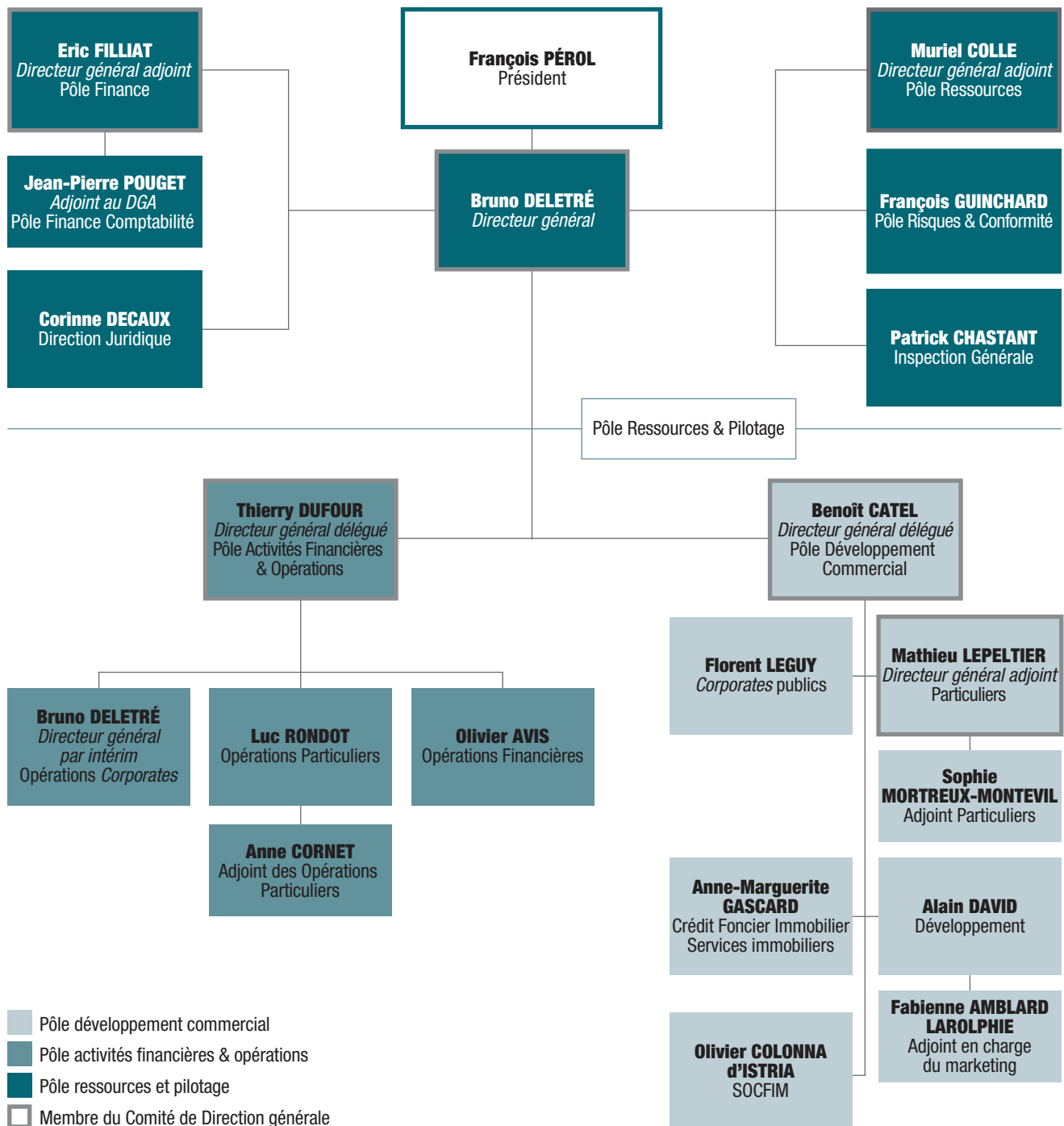
PARTICIPATION DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER AUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES

Mars	➤ <i>Sponsoring</i> de « 4th Euromoney/ECBC Asian Covered Bond Forum » à Singapour.
Mai-Juin	➤ Participation à la conférence « ICMA CBIC & The Covered Bond Report Conference » à Francfort.
Juin	➤ Participation à la conférence « Global ABS 2017 » à Barcelone. ➤ Participation à la conférence « Euromoney Global Borrower & Bond Investors Forum » à Londres.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF

(Au 30 juin 2017)



› ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

■ LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2017

COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Bruno DELETRÉ, Directeur général.

Benoît CATEL, Directeur général délégué, en charge du Pôle Développement commercial.

Thierry DUFOUR, Directeur général délégué, en charge du Pôle Activités financières et Opérations.

Le Comité de Direction générale réunit également :

- › Muriel COLLE, Directeur général adjoint Pôle Ressources ;
- › Éric FILLIAT, Directeur général adjoint Pôle Finance ;
- › Mathieu LEPELTIER, Directeur général adjoint Particuliers.

■ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2017

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. François PÉROL – Président du Conseil d'administration

- › M. Gérard BARBOT – Président du Comité de rémunération et de sélection, Membre du Comité des nominations
- › Mme Meka BRUNEL – Président du Comité des nominations, Membre du Comité de rémunération et de sélection
- › M. Pierre DESVERGNES
- › M. Bruno DUCHESNE
- › M. Jean-Paul DUMORTIER – Membre du Comité de rémunération et de sélection, Membre du Comité des nominations
- › Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY – Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques
- › Mme Christine FABRESSE

- › M. Dominique GARNIER – Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques
- › Mme Catherine HALBERSTADT
- › Mme Valérie PANCRAZI – Président du Comité d'audit, Membre du Comité des risques
- › M. Nicolas PLANTROU – Membre du Comité de rémunération et de sélection, Membre du Comité des nominations
- › Mme Anne-Claude PONT – Président du Comité des risques, Membre du Comité d'audit
- › Mme Bénédicte SOLANET
- › M. Laurent ROUBIN
- › BPCE, représenté par Mme Marguerite BERARD-ANDRIEU – Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques

CENSEURS

- › M. Jean-Marc CARCELÈS
- › M. Emmanuel POULIQUEN
- › M. Francis HENRY

DÉLÉGUÉS DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE

- › M. Jean-Marc GILANT (collège Cadres)
- › Mme Valérie FIX (collège Techniciens des métiers de la banque)

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

- › M. Emmanuel CHARRON

L'Assemblée générale du 4 mai 2017 a :

- › ratifié la cooptation de M. Laurent ROUBIN en qualité d'administrateur ;
- › ratifié la cooptation de Mme Bénédicte SOLANET en qualité d'administrateur.

Composition des comités au 30 juin 2017

Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération et de sélection	Comité des nominations
Mme Valérie PANCRAZI, Président	Mme Anne-Claude PONT, Président	M. Gérard BARBOT, Président	Mme Meka BRUNEL, Président
Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY	Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY	Mme Meka BRUNEL	M. Gérard BARBOT
M. Dominique GARNIER	M. Dominique GARNIER	M. Jean-Paul DUMORTIER	M. Jean-Paul DUMORTIER
Mme Anne-Claude PONT	Mme Valérie PANCRAZI	M. Nicolas PLANTROU	M. Nicolas PLANTROU
BPCE, représenté par Mme Marguerite BERARD-ANDRIEU	BPCE, représenté par Mme Marguerite BERARD-ANDRIEU		

■ MISE À JOUR DES ORGANES D'ADMINISTRATION À LA SUITE DES MOUVEMENTS INTERVENUS APRÈS LE 30 JUIN 2017

En date du 23 juillet 2017, suite à l'arrivée à échéance et au non renouvellement du mandat de Directeur général délégué de M. Thierry DUFOUR, la composition de la Direction générale du Crédit Foncier a évolué.

COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À PARTIR DU 23 JUILLET 2017

Bruno DELETRÉ, Directeur général;

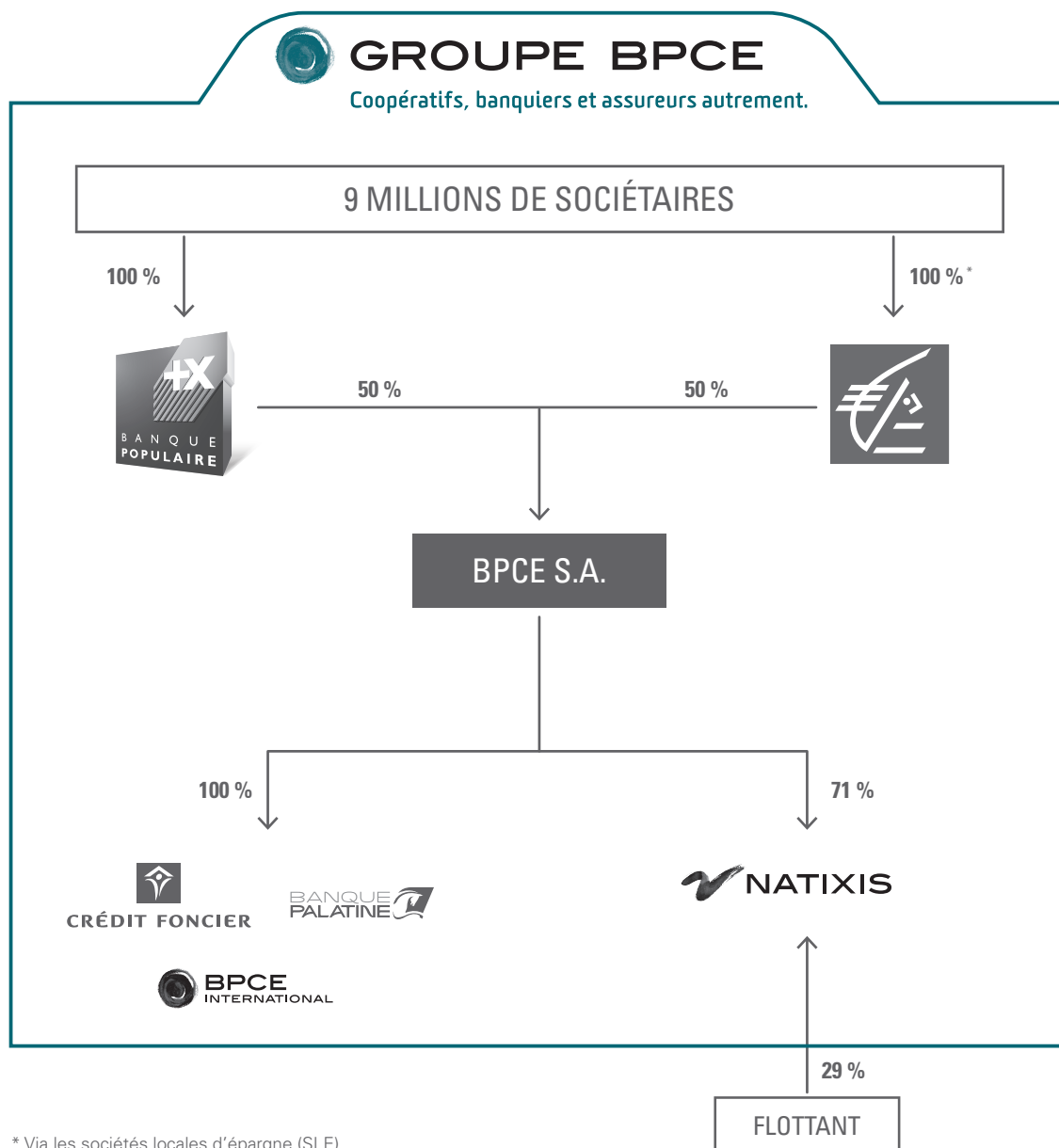
Benoît CATEL, Directeur général délégué, en charge du Pôle Développement commercial.

Le Comité de Direction générale réunit également :

- › Muriel COLLE, Directeur général adjoint Pôle Ressources ;
- › Éric FILLIAT, Directeur général adjoint Pôle Finance ;
- › Mathieu LEPELTIER, Directeur général adjoint Particuliers;
- › Olivier AVIS, Directeur général adjoint Opérations financières.

› POSITIONNEMENT

› Organigramme du Groupe BPCE au 30 juin 2017



NOTATIONS

		Crédit Foncier	Affilié à BPCE	Compagnie de Financement Foncier
Standard & Poor's	CT	A-2	A-1	A-1+
	LT	A-	A	AAA
	Perspective	Stable	Stable	Stable
Moody's	CT	P-1	P-1	
	LT	A2	A2	Aaa
	Perspective	Stable	Positif	Stable
Fitch Ratings	CT	F1	F1	
	LT	A	A	
	Perspective	Stable	Stable	
Scope Ratings	CT	S-1		
	LT	AA-		AAA
	Perspective	Stable		Stable

■ FITCH RATINGS

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé le 23 mai 2017 la notation long terme A du Crédit Foncier avec perspective stable.

■ STANDARD & POOR'S

Les notations de BPCE, du Crédit Foncier et de la Compagnie de Financement Foncier ont été maintenues au même niveau par l'agence de notation Standard & Poor's.

La société Locindus, suite à la fermeture de ses programmes de Certificats de Dépôt et de Bons à Moyen Terme Négociables et au remboursement de son dernier emprunt obligataire en septembre 2016, a demandé aux agences de notation Standard & Poor's et Moody's de ne plus attribuer de notation à la Société et à ses programmes.

■ MOODY'S

Le 26 juillet 2017 l'agence de notation Moody's a revu à la hausse la perspective de notation du Groupe BPCE, qui passe de stable à positive. Les notations du Crédit Foncier et de la Compagnie de Financement Foncier ont été maintenues au même niveau.

■ SCOPE RATINGS

Le 7 février 2017, Scope Ratings a attribué la notation AAA avec perspective stable aux programmes d'émission de dettes privilégiées de la Compagnie de Financement Foncier. Cela démontre la qualité du *cover pool* de la Compagnie de Financement Foncier ainsi que la solidité du modèle de refinancement du Crédit Foncier, adossé au Groupe BPCE.

➤ CAPITAL

■ CARACTÉRISTIQUES

Au 30 juin 2017, le capital social du Crédit Foncier s'élève à 1 331 400 718,80 € et est divisé en 369 833 533 actions de 3,60 € chacune, toutes en numéraire, entièrement libérées. Le Crédit Foncier ne détient aucun titre de son portefeuille. Le nombre total de droits de vote est égal au nombre d'actions. Les statuts ne contiennent aucune disposition particulière plus restrictive que la législation en vigueur relative aux modifications du capital et des droits respectifs des différentes catégories d'actions qui pourraient être créées.

Le Crédit Foncier n'a pas émis de titres donnant accès à terme au capital : obligations convertibles, échangeables, remboursables en instruments financiers, *warrant* ou autres, options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants et du personnel.

■ RÉPARTITION DU CAPITAL

Depuis le 5 août 2010, les sociétés anonymes détenues par la *holding* CE Participations, dont le Crédit Foncier, ont été intégrées dans BPCE qui détient désormais 100 % du capital et des droits de vote de la Société à l'exception des actions détenues par les administrateurs.

➤ OPÉRATIONS CAPITALISTIQUES AU 1^{ER} SEMESTRE 2017

■ RESTRUCTURATIONS ET PRISES DE PARTICIPATIONS

VMG

Le 3 mai 2017, le Crédit Foncier a reçu un montant de 45 572 199,61 € en paiement du solde de liquidation de cette société.

■ OPÉRATIONS AU SEIN DU GROUPE BPCE

FIDEPPP

Dans le cadre de la cession progressive des actifs du fonds FIDEPPP, le Crédit Foncier a perçu :

- en date du 26 janvier 2017, la somme de 735,98 € correspondant à une distribution de plus-value ;
- en date du 27 avril 2017, la somme de 630 000,00 € correspondant à une distribution de plus-value.

ACTIVITÉ COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

» ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Après deux années de ralentissement, l'activité mondiale devrait croître en 2017 et dans une moindre mesure en 2018. Cette accélération serait portée à la fois par les économies avancées, en premier lieu les États-Unis, et par les économies émergentes, suivant l'amélioration de la situation en Russie et au Brésil. Selon le dernier rapport du Fonds Monétaire International (FMI) sur les « Perspectives de l'économie mondiale », la prévision de croissance mondiale est légèrement revue à la hausse pour 2017 à 3,5 % ⁽¹⁾ vs 3,4 % estimé lors de la précédente édition d'octobre 2016.

Aux États-Unis, après une croissance décevante en 2016 à 1,6 %, l'activité devrait accélérer en 2017 (2,3 %) et 2018 (2,5 %), en lien avec les mesures de soutien à l'activité prévues par la nouvelle administration.

Le 14 juin 2017, à l'issue du *Federal Open Market Committee*, la Réserve Fédérale a relevé le taux interbancaire d'un quart de point à 1,25 %. La Réserve Fédérale justifie sa décision en s'appuyant sur les résultats de l'économie américaine depuis le début de l'année, notamment du marché du travail qui continue de se renforcer. Le taux de chômage aux États-Unis est en effet tombé en mai 2017 à 4,3 %, son niveau le plus bas depuis 2007.

Dans une moindre mesure, l'activité japonaise accélérerait en 2017 faisant état d'une croissance estimée à 1,2 %, portée par un plan de relance massif, puis ralentirait légèrement en 2018.

La reprise de l'activité que connaît la zone euro depuis trois ans devrait se poursuivre sur toute l'année 2017 à un niveau quasi-stable. Le soutien monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) serait maintenu jusqu'à fin 2017, à un rythme cependant moindre. Concernant le Royaume-Uni, le FMI a relevé sa prévision de croissance de l'économie britannique à 2 %, évoquant la solidité de l'activité au Royaume-Uni et la matérialisation moins rapide que prévu des « effets négatifs » attendus du *Brexit*.

En Allemagne, l'institution prédit une croissance de 1,6 % en 2017, soutenue notamment par les exportations.

La croissance française afficherait 1,6 % ⁽²⁾ en raison principalement de l'embellie de l'environnement international. Ce regain de croissance mondiale devrait stimuler l'activité, en favorisant un rebond des exportations.

Dans les économies émergentes, les perspectives économiques sont contrastées : la situation s'améliorerait sensiblement au Brésil et en Russie. En effet, après une année de récession, ces deux pays devraient afficher un retour à la croissance avec respectivement 0,2 % et 1,4 %.

En juin dernier, le FMI a relevé sa prévision de croissance de l'économie chinoise à 6,7 % en raison « de la politique de soutien, en particulier de l'expansion du crédit et de l'investissement public ». Le FMI a cependant recommandé à Pékin d'adopter une politique monétaire moins accommodante et d'accélérer le rythme des réformes afin de préparer son économie à une croissance plus durable.

(1) Fonds Monétaire International, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2017.

(2) Insee, *Note de conjoncture*, juin 2017.

➤ MARCHÉ IMMOBILIER

L'année 2017 s'annonce sous des auspices favorables grâce à un environnement accommodant pour le marché immobilier.

Pour les Particuliers, la fluidité du marché a contribué à la simplification du parcours d'acquisition de la résidence principale. Ainsi, sur un panel de 7 000 ménages ayant fait l'acquisition d'un bien immobilier en 2017, 71 % d'entre eux ont acquis ce logement en moins d'un an (contre 53 % en 2014).

Malgré la légère remontée des taux d'intérêts au 1^{er} trimestre 2017, les volumes de crédits à l'habitat sont à la hausse avec une prévision de croissance de 8 % à 170 Md€ sur 2017 ⁽¹⁾.

À fin avril 2017, le marché du neuf résidentiel est en progression constante, tiré notamment par l'accession et le locatif privé. Ainsi, sur un an glissant, le nombre de permis de construire atteint 465 400, soit une hausse de 13,5 % par rapport à 2016 et le nombre de logements en construction progresse de 14,6 % à 391 500 unités ⁽²⁾.

Une nouvelle année record se projette pour les transactions dans l'Ancien car les conditions de taux d'intérêt restent favorables et constituent le principal soutien à l'activité, malgré leur légère remontée en début d'année. Sur trois ans, entre 2014 et 2017, les ventes dans l'Ancien ont augmenté de 27,2 %. Environ 880 000 ventes sont prévues en 2017, soit une hausse de 3,8 % par rapport à 2016 ⁽³⁾.

Par conséquent, l'intensification de la demande de biens s'accompagne d'une hausse des prix de l'immobilier. Ainsi au 1^{er} trimestre 2017, le prix des logements anciens a sensiblement augmenté (+ 1,9 % par rapport au trimestre précédent). Malgré quelques disparités régionales, cette hausse reste généralisée, et concerne aussi bien les maisons (+ 2,4 % en Île-de-France et + 2,6 % en Province par rapport au 1^{er} trimestre 2016) que les appartements (+ 4,5 % en Île-de-France dont + 5,5 % à Paris et + 2,5 % en Province sur la même période) ⁽⁴⁾.

Le marché locatif tertiaire en Île-de-France a connu une forte activité locative en début d'année avec 663 936 m² placés au 1^{er} trimestre 2017, soit une progression de 27 % comparativement à 2016 sur la même période. Selon les prévisions de Crédit Foncier Immobilier/Immostat, le volume d'activité prévisionnel devrait ainsi être semblable à celui de 2016 avec 2,4 millions de m²/an placés.

Le marché de l'investissement Corporate en France a démarré faiblement avec seulement 3,1 Md€ investis au 1^{er} trimestre de 2017 ⁽⁵⁾.

Ce 1^{er} semestre a été marqué par un certain attentisme de la part des investisseurs, dans un contexte économique international mouvant jalonné notamment par les périodes électorales du printemps. De plus, la prévision de remontée des taux a rendu prudents les investisseurs sur les actifs *core*, à très faible rendement. Crédit Foncier Immobilier/Immostat estiment néanmoins pour 2017 un volume d'activité semblable à celui de 2016, soit 24 Md€ d'investissement.

La prépondérance des investissements en Île-de-France est de nouveau confirmée avec 74 % du total des investissements contre 26 % en province. Ainsi au 1^{er} trimestre 2017, sur 3,1 Md€ investis, 2,3 Md€ sont réalisés en Île-de-France ⁽⁵⁾.

(1) Observatoire de Production de Crédits Immobiliers (modèle FANIE).

(2) SDES, Sit@del2, estimations sur données arrêtées à fin avril 2017.

(3) Notaires – Insee/CGEDD/prévision Crédit Foncier Immobilier.

(4) Insee, Notaire d'Île-de-France/Base Bien, Notaires de France/Perval (mai 2017).

(5) Crédit Foncier Immobilier/Immostat.

➤ ACTIVITÉ COMMERCIALE

■ CLIENTS PARTICULIERS

➤ Après une année 2016 caractérisée par un niveau de production élevé, le marché des crédits immobiliers est toujours très dynamique au 1^{er} semestre 2017.

Grâce aux mesures fiscales et à l'élargissement du Prêt à Taux Zéro prises par les pouvoirs publics pour soutenir les achats des ménages primo-accédants et aux taux bas, le marché de l'immobilier confirme son optimisme au 1^{er} semestre 2017. Avec un taux moyen de prêt de 1,46 % pour une durée moyenne de 18 ans au 1^{er} trimestre 2017, et en dépit d'une remontée à 1,56 % en mai 2017, la France pratique les taux d'intérêt les plus bas d'Europe.

2017 semble être une année charnière et apparaît comme l'année durant laquelle il faut investir dans la pierre pour de nombreux Français. 2017 marque ainsi un vrai tournant, mais des incertitudes demeurent néanmoins, liées à la hausse engagée des prix des biens et également à celle plus faible des taux de crédit.

La conjoncture reste cependant favorable à l'achat immobilier. Le volume de crédits à l'habitat devrait tendre vers 170 Md€ en 2017 contre 157 Md€ en 2016, soit une progression de l'ordre de 8 %.

que 117 200 logements ont été commencés, en progression de 12,3 %.

Sur un an glissant, le nombre de réservations à la vente atteint 128 650 unités, en hausse de 22,5 % en variation annuelle, au 1^{er} trimestre 2017.

Les prix de vente progressent très légèrement par rapport à l'année dernière : au 1^{er} trimestre 2017, un appartement est vendu en moyenne 3 953 €/m² contre 3 925 €/m² au 1^{er} trimestre 2016, soit une hausse de 0,7 % sur les 12 derniers mois.

La forte demande des ménages modestes pour le Prêt à Taux Zéro, surtout dans le Neuf, a favorisé la demande globale de biens immobiliers. Ainsi, les promoteurs ont relancé la commercialisation de leurs programmes de logements. Ainsi, les stocks de biens disponibles en vente ont diminué de 2,4 % par rapport au 1^{er} trimestre 2016 et affichent un encours de 98 499 logements à la fin du premier trimestre, soit environ 10 mois de commercialisation au rythme actuel des ventes.

Les mises en vente de maisons neuves ont progressé de 16,7 % par rapport au 1^{er} trimestre 2016, et de 11,7 % en variation annuelle (du 2^e trimestre 2016 au 1^{er} trimestre 2017), avec 123 960 logements proposés à la commercialisation sur cette période.

Ainsi, le quinquennat précédent s'achève sur sa meilleure année pour l'immobilier, avec une mention particulière pour la construction.

Le secteur de l'Ancien

La tendance à la reprise des transactions dans l'Ancien, constatée depuis 2016, et soutenue par des taux d'intérêts toujours très bas et des dispositifs publics de soutien à l'achat s'est confirmée au 1^{er} semestre 2017.

Portés par la demande, les prix sont dans une dynamique haussière. Sur un an glissant, au 1^{er} trimestre 2017, les prix ont progressé sur l'ensemble du pays : + 5,4 % à Paris, + 3,7 % en Île-de-France hors Paris et + 2,5 % en Province.

Le volume de transactions enregistré par les notaires sur les 12 derniers mois à fin mai 2017, soit 907 000 transactions, permet d'envisager une bonne performance du marché sur l'exercice 2017, qui devrait confirmer l'essor constaté en 2016 avec 848 000 transactions conclues, contre 797 000 en 2015 et moins de 700 000 en 2014. Les prix pourraient progresser de près de 2,5 %, soit leur plus forte hausse depuis 2011.

Cette performance est cependant à relativiser : la hausse différenciée des prix n'affecte pas la croissance et ne concerne pas encore les zones rurales.

LE MARCHÉ DU CRÉDIT IMMOBILIER EN FRANCE

Après la forte activité de l'année 2016, 2017 se poursuit sur des bases encore plus fortes alors que le marché anticipait une pause liée aux nombreuses échéances électorales.

L'attractivité du marché, les dispositifs publics d'aide (Prêt à Taux Zéro et Pinel en particulier), une relative stabilité des prix dans certaines grandes villes et surtout des taux de crédit toujours très bas malgré l'inversion de la tendance depuis décembre 2016, constituent les principaux leviers et le moteur de ce processus.

En effet, la remontée des taux d'intérêt de crédit engagée depuis novembre 2016 reste modérée et n'affecte pas la vitalité de l'activité. Au contraire, elle semblerait précipiter certaines opérations et pourrait être en partie responsable du dynamisme de ce début d'année 2017.

L'ENVIRONNEMENT DES MARCHÉS IMMOBILIERS FRANÇAIS

LE MARCHÉ IMMOBILIER RÉSIDENTIEL ⁽¹⁾

Le secteur du Neuf

La reprise du marché, constatée depuis deux ans, a été fortement amplifiée par le nouveau cadre législatif beaucoup plus favorable à la construction de logements. Le succès incontestable du Prêt à Taux Zéro a stimulé les achats des primo-accédants, en finançant sans intérêt jusqu'à 40 % du prix du bien. En outre, les investisseurs se sont véritablement appropriés le dispositif d'investissement locatif défiscalisant Pinel mis en place fin 2014. La TVA à 5,5 % dans les zones d'aménagement et de rénovation urbaine (ANRU) parachève cet arsenal de mesures de soutien à l'immobilier.

Sous l'impulsion donnée par les deux principaux moteurs de l'immobilier neuf, investisseurs et primo-accédants, le secteur de la construction profite depuis le 2nd semestre 2015 de cet environnement porteur : les mises en chantier et les permis de construire connaissent des taux de croissance à deux chiffres.

Avec 391 500 logements commencés en avril 2017, en hausse de 14,6 % sur un an glissant, les indicateurs sont au vert, relancés par l'accession et le locatif privé qui contribuent au dynamisme du secteur. Selon nos prévisions, près de 410 000 logements devraient être construits en 2017, soit un volume en augmentation de 6 % par rapport à 2016 qui comptabilisait 384 000 unités.

Dans le domaine de la promotion, à fin avril 2017, en données brutes cumulées sur 12 mois, le nombre de logements autorisés à la construction (465 400 unités) augmente de 13,5 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Le nombre de logements commencés (391 500 unités) s'accroît quant à lui de 14,6 %.

La même vigueur se ressent sur le secteur de la construction de maisons individuelles : sur un an glissant, à fin avril 2017, 137 200 permis de construire ont été octroyés, en hausse de 15,7 % tandis

(1) Conférence de presse Crédit Foncier du 27 juin 2017 : les marchés immobiliers à mi-année.

La conjoncture économique favorable constitue une incitation pour les ménages à continuer de se construire un patrimoine immobilier dans l'immédiat.

L'ACTIVITÉ DU CRÉDIT FONCIER AU 1^{ER} SEMESTRE 2017

L'ORGANISATION

Le Crédit Foncier poursuit ses deux chantiers phares, empreints d'un besoin de formalisation et d'amélioration des procédures : la transformation des réseaux ainsi que le développement de l'offre digitale, avec la mise en place de nouveaux parcours clients. Les modalités de construction et de gouvernance du Plan de Développement initié en 2016 sont formalisées, et les ambitions restent identiques :

- › qualité de service auprès des clients et des partenaires, co-construite avec les intéressés ;
- › engagement résolu dans le numérique ;
- › clarification et renouvellement des parcours clients.

L'OFFRE

L'activité du premier semestre est restée soutenue, grâce aux différentes actions engagées pour redynamiser le secteur de l'Ancien et relancer le Prêt Viager Hypothécaire, sans oublier la nouvelle offre Assurance des Emprunteurs.

Une convention de partenariat a été signée avec la région Bretagne, dans le cadre de son plan bâtiment durable breton, visant à encourager et faciliter les travaux d'économie d'énergie de l'habitat. La région a en effet l'objectif ambitieux de rénover 45 000 logements par an d'ici 2020.

Dans ce cadre, le Crédit Foncier apporte conseil et expertise aux foyers bretons qui ont un projet de rénovation thermique de leur habitat, et propose une offre spécifique adaptée au financement de la rénovation de l'habitat en copropriétés.

Ainsi le Crédit Foncier s'engage d'une part à faciliter et à privilégier l'accès à l'éco-Prêt à Taux Zéro individuel et collectif, d'autre part à garantir la bonne distribution des produits bancaires au sein de son réseau sur le territoire breton.

Pour les logements individuels, c'est la gamme de prêts dédiés à l'acquisition avec travaux y compris le Prêt à Taux Zéro dans l'Ancien qui sera privilégiée.

Cette collaboration illustre la pertinence de l'offre proposée par le Crédit Foncier et sa capacité à répondre aux besoins des grands acteurs du logement.

Le Crédit Foncier poursuit également son développement sur le marché des copropriétés grâce à l'éco-Prêt à Taux Zéro Copropriétés. Rappelons que lors du lancement en juillet 2015 de l'éco-Prêt à Taux Zéro Copropriété, le Crédit Foncier a été le premier établissement à commercialiser ce produit. Il a développé une offre dédiée, avec sa gamme « Foncier Copro », pour répondre à l'ensemble des besoins des syndicats de copropriété.

En avril, le Crédit Foncier a commercialisé une nouvelle formule du prêt « Viager Hypothécaire », le prêt « Foncier Réversimmo ». Ce prêt permet à la population des seniors d'obtenir des liquidités garanties sur leur patrimoine immobilier tout en conservant la pleine propriété de leur bien. Fort de sa culture hypothécaire, le Crédit Foncier est le seul établissement en France à commercialiser ce produit qui repose sur des techniques financières, juridiques et d'assurance élaborées.

Contrairement au viager classique, le prêt « Foncier Réversimmo » est réversible, car l'emprunteur ou ses héritiers ont toujours la

possibilité de conserver leur bien, en remboursant le prêt et les intérêts capitalisés générés depuis la souscription.

Parmi les innovations de ce produit figurent l'abaissement de l'âge minimum de l'emprunteur à 60 ans, la réduction du taux du prêt et la hausse des quotités de financement (pourcentage de financement de la valeur du bien).

L'offre modifiée apportera sans nul doute une réponse globale au financement des besoins des clients seniors.

LA COMMUNICATION

Le Crédit Foncier poursuit sa stratégie de communication publicitaire en télévision, web et, nouveauté en 2017, sur les réseaux sociaux.

Après une première prise de parole publicitaire TV en janvier avec son film « Le Oui », le Crédit Foncier a sponsorisé au mois de mai l'émission « Chasseur d'appart » pour toucher son cœur de cible primo-accédant et faire écho à son partenariat avec les agents immobiliers.

Le Crédit Foncier est aussi présent en fil rouge tout au long de l'année sur le web avec des thématiques immobilières. Ces campagnes visent à réaffirmer le positionnement de spécialiste du financement immobilier du Crédit Foncier en communiquant sur le thème « Votre crédit immobilier mérite un spécialiste ».

Le Crédit Foncier intensifie sa communication et son animation auprès de ses partenaires avec notamment un bulletin d'information mensuel, des films d'information et des actions ciblées par thématique et par marché.

Enfin, le Crédit Foncier poursuit sa communication dans le cadre des synergies avec le Groupe BPCE avec une publication mensuelle.

LES PARTICULIERS : LA PRODUCTION

Sur le segment de l'accession sociale, la production des Prêts à l'Accession Sociale au niveau national est en augmentation de 25 % en montant, le Crédit Foncier affichant pour sa part une hausse de 32 %. Le Prêt à Taux Zéro, quant à lui, affiche une hausse de production de 8 % en montant, et le Crédit Foncier demeure l'un des acteurs incontournables de sa distribution.

RÉCAPITULATIF

ACTIVITÉ RÉALISÉE AUPRÈS DES PARTICULIERS

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016
Production*	4 528	3 161

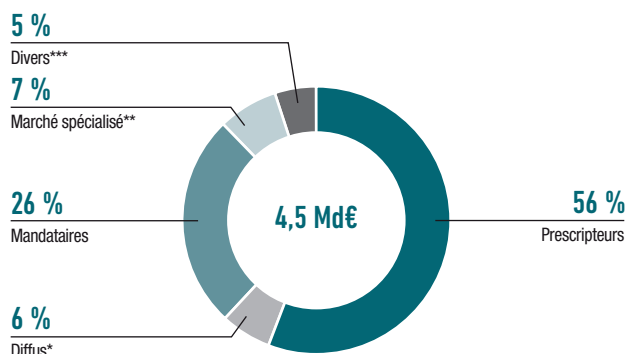
* Y compris Banco Primus pour 43 M€ au 30 juin 2016 et 46 M€ au 30 juin 2017.

(en M€)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Encours fin de période	45 597	46 402
Prêts aux particuliers	45 433	46 194
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe (stock)*	164	208

* Y compris OPC Elise et CFHL.

STRUCTURE DE LA PRODUCTION AU 1^{ER} SEMESTRE 2017

► Par canal de distribution

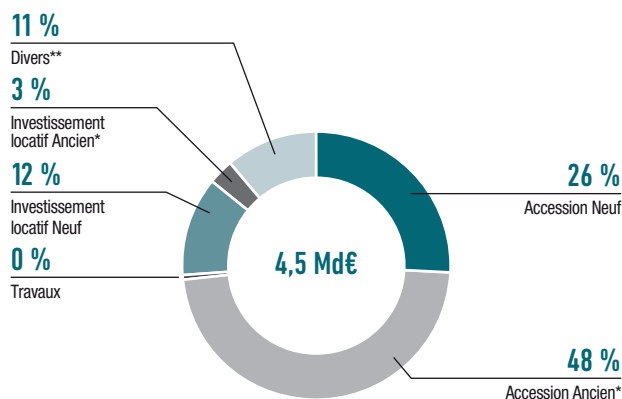


* Prêts pour lesquels les clients se présentent spontanément en agence.

** Canaux spécifiques (Internet, Travaux, Foncier Patrimoine).

*** Divers (Belgique, Banco Primus, Prêts au personnel).

► Par marché ***



* Y compris rachats de crédits.

** Divers (Banco Primus, Belgique, Conso et Divers).

*** Le périmètre comprend les prêts au Personnel.

LES PERSPECTIVES AU 2ND SEMESTRE 2017

LE CRÉDIT FONCIER

Dans une société en pleine mutation, avec la révolution numérique qui modifie les attentes et comportements des consommateurs, le Crédit Foncier doit continuer à adapter son modèle opérationnel aux nouveaux enjeux de façon à garantir un très bon niveau de qualité de service à ses clients, ses partenaires et les banques régionales du Groupe BPCE.

Dans cette optique, et en lien avec la stratégie de développement digital du Groupe BPCE, le Crédit Foncier veut rester le spécialiste du financement immobilier, en co-construisant de nouveaux parcours digitaux avec ses partenaires (modèle BtoB) et ses clients (modèle BtoC), tout en leur garantissant la qualité de service et la sécurité des opérations digitales.

Fort de ses 165 ans d'expérience, le Crédit Foncier reste dans la droite ligne de ce qui l'a toujours caractérisé : anticiper le marché, offrir à ses clients la meilleure expérience et les accompagner dans leur évolution.

■ INVESTISSEURS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

► Si, 2016 a été l'année de consolidation de la reprise, l'année 2017, malgré un démarrage au ralenti, est sur un rythme de croissance qui augure des perspectives encourageantes. L'anticipation d'une remontée des taux, attendue par les investisseurs, a levé les hésitations induites par le contexte d'interrogations post-Brexit, et par l'attentisme dû aux élections présidentielles.

INVESTISSEMENTS EN ÉQUIPEMENTS PUBLICS

IMMOBILIER SOCIAL

Le marché en France au 1^{er} semestre 2017

Les objectifs de construction de logements sociaux demeurent ambitieux pour 2017. Le nouveau Président élu a évoqué le chiffre de 100 000 nouveaux logements par an pour les jeunes, les ménages à faibles ressources ou encore les personnes en mobilité professionnelle. Construire massivement et prioritairement dans certaines zones dites « tendues », où il demeure un vrai déficit de logement, semble être un des axes forts du développement de la politique de logement pour le quinquennat.

En complément de l'intensification de l'activité de construction, les bailleurs sociaux poursuivent leurs politiques de rénovation énergétique et de réhabilitation du parc existant : à une logique de diversification et de requalification de certains logements, s'ajoutent des objectifs de qualité environnementale ambitieux. Ainsi, en réponse à la loi Grenelle I et à son objectif de transformer les 800 000 logements sociaux les plus énergivores entre 2009 et 2020, 100 000 logements HLM sont rénovés sur le plan énergétique et environnemental chaque année.

Pour la 5^e édition de la Semaine Nationale des HLM, les opérateurs sociaux ont choisi comme thème « La Transition énergétique, naturellement ! ». Les acteurs du logement social comptent valoriser leurs actions en faveur de la transition énergétique et environnementale qui portent déjà leurs fruits : depuis 2011, le parc HLM consomme 30 % d'énergie et 50 % d'eau en moins que le parc privé.

L'activité du Crédit Foncier au 1^{er} semestre 2017

De nombreux opérateurs arbitrent leur dette Livret A en taux fixe, dans un contexte de taux longs qui demeurent favorables et en anticipation du prochain *fixing* du taux du Livret A au 1^{er} août prochain. Ainsi les opérations de refinancement d'encours PLS se sont poursuivies durant le 1^{er} semestre 2017.

Concernant l'offre PSLA, financée exclusivement en prêts libres, l'activité reste soutenue, avec un stock de production à venir important sur le 2nd semestre 2017. L'offre globale du Crédit Foncier, comprenant à la fois le financement du bailleur pour la phase opérateur/construction puis l'accompagnement des locataires accédants lors de la levée d'option lui permet de maintenir sa position de référent sur cette activité.

FINANCEMENT DES PROJETS ET INFRASTRUCTURES

Le marché de financement des infrastructures retrouve le chemin de la croissance, même si celle-ci reste très modérée. Depuis le début de la chute du marché en 2013, et le point bas touché mi-2015, le niveau actuel est néanmoins largement inférieur au niveau des années 2010 et 2011.

Avec le changement opéré dans le mode de commande et de financement des infrastructures publiques, les concessions prenant le pas sur les Partenariats public-privé, le marché s'est redressé, grâce aux deux facteurs suivants :

- la volonté étatique de mobiliser les collectivités et les ressources sur le déploiement du plan Fibre à Très Haut débit en zone RIP (Réseau d'Initiative Public), qui représente l'essentiel du marché à venir, soit 1,5 Md€/an ;
- le besoin de parcs ludo-aquatiques régionaux, dans l'offre d'activités, de tourisme et de loisirs.

Le marché 2017 ne représentera qu'entre un quart et un tiers du marché réalisé en 2010 (9 Md€ en 2009, puis 6,5 Md€ en 2010).

L'activité du Crédit Foncier au 1^{er} semestre 2017

Le Crédit Foncier a su anticiper et accompagner l'évolution du marché en se positionnant dès 2016 sur l'activité Fibre à Très haut Débit et en étant très actif sur le montage de concessions des activités de loisir. Le Crédit Foncier reste un acteur référencé du financement des infrastructures en France, en accompagnement des Caisses d'Épargne, sur des projets à long terme. La réalisation du nouveau centre aquatique d'Amiens Métropole, co-arrangé et structuré par le Crédit Foncier et la Caisse d'Épargne Picardie, s'insère dans cette stratégie.

INVESTISSEURS ET PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Après l'euphorie en 2016, le marché a fait une pause : la période électorale du printemps a été marquée par une phase d'attentisme dans un contexte économique international mouvant. Le début d'année 2017 s'est avéré calme, mais prometteur. Le 1^{er} trimestre, avec 3,1 Md€ engagés a démarré timidement grâce au stock, les services bancaires et notariaux instruisant des dossiers initiés fin 2016. Le marché a ensuite fortement cru, pour atteindre 5,5 Md€ au 1^{er} mai ⁽¹⁾.

L'estimation annuelle portant sur 24 Md€, un volume quasi identique à celui réalisé en 2016⁽¹⁾, le retour des grandes transactions est attendu pour le 2nd semestre 2017.

Le marché de l'investissement reste constant et est toujours dominé par les bureaux, suivis par les centres commerciaux et les plateformes logistiques fermant ce trio de tête.

L'Île-de-France et plus particulièrement Paris-QCA (Quartier Central des Affaires), occupe une place prépondérante, avec 74 % du

marché au 1^{er} trimestre 2017 ⁽¹⁾ ; la Défense, quant à elle, enregistre une grosse demande, signe d'une intense activité.

L'écart de taux se réduit depuis 2016, mais demeure très attractif : la prime de risque immobilier s'élève à 203 points de base pour les produits *core* de qualité (Paris-QCA) contre 254 points de base fin 2016. Le taux prime pour les bureaux à Paris-QCA devrait s'élever à plus de 3 % fin 2017 ⁽¹⁾.

Le marché locatif reste aujourd'hui un marché de renouvellement, donc très stable. Le marché locatif tertiaire en Île-de-France, en forte activité en ce début d'année, reste soutenu avec près de 664 000 m² placés au 1^{er} trimestre 2017, soit une hausse de 27 % par rapport au 1^{er} trimestre 2016. Il pourrait afficher 2,4 millions de m² placés en fin d'année, un niveau comparable à celui de 2016.

Dans un contexte de liquidités disponibles, et de taux encore historiquement bas, les investisseurs restent focalisés sur le marché francilien. Les estimations pour 2017 pourront être atteintes, grâce notamment aux grandes transactions sur la Défense. Les centres commerciaux sont toujours bien positionnés, et l'hôtellerie est un secteur en hausse, après un creux sur ces deux dernières années. En revanche, le marché semble plus circonspect sur les plates-formes logistiques.

L'activité du Crédit Foncier au 1^{er} semestre 2017

Le positionnement du Crédit Foncier est de renforcer l'origination afin de développer la syndication dans le Groupe BPCE. Après avoir développé une forte activité avec la SOCFIM, les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires interviennent aux côtés du Crédit Foncier pour co-financer les opérations long terme.

Depuis la décision de refinancer certains financements long terme par la Compagnie de Financement Foncier, le Crédit Foncier peut se positionner sur des actifs *core*, et optimiser la répartition de ses engagements entre son bilan, celui de Locindus ou de la Compagnie de Financement Foncier.

Ces deux facteurs dopent la production et contribuent à l'atteinte des objectifs du Crédit Foncier, positionné comme chef de file et « arrangeur ». Cette activité favorise la synergie avec les établissements du Groupe BPCE.

Sur le 1^{er} semestre, le Crédit Foncier a financé, pour le compte de Mata Capital, l'acquisition d'un portefeuille de commerces de 46 actifs, au cœur de zones commerciales de grandes agglomérations françaises. Il a également mené une opération en syndication auprès de différentes Caisses d'Épargne, pour le financement de l'acquisition du « Prairial », immeuble de bureaux situé dans le quartier « Péri-Défense » à Nanterre, par le fonds d'investissement Keystone Fund Sicav. Par sa filiale Locindus, le Crédit Foncier a également structuré le financement de la création d'un *retail park* à Saint Quentin, dans la région Hauts-de-France, pour le compte de la Foncière Frey cotée.

(1) Conférence de presse Crédit Foncier du 27 juin 2017 : les marchés immobiliers à mi-année.

RÉCAPITULATIF

Activité réalisée auprès des investisseurs immobiliers et équipements publics

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016
Production	1 288	1 119
Opérateurs publics	209	260
dont :		
Immobilier social	188	170
Financement de projet et infrastructures	21	89
Opérateurs privés*	1 079	860

* Y compris SOCFIM pour 731 M€ au 30 juin 2017 et 657 M€ au 30 juin 2016.

(en M€)	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
Encours fin de période ⁽¹⁾	42 271	46 130
Opérateurs publics	36 737	40 406
Secteur public territorial	15 266	16 184
Immobilier social	7 118	7 449
Secteur public international et Souverains ⁽²⁾	12 614	15 037
Partenariats public-privé	1 739	1 736
Opérateurs privés	5 534	5 725

(1) Encours de gestion cadrés comptablement (IFRS 7).

(2) Dont Souverain France.

SERVICES IMMOBILIERS

Crédit Foncier Immobilier, filiale du Crédit Foncier dédiée aux services immobiliers, est un des leaders du conseil immobilier en France. Au 30 juin 2017, Crédit Foncier Immobilier a réalisé un chiffre d'affaires brut de 17 112 K€, en progression de 5 % par rapport au 1^{er} semestre 2016.

PÔLE CONSEIL ET EXPERTISE

EXPERTISE

Au 30 juin 2017, Crédit Foncier Immobilier – Expertise réalise un chiffre d'affaires de 6 762 K€, le chiffre d'affaires prospectif à fin juin s'élevant quant à lui à 9 617 K€.

Sur la clientèle externe, l'Expertise a réalisé un chiffre d'affaires prospectif de 5 178 K€ en retrait de 15 % par rapport à la même période 2016 dans un contexte préélectoral qui a pesé auprès de la clientèle institutionnelle et des banques d'affaires spécialisées, enfin sur un marché qui se resserre la concurrence tarifaire s'est accrue.

En revanche, l'activité sur la clientèle intragroupe s'inscrit en progression avec un chiffre d'affaires prospectif au 1^{er} semestre 2017 en progression de 27 % par rapport à celui au 30 juin 2016. Les missions pour le compte du Crédit Foncier ont principalement concerné des expertises liées à l'activité de prêts aux particuliers et au contentieux.

ESTIMATION (SEREXIM)

Le 1^{er} semestre 2017 se caractérise par le renouvellement de l'appel d'offres de la Banque Postale, un des principaux clients externes de Crédit Foncier Immobilier – Estimation, de son côté le Crédit Foncier Communal d'Alsace Lorraine (CFCAL) a renouvelé son partenariat avec Crédit Foncier Immobilier – Estimation début 2017.

Au 30 juin 2017, Crédit Foncier Immobilier – Estimation réalise un chiffre d'affaires global net de 3 654 K€, la production externe contribuant à 52 % du chiffre d'affaires total. Notamment pour la production interne (1 758 K€) en progression de 9 % comparativement au 1^{er} semestre 2016 (1 608 K€). Concernant l'externe, la production (1 896 K€) est en progression de 9 % par rapport à celle du 1^{er} semestre 2016.

CONSEIL & AUDIT

La stratégie immobilière, le repositionnement d'actifs et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sont les principaux métiers proposés par le département Conseil & Audit.

Par ailleurs, Conseil & Audit a développé début 2017 une offre spécifique d'analyse et de monitoring des opérations de financement immobilier assurées par le Groupe BPCE : « SécurFinancement » et « SécurAchèvement » en réponse aux besoins exprimés par les Directions des financements aux professionnels de l'immobilier du Groupe BPCE.

Au cours du 1^{er} semestre 2017, Conseil & Audit a réalisé un chiffre d'affaires de 631 K€ en retrait de 3 % par rapport au 1^{er} semestre 2016. L'activité réalisée avec les établissements du Groupe BPCE a contribué à hauteur de 36 % au chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2017.

ÉTUDES

Deux chantiers importants ont été finalisés par le département Études de Crédit Foncier Immobilier au cours de ce 1^{er} semestre 2017. L'un porte sur l'ouverture d'un portail *web* d'informations documentaires qui permet l'accès à toute la documentation immobilière en *full web*, sur poste fixe, nomade ou mobile à l'ensemble des utilisateurs de Crédit Foncier Immobilier.

Le second chantier consiste en une montée de version de l'outil cartographique des prix immobiliers installé sur deux sites Internet (<https://www.creditfoncierimmobilier.fr/particuliers/prix-immobilier/> et <http://immobilier.creditfoncier.fr/prix-m2/>) qui s'est enrichi de nombreux contenus.

L'activité au 30 juin 2017 du département Études a généré un chiffre d'affaires net de rétrocessions de 291 K€.

PÔLE COMMERCIALISATION

INVESTISSEMENT

Le marché de l'investissement s'est avéré peu actif sur le 1^{er} semestre 2017 avec un attentisme dû à la période électorale française et un faible volume de mises en ventes d'immeubles en bloc. Dans ce contexte, le département Investissement (*Capital Markets*) a acté huit opérations pour 1 002 K€ d'honoraires nets.

BUREAUX

L'activité Bureaux enregistre un faible démarrage au cours de ce 1^{er} semestre 2017 avec 73 K€ d'honoraires nets, en retrait de 45 % par rapport au 1^{er} semestre 2016.

RÉSIDENTIEL

L'activité de l'immobilier neuf s'inscrit dans une dynamique de croissance (+ 38 %) portée principalement par la mise en marché de l'offre « Résidentiel » par le Groupe BPCE. Le volume d'activité avec les établissements du Groupe BPCE atteint désormais 59 % des réservations intermédiées vs 45 % à date en 2016.

Concernant l'Ancien, l'activité affiche un léger tassement des promesses de vente de - 5 % par rapport au 1^{er} semestre 2016.

Au 30 juin 2017, le chiffre d'affaires global net de rétrocessions est de 2 668 K€, composé à hauteur de 59,4 % d'immobilier neuf, 37,3 % d'ancien et 3,3 % d'immobilier haut de gamme. Le chiffre d'affaires prospectif à fin juin 2017 s'élève à 5 941 K€ en progression de 15 % par rapport au 1^{er} semestre 2016.

GESTION ET LOCATION

En gestion extinctive, le Département Gestion a cessé toute activité au 31 décembre 2016.

■ OPÉRATIONS FINANCIÈRES

CONTEXTE DE MARCHÉ

L'offre brute de *covered bonds* euro *benchmark* au cours du 1^{er} semestre 2017 représente environ 77 Md€, soit 17 % de moins qu'au 1^{er} semestre 2016 ⁽¹⁾. La France et l'Allemagne ont été les pays les plus actifs avec une contribution totale de 39 % des émissions des six premiers mois de 2017. L'offre nette cumulée depuis le début de l'année reste négative et ressort à 13,7 Md€.

L'offre au deuxième semestre sera plus basse qu'au premier semestre (environ 38 Md€). Cela s'explique par le très bon niveau d'avancement des programmes de financement de la plupart des émetteurs et par la forte participation aux opérations TLTRO, en particulier dans les pays périphériques.

En conséquence, les prévisions pour l'année 2017 ont été revues à la baisse. L'offre brute des obligations sécurisées est attendue aux alentours de 116 Md€. Aussi, l'année 2017 sera de nouveau marquée par une offre nette négative qui, selon les dernières estimations, sera de - 18,3 Md€ ⁽¹⁾.

Dans un contexte de reprise économique lente et d'inflation faible dans les pays de la zone euro, le Conseil des Gouverneurs de la BCE a annoncé le 8 juin 2017 le maintien de sa politique monétaire accommodante. Le taux de refinancement est maintenu à 0 % et la politique de rachats d'actifs sera effective jusqu'en décembre 2017 ⁽²⁾, même si ces rachats ont diminué en volume comme prévu.

Ainsi, ce sont respectivement 62,6 Md€, 62,5 Md€ et 62,4 Md€ d'actifs qui ont été rachetés en avril, mai et juin 2017 ⁽³⁾, contre 80 Md€ par mois depuis mars 2016. Néanmoins, la BCE ne s'interdit pas de prolonger ce programme ou d'en accroître le volume si la conjoncture économique ne permet pas un « ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif ».

REVUE DES OPÉRATIONS

Dans ce contexte, le groupe Crédit Foncier a su mener ses opérations de refinancement avec succès. La Compagnie de Financement Foncier, filiale à 100 % du Crédit Foncier, a ainsi levé 3,7 Md€ de ressources long terme avec une maturité moyenne de huit ans. Les opérations publiques ont représenté 82 % des émissions, contre 18 % pour les placements privés.

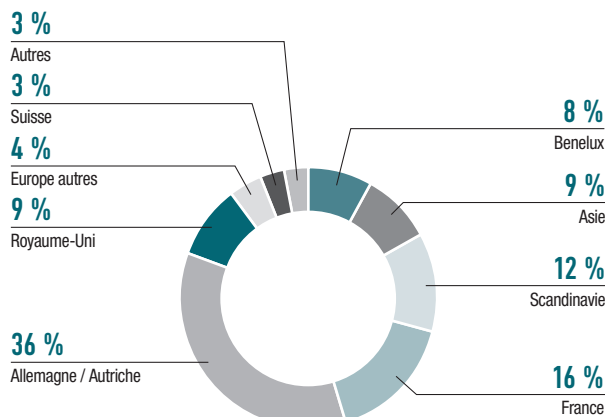
Sur le marché primaire public, le 1^{er} semestre 2017 a été marqué par deux émissions euro *benchmark* représentant un volume global de

3 Md€ : une émission de 1,5 Md€ à six ans effectuée en janvier et une opération de même montant à cinq ans réalisée en mai.

Toutes les opérations ont été effectuées avec des niveaux de taux et de souscription favorables, et ont de nouveau prouvé la capacité de la Compagnie de Financement Foncier à adapter son offre à la demande des investisseurs.

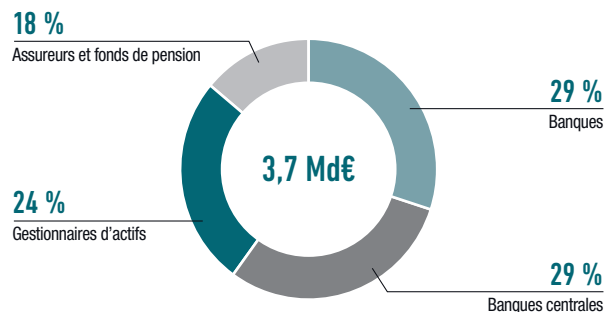
Le volume et les conditions des émissions réalisées au 30 juin 2017 sont en ligne avec le plan prévisionnel de financement du groupe Crédit Foncier.

› Répartition par zone géographique*



* Hors Eurosysteme.

› Répartition par type d'investisseurs



(1) Recherche Natixis, Covered bond market weekly, le 28 juin 2017.

(2) Banque Centrale Européenne, communiqué de presse du 8 juin 2017.

(3) Recherche Natixis, Covered bond market weekly, le 5 juillet 2017.

CESSION DE CRÉANCES SUR LE SECTEUR PUBLIC

GESTION EXTINCTIVE

En mars 2017, le Comité de pilotage de la gestion extinctive a autorisé la cession de trois lignes d'expositions internationales. Dans ce contexte, les cessions d'expositions internationales du groupe Crédit Foncier ont représenté un volume global de 202,4 M€ sur le 1^{er} trimestre 2017. Ces opérations ont concerné des expositions localisées aux États-Unis et au Japon.

TITRISATION ET COLLATÉRAUX

Suite à l'évolution du Code Monétaire et Financier fin 2016, début 2017, le Crédit Foncier a remboursé la quasi-intégralité de ses billets hypothécaires à la Compagnie de Financement Foncier, et remplacé ces titres par des refinancements garantis *via* l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier par les mêmes portefeuilles de prêts immobiliers.

Au cours du 1^{er} semestre 2017, la Compagnie de Financement Foncier a accru son refinancement de près de 3,4 Md€ (Capital restant dû) de créances hypothécaires et/ou publiques octroyées par le Crédit Foncier.

GESTION DES DÉRIVÉS

Dans le cadre de la politique de gestion optimisée de son portefeuille de dérivés, le groupe Crédit Foncier a restreint autant que possible la mise en place d'opérations de dérivés internes entre le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier ; ainsi le volume de *swaps* entre la Compagnie de Financement Foncier et le Crédit Foncier est resté limité au cours du 1^{er} semestre 2017. Par conséquent, il n'y a pas eu d'opération de compression de dérivés sur cette période.

Dans le cadre de l'application du règlement européen EMIR (*European Market and Infrastructure Regulation*), à fin juin 2017, 244 *swaps* sont compensés en chambre LCH ⁽¹⁾ pour un nominal de 37,6 Md€.

(1) London Clearing House - Clearent Ltd.

2

RAPPORT DE GESTION DES RISQUES

INTRODUCTION – RISQUES GÉNÉRAUX DU GROUPE CRÉDIT FONCIER	24	2.7 RECOMMANDATIONS DU FORUM DE STABILITÉ FINANCIÈRE	48
2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE & MÉTHODOLOGIE	24	2.7.1 CDO, expositions <i>monolines</i> et autres garants	48
2.1.1 Missions dévolues aux filières risques, conformité et contrôles permanents	24	2.7.2 Expositions CMBS (Commercial Mortgage-Backed Securities)	49
2.1.2 Organisation des filières risques, conformité, contrôles permanents, sécurité des systèmes d'information et plan d'urgence et de continuité d'activité	26	2.7.3 Autres expositions Subprime et Alt-A (RMBS, prêts, etc.)	49
2.1.3 Système d'information et mise en qualité des données du groupe Crédit Foncier	29	2.7.4 Véhicules <i>ad hoc</i>	50
2.1.4 État des lieux des procédures et des méthodes pour la gestion des risques	29	2.7.5 Opérations de dettes à effet de levier ou LBO	50
2.2 FACTEURS DE RISQUE	32	2.8 RISQUES DE MARCHÉ	51
2.3 FONDS PROPRES ET RATIOS PRUDENTIELS	33	2.8.1 Le risque actions	51
2.3.1 Cadre réglementaire	33	2.8.2 Le risque de règlement	51
2.3.2 Champ d'application	33	2.8.3 Le risque d'intermédiation	52
2.3.3 Composition des fonds propres prudentiels	33	2.9 RISQUES DE LA GESTION DE BILAN	53
2.3.4 Exigences en fonds propres et ratios prudentiels	34	2.9.1 Méthodologie d'évaluation des risques structurels de bilan	53
2.3.5 Ratios de levier	35	2.9.2 Suivi du risque de liquidité	54
2.4 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	36	2.9.3 Suivi du risque de taux	55
2.4.1 Analyse globale des engagements	36	2.9.4 Suivi du risque de change	55
2.4.2 Engagements par portefeuille de clientèle	39	2.10 RISQUES OPÉRATIONNELS	56
2.5 ANALYSE DE LA SINISTRALITÉ	44	2.10.1 Dispositif général	56
2.5.1 Sinistralité	44	2.10.2 Gouvernance	56
2.5.2 Coût du risque Particuliers et Corporates	44	2.10.3 Environnement de gestion	56
2.6 TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES	46	2.10.4 Organisation du Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA)	57
2.6.1 Valorisation et gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	46	2.10.5 Risque informatique	57
2.6.2 Principaux fournisseurs de protection	46	2.10.6 Risques juridiques	57
2.6.3 Effet des techniques de réduction du risque de crédit	46	2.10.7 Les assurances	58
2.6.4 Compensation des éléments de bilan et hors-bilan	47	2.10.8 Autre risque : caisse de retraite du Crédit Foncier pour les salariés entrés avant le 1er mars 2000	58
		2.11 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ	59
		2.11.1 Dispositifs de suivi et de mesure des risques	59
		2.11.2 Identification et suivi des risques	59
		2.11.3 Contrôle des risques	59
		2.11.4 Conformité des services d'investissements	59
		2.11.5 Conformité à la Volcker Rule et à la loi SRAB	60
		2.11.6 Suivi des dysfonctionnements	60
		2.11.7 Formation et sensibilisation	60
		2.11.8 Agrément des nouveaux produits ou services	61
		2.11.9 Déontologie – abus de marché – conflits d'intérêts	61
		2.11.10 Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes	61
		2.11.11 Activités externalisées	62

INTRODUCTION – RISQUES GÉNÉRAUX DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

Le groupe Crédit Foncier est potentiellement exposé à trois types de risques :

- › les risques de crédit et de contrepartie : partie 2.4 ;
- › les risques structurels de bilan (risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change) : partie 2.9 ;
- › les risques opérationnels : partie 2.10.

En revanche, le groupe Crédit Foncier n'exerce pas d'activité pour compte propre et ne supporte donc pas directement de risque de marché sur ses opérations courantes hors ALM : partie 2.8.

Les autres risques auxquels sont exposés les métiers du groupe Crédit Foncier sont :

- › le risque d'intermédiation : partie 2.8.3 ;
- › les risques de règlement et de règlement-livraison : partie 2.8.2 ;
- › le risque de non-conformité : partie 2.11.

2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE & MÉTHODOLOGIE

› 2.1.1 MISSIONS DÉVOLUES AUX FILIÈRES RISQUES, CONFORMITÉ ET CONTRÔLES PERMANENTS

Les filières risques, conformité et contrôle permanent sont rassemblées au sein du Pôle Risques et Conformité placé sous la responsabilité d'un Directeur exécutif. Ce pôle couvre également les filières Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA).

2.1.1.1 MISSIONS DE LA FILIÈRE RISQUES

Les missions de la Direction des risques répondent à deux objectifs :

- › définir et mettre en œuvre les dispositifs de contrôle, de surveillance et de maîtrise des risques au sein de la filière risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- › développer et intégrer, au sein du dispositif de surveillance et de maîtrise des risques, les exigences des directives européennes et leurs textes d'application français.

La filière risques du Crédit Foncier couvre tous les risques : crédit, contrepartie, marché et financiers (taux global, change et liquidité)

opérationnels et règlement livraison. Elle assure l'analyse *ex-ante* dans le cadre des schémas délégués, ainsi que l'analyse et le contrôle *ex-post* des risques. Son périmètre de consolidation couvre également toutes les filiales (dont elle agréé les Directeurs des risques).

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des métiers qui réalisent et gèrent les opérations, la Direction des risques a pour mission de s'assurer que les risques pris par l'Établissement sont compatibles avec la politique et le profil des risques ainsi qu'avec ses objectifs de rentabilité.

Le Crédit Foncier s'appuie sur les chartes du Groupe BPCE, afin de tenir compte des évolutions réglementaires et de l'environnement bancaire européen. Les chartes précisent notamment que l'organe délibérant et l'organe exécutif promeuvent la culture du risque de l'Établissement à tous les niveaux de l'organisation, et que la filière risques coordonne la diffusion de la culture risque auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des autres filières.

2.1.1.2 MISSIONS DE LA FILIÈRE CONFORMITÉ

La fonction Conformité participe au contrôle permanent du Groupe BPCE. Elle est organisée en « filière », entendue comme l'ensemble des fonctions Conformité telles que définies dans la Charte Conformité du Groupe BPCE et disposant de moyens dédiés, dont les entreprises du Groupe sont dotées.

En matière d'organisation du contrôle interne du Groupe BPCE, l'article L. 512-107 du Code Monétaire et Financier confie à l'Organe Central la responsabilité « De définir les principes et conditions d'organisation du dispositif de contrôle interne du groupe et de chacun des réseaux ainsi que d'assurer le contrôle de l'organisation, de la gestion et de la qualité de la situation financière des établissements et sociétés affiliés, notamment au travers de contrôles sur place dans le cadre du périmètre d'intervention défini au quatrième alinéa de l'article L. 511-31 ».

Dans ce contexte, le périmètre du Groupe BPCE conduit à identifier plusieurs niveaux d'action et de responsabilité complémentaires, au sein de la filière Conformité, aux principes d'organisation spécifiques :

- › BPCE en tant qu'Organe Central pour ses activités propres ;
- › les établissements du Groupe.

La filière Conformité assure une fonction de contrôle permanent de second niveau qui, en application de l'article 11 a) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), est en charge du contrôle de la conformité des opérations, de l'organisation et des procédures internes des entreprises du Groupe BPCE aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités bancaires financières ou d'assurance, afin :

- › d'assurer la prévention, la détection, l'évaluation et la surveillance des risques de non-conformité à travers notamment un système de contrôle des opérations et des procédures adaptées à la taille et à la complexité des activités, et à travers un dispositif de mesure des risques ;
- › de contribuer à l'élaboration des politiques de risques et le contrôle de leur déclinaison opérationnelle ;
- › d'alerter les dirigeants effectifs, l'organe de surveillance et la Direction Risques Conformité et Contrôles Permanents (DRCCP) Groupe ;
- › de préserver l'image et la réputation du Crédit Foncier et du Groupe BPCE auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires ;
- › de prévenir le risque de blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme prévu au chapitre III de l'arrêté susvisé ;
- › de lutter contre le risque de fraude interne et externe cité à l'article 10 j) du même arrêté.

Le risque de non-conformité est défini à l'article 10-p de l'arrêté du 3 novembre 2014 : « ... risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ».

Dans ce cadre, la filière Conformité conduit toute action de nature à renforcer la conformité des opérations réalisées au sein des entreprises du Groupe BPCE, de ses affiliés et de ses filiales, dans le respect constant de l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

Au Crédit Foncier, la Direction de la conformité est ainsi chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, chaque filière opérationnelle ou de contrôle restant responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations. À ce titre, la Direction de la conformité assure le secrétariat du Comité d'agrément des nouveaux produits et activités et anime le Comité de coordination des veilles réglementaires.

La Direction de la conformité est l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des Marchés Financiers, du pôle commun AMF-ACPR de coordination en matière de contrôle de la commercialisation, de la CNIL et de la DGCCRF. Elle est associée sur les sujets de sa responsabilité aux échanges avec l'ACPR. Enfin, en tant que fonction de contrôle permanent de second niveau, la filière Conformité entretient des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes du Groupe BPCE : Inspection générale, Direction des risques, Direction de la sécurité des systèmes d'information, Direction en charge du contrôle comptable.

2.1.1.3 MISSIONS DE LA FILIÈRE COORDINATION DES CONTRÔLES PERMANENTS

La Direction coordination des contrôles permanents, en s'appuyant sur sa filière :

- › valide et garantit, auprès des différents métiers de l'entité, la complétude et les dispositifs de contrôle permanent sur les risques les plus forts, en tenant compte des spécificités et contraintes opérationnelles ;
- › anime les réseaux des correspondants du contrôle permanent et des risques opérationnels et les filiales ;
- › participe à la définition des socles de contrôles ;
- › valide les plans de contrôle et s'assure de leur mise en œuvre afin de garantir la maîtrise des risques et la conformité des opérations ;
- › analyse les résultats des contrôles réalisés, propose des actions correctrices permettant de mettre fin aux dysfonctionnements constatés et participe au suivi de leur mise en œuvre ;
- › conseille, sensibilise et forme les différents intervenants sur la maîtrise des risques et le contrôle permanent ;
- › assure le secrétariat du Comité de contrôle interne et le suivi de ses décisions.

2.1.1.4 MISSIONS DE LA FILIÈRE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les principales missions du Responsable de la sécurité des systèmes d'information sont les suivantes :

- › définir la politique de sécurité des systèmes d'information de l'établissement et en assurer sa déclinaison ;
- › animer l'équipe des correspondants sécurité des systèmes d'information des différentes entités de l'entreprise ;
- › assister la Direction de l'organisation et de la maîtrise d'ouvrage dans l'implémentation des normes et standards de la sécurité des systèmes d'information ;
- › superviser la gestion de la sécurité des systèmes d'information mise en œuvre par ITCE (prestataire informatique) pour le périmètre du Crédit Foncier ;
- › servir de relais sur le thème de la sécurité des systèmes d'information au niveau des instances *ad hoc* du Groupe BPCE ;
- › sensibiliser les utilisateurs dans les métiers et fonctions support aux enjeux, risques et règles en matière de sécurité des SI.

2.1.1.5 MISSIONS DE LA FILIÈRE PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

La mission de la filière Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) est de garantir l'opérationnalité du dispositif de continuité, y compris en cas de choc extrême. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'organisation suivante :

- le Responsable PUPA est le garant de l'opérationnalité du dispositif. Il coordonne la cellule de crise décisionnelle et anime l'ensemble de la filière des correspondants. Il organise régulièrement des tests et exercices afin de mesurer l'opérationnalité du dispositif ;

- les correspondants PUPA représentent les directions des métiers préservés et des fonctions support. Ils sont chargés du maintien en conditions opérationnelles du dispositif ainsi que du relais de l'information en cas de crise ;
- les exercices permettent de vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif prévu, incluant la cellule de crise décisionnelle, les outils à travers des tests techniques, la logistique à travers le repli des opérationnels sur les trois sites, les filiales et enfin les prestations essentielles externalisées auprès des tiers.

➤ 2.1.2 ORGANISATION DES FILIÈRES RISQUES, CONFORMITÉ, CONTRÔLES PERMANENTS, SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET PLAN D'URGENCE ET DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

2.1.2.1 LA FILIÈRE RISQUES, CONFORMITÉ ET CONTRÔLE PERMANENT DU GROUPE BPCE

Les filières risques et conformité/contrôle permanent de BPCE constituent la DRCCP du Groupe BPCE.

La filière risques est encadrée par une charte des risques propre au Crédit Foncier qui est une déclinaison de la charte des risques du Groupe BPCE.

2.1.2.2 LA DIRECTION DES RISQUES DU CRÉDIT FONCIER

La Direction des risques du groupe Crédit Foncier est rattachée fonctionnellement à la DRCCP de BPCE.

Elle est positionnée au plus haut niveau de l'organisation du Crédit Foncier de façon à assurer son indépendance vis-à-vis des activités opérationnelles, génératrices de PNB (Produit Net Bancaire).

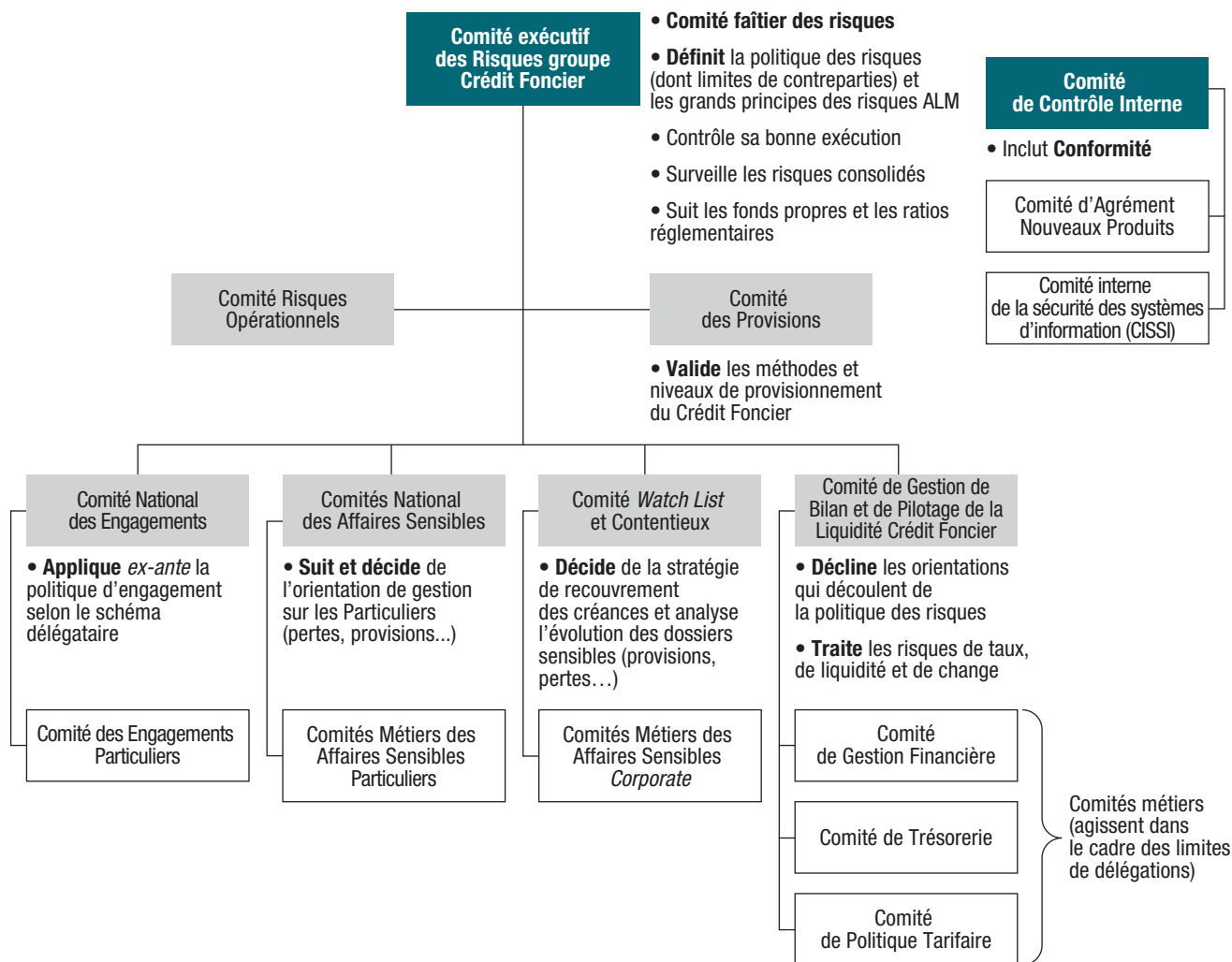
Elle est l'interlocutrice permanente de la DRCCP et est responsable de la déclinaison, au sein de l'entité, des procédures et projets nationaux initiés par cette dernière.

Ce dispositif est complété par une coordination des contrôles permanents et des risques opérationnels afin d'assurer la transversalité des fonctions de contrôle au sein du groupe Crédit Foncier.

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DES COMITÉS TRAITANT DES RISQUES

La Direction des risques assure la gestion, le suivi et le contrôle des risques au travers de plusieurs comités qu'elle organise et/ou auxquels elle participe. Le Comité exécutif des risques est le comité faîtière de l'ensemble du dispositif avec le Comité de contrôle interne.

› Filière risques – Structuration des comités



Le dispositif de maîtrise des risques du Crédit Foncier est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance établis par l'organe central du Groupe BPCE (actionnaire à 100 % du Crédit Foncier).

Le **Comité exécutif des risques** est présidé par le Directeur général. De périodicité au minimum trimestrielle, il a pour principales missions, sur une base sociale et consolidée :

- › d'élaborer et mettre à jour la politique générale des risques ;
- › d'assurer l'analyse et le suivi du profil général des risques de l'établissement sur la base des résultats de systèmes de notation, de mesure et d'évaluation des risques (*scenarii* de stress...) et des principales expositions ;
- › de mesurer la qualité des engagements et du recouvrement sur base d'états de synthèse ;
- › de contrôler la bonne maîtrise des différentes procédures ou suivi des risques (*cartographie des risques...*) ;
- › de consolider le pilotage des risques : revue des ratios prudentiels, élaboration et analyse des *stress scenarii* et suivi des fonds propres, revue des risques opérationnels.

Le **Comité de contrôle interne**, présidé par le Directeur général, réunit au moins quatre fois par an les représentants des fonctions de contrôle. Ce comité a pour missions :

- › de s'assurer de la bonne organisation et de la complétude des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques opérationnels et de conformité ;
- › de coordonner les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, la disponibilité des informations traitées par le Système d'Information (SI) et la sécurité de ce dernier ;
- › de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par l'Inspection générale et à la mise en œuvre des recommandations ;
- › de superviser la veille réglementaire et de s'assurer de l'application des principaux textes au sein du Crédit Foncier ;
- › d'assurer la fonction de Comité Volcker en application de la loi américaine dite « *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* » qui a ajouté une nouvelle Section 13 à la loi américaine *Bank Holding Company Act* de 1956 (la « *BHC Act* »), section 13, communément dénommée « *Volcker Rule* ».

Plusieurs autres comités, auxquels la Direction des risques participe ou dont elle assure le secrétariat, contribuent à la gestion et à la surveillance des risques. Il s'agit notamment des :

- › Comités d'engagements nationaux et métiers pour décider des opérations de montant ou de niveau de risque relevant de leur attribution respective selon le schéma délégataire ;

- › Comités des provisions, chargés de la validation des méthodes et niveaux de provisionnement du Crédit Foncier ;
- › Comités *watch list* & Contentieux (*Corporates*), Comité national des affaires sensibles (Particuliers) et Comité métiers des affaires sensibles (Particuliers et *Corporates*) pour les décisions de traitements des dossiers considérés par l'Établissement comme difficiles ou pouvant faire l'objet de difficultés dans l'avenir ; ils décident notamment du classement des créances concernées ou de leurs modalités de gestion ;
- › Comités d'agrément des nouveaux produits et services (prêts à la clientèle/nouveaux produits financiers) ;
- › Comité de Direction générale, auquel est reporté semestriellement un suivi des fonds propres ;
- › Comité des risques opérationnels.

Le **Comité de Gestion de Bilan et de Pilotage de la Liquidité** (CGBPL) est l'organe décisionnel responsable de la gestion financière, à l'intérieur des limites fixées par la Direction générale sur proposition du Comité exécutif des risques, et dans le cadre des règles du Groupe BPCE.

La déclinaison opérationnelle des orientations et des décisions de gestion prises dans cette instance est assurée par l'intermédiaire du **Comité de trésorerie**, du **Comité de gestion financière** et du **Comité de politique tarifaire**.

2.1.2.3 LA DIRECTION DE LA CONFORMITÉ DU CRÉDIT FONCIER

La Direction de la conformité du Crédit Foncier, composante du Pôle Risques et Conformité, est rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents (DRCCP) du Groupe BPCE.

La Direction de la conformité est indépendante de tous les autres métiers, conformément à la réglementation bancaire. En application de la charte Groupe des risques, de la conformité et des contrôles permanents du 29 mars 2017 et de la filière animée par la DRCCP, elle est responsable de la prévention, la détection, l'évaluation et la surveillance des risques de conformité bancaire, conformité des services d'investissement, de déontologie générale et financière, de sécurité financière (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et lutte contre les fraudes internes et externes) La Direction s'appuie sur la filière de contrôle permanent animée par la Direction de la coordination des contrôles permanents. Enfin, la Direction de la conformité pilote l'outil de pilotage des contrôles permanents Groupe pour le compte du Crédit Foncier.

2.1.2.4 COORDINATION DES CONTRÔLES PERMANENTS DU CRÉDIT FONCIER

La Direction de la coordination des contrôles permanents assure la transversalité des fonctions de contrôle au sein du groupe Crédit Foncier. Cette structure, garante de l'existence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent, travaille en étroite collaboration avec des équipes de contrôleurs permanents de second niveau.

Des effectifs dédiés aux contrôles permanents de second niveau sont logés au sein des entités opérationnelles.

Pour tout complément, se reporter aux parties sur le contrôle interne décrites au chapitre 2 du présent Document de référence, au chapitre Gouvernement d'entreprise et dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le contrôle interne.

2.1.2.5 SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Crédit Foncier dispose de son propre Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) doté d'une équipe dédiée qui intervient sur l'ensemble des problématiques relatives à la sécurité des systèmes d'information.

La gouvernance en matière de sécurité des systèmes d'information du Crédit Foncier s'organise autour :

- › d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) propre au Crédit Foncier et de ses déclinaisons thématiques adossées à la Politique Sécurité et aux règles du Groupe BPCE ;
- › d'instances telles que le Comité Interne de la Sécurité et de la Continuité (CISC) présidé par un membre de la Direction générale ;
- › d'un plan de sensibilisation aux risques cyber et de sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise ;
- › d'un dispositif de contrôle permanent en matière de sécurité des systèmes d'information, combiné à la production trimestrielle d'un rapport sécurité (indicateurs sécurité).

2.1.2.6 PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

Le dispositif de continuité des activités du Crédit Foncier est opérationnel et testé régulièrement chaque année depuis 2008 afin de faire face aux risques majeurs d'indisponibilités des personnes, d'indisponibilités des locaux, d'indisponibilités des systèmes d'information et enfin à la combinaison des trois sinistres précités (sinistres de place de type « crue de Seine » ou « pandémie grippale »). L'activité Continuité d'activité a été rattachée au Responsable de la sécurité des systèmes d'information. L'actualisation du dispositif repose sur un réseau de quatorze correspondants PUPA (CPUPA) qui coordonnent l'ensemble des activités critiques préservées. Les CPUPA actualisent les processus dégradés, les besoins humains et technologiques permettant un redémarrage dans les délais convenus sur les cinq sites de repli.

La gouvernance en matière de continuité d'activité du Crédit Foncier s'organise autour :

- › d'une politique de continuité d'activité propre au Crédit Foncier et adossée aux normes et référentiels du Groupe BPCE ;
- › d'instances telles que le Comité Interne de la Sécurité et de la Continuité (CISC) présidé par le Directeur exécutif des risques et de réunions plénières semestrielles avec la filière des CPUPA ;
- › d'un dispositif de contrôle permanent de niveau 1 et de niveau 2 basé sur les référentiels Groupe.

› 2.1.3 SYSTÈME D'INFORMATION ET MISE EN QUALITÉ DES DONNÉES DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

2.1.3.1 COHÉRENCE COMPTABLE DES DONNÉES RISQUES

Dans le cadre de Bâle II, puis de Bâle III, les établissements du Groupe BPCE doivent s'assurer que toutes les informations transmises aux systèmes de production réglementaire du Groupe font l'objet d'un traitement de cohérence comptable. Le Crédit Foncier se conforme à cette exigence.

2.1.3.2 QUALITÉ DES DONNÉES

Un dispositif complet de pilotage de la qualité des données et de *monitoring* des processus a été mis en place et amélioré, en lien avec les normes du Groupe BPCE. Ces indicateurs sont aujourd'hui analysés et exploités par le Crédit Foncier. Le *monitoring* joue un rôle essentiel dans le suivi des modèles de notation, dans l'analyse du risque et dans les *reportings* (internes risques et métiers).

Le dispositif de *monitoring* a pour objectifs :

- › de s'assurer de la conformité des notes mensuelles en détectant le plus en amont possible les dysfonctionnements éventuels ;
- › de mettre en place selon les situations rencontrées les actions correctrices nécessaires.

Ce dispositif contrôle également la fiabilité et la cohérence de la segmentation, de la notation et des informations liées aux garanties, aux engagements, aux incidents/défauts.

Chaque résultat d'indicateur est analysé et un seuil d'alerte homogène est défini au-delà duquel des actions correctives sont déclenchées.

Dans le cadre de la reprise du système d'information du Crédit Foncier par ITCE, un certain nombre d'indicateurs spécifiques du Crédit Foncier ont été reproduits. Pour les autres, ils trouvent leur équivalent dans le système d'information MySys.

› 2.1.4 ÉTAT DES LIEUX DES PROCÉDURES ET DES MÉTHODES POUR LA GESTION DES RISQUES

De façon générale, les métiers sont responsables, au premier niveau, des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent, tant au moment de leur mise en place que pendant toute la durée de vie de l'opération. La Direction des risques encadre les principes d'intervention, de suivi et de maîtrise des risques, par l'élaboration et la diffusion aux métiers de sa politique des risques, en cohérence avec celle du Groupe BPCE.

La sélection et le suivi des engagements reposent sur :

- › une mise en œuvre d'une politique de risque sur les domaines d'intervention du Crédit Foncier (prêts aux particuliers, *Corporates* privés et publics), en cohérence avec les politiques de crédit Groupe ;
- › une définition de délégations, principalement sur le secteur des Particuliers et le *Corporate* public ;
- › un système de limites fixées concernant nos principales expositions *Corporates*, permettant de gérer le risque de concentration ;
- › un dispositif d'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur et de la qualité des opérations au moyen de moteurs de notation et de contre-analyses ;
- › une surveillance des risques assurée notamment au travers des dispositifs suivants : revue trimestrielle des portefeuilles, comités des « affaires sensibles » et *reportings* internes, externes et réglementaires ;
- › un pilotage des risques conduisant à la mesure et à la gestion prospective de ces derniers.

2.1.4.1 DISPOSITIF D'APPÉTIT AU RISQUE

L'appétit au risque du Crédit Foncier correspond au niveau de risque qu'il est prêt à accepter dans le but d'accroître sa rentabilité. Il est cohérent avec l'environnement opérationnel de l'établissement, sa stratégie et son modèle d'affaires, tout en tenant compte des intérêts de ses clients.

Le dispositif du Crédit Foncier, validé par le Conseil d'administration, s'inscrit dans le cadre général de l'appétit au risque du Groupe BPCE, validé par le Conseil de surveillance de BPCE et présenté au superviseur européen.

Ce cadre général repose sur un document faitier présentant de manière qualitative et quantitative les risques que le Crédit Foncier accepte de prendre. Il décrit les principes de gouvernance et de fonctionnement en vigueur et a vocation à être actualisé annuellement, notamment pour tenir compte des évolutions réglementaires.

Le dispositif opérationnel de l'appétit au risque repose, quant à lui, sur des indicateurs ventilés par grande nature de risque et s'articule autour de seuils successifs associés à des niveaux de délégation respectifs distincts, à savoir :

- › la limite opérationnelle ou seuil de tolérance pour lesquels les dirigeants effectifs peuvent décider, en direct ou *via* les comités dont ils assurent la présidence, soit un retour sous la limite, soit la mise en place d'une exception ;
- › le seuil de résilience, dont le dépassement peut faire peser un risque sur la continuité ou la stabilité de l'activité. Tout dépassement nécessite une communication et un plan d'actions auprès de l'Organe de Surveillance.

Par ailleurs, le Crédit Foncier a défini un dispositif de suivi de l'ensemble des autres risques définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le Crédit Foncier s'inscrit dans le dispositif mis en œuvre au niveau du Groupe dédié au Plan de Rétablissement et de Réorganisation qui concerne l'ensemble des établissements de BPCE.

2.1.4.2 DISPOSITIF DE DÉLÉGATIONS ET ENCADREMENT DES RISQUES

Les Comités d'engagements ont pour rôle d'autoriser les engagements du groupe Crédit Foncier et de ses filiales dans le cadre des limites qui leur ont été fixées. Ils décident des prises de risques de crédit sur une contrepartie ou un groupe de contreparties conformément au schéma délégataire de l'établissement, des limites de l'entité et de la politique des risques en vigueur.

Le système de limites comprend plusieurs niveaux : seuil de limites individuelles et sectorielles.

LIMITES INDIVIDUELLES

Les entités du Groupe BPCE doivent respecter, à leur niveau, des limites concernant leurs opérations, déterminant des règles de dispersion des risques dans les portefeuilles et dans le cadre des limites réglementaires liées au contrôle des grands risques.

Validées par le Comité exécutif des risques, ces limites individuelles – instruites et proposées par la Direction des risques – font l'objet d'une actualisation, d'un contrôle, d'un suivi et de *reportings* à l'initiative de la Direction des risques.

LIMITES SECTORIELLES

Le Crédit Foncier, en fonction de ses analyses de risques et études de sinistralité, a défini des limites sur des secteurs ciblés.

Ces limites sont suivies et présentées trimestriellement au Comité exécutif des risques.

2.1.4.3 DISPOSITIF D'APPRÉCIATION DE LA SOLVABILITÉ

Les outils d'analyse des dossiers de crédit sont organisés autour de deux dispositifs :

- › le dispositif de contre-analyse ;
- › le dispositif d'appréciation de la solvabilité au travers de la notation lors de l'octroi du dossier et de son suivi régulier.

DISPOSITIF DE CONTRE-ANALYSE

La contre-analyse est liée au schéma délégataire qui prévoit trois niveaux d'examen :

- › un niveau métier pour le portefeuille *retail*, avec présence aux comités de la Direction des risques qui a droit d'évocation ;
- › un niveau de Comité national d'engagement où un représentant de la Direction des risques exprime un avis indépendant qui s'appuie sur une contre-analyse. La Direction des risques n'a pas de voix délibérative dans la décision mais un droit d'évocation ;
- › au-delà de certains montants, la Direction des risques Groupe est sollicitée pour donner son accord sur la réalisation de l'opération.

Les dossiers de crédit font l'objet d'une première analyse par les métiers (commercial et engagements pour les particuliers) puis d'une contre-analyse effectuée par une unité spécialisée indépendante de celle-ci.

Cette contre-analyse est de la compétence exclusive de la Direction des risques pour toute demande de financement soumise à une décision relevant du Comité national des engagements et, dans certains cas, du Comité métier (suivant Schéma Délégataire).

DISPOSITIF DE NOTATION

Chaque contrepartie doit être notée selon une méthodologie de notation interne ou externe adaptée à la classe d'actifs à laquelle elle appartient.

PORTEFEUILLE DES PARTICULIERS

Le dispositif de notation du segment des Particuliers est spécifique au Crédit Foncier (prêts immobiliers sans compte de dépôt).

À l'octroi, ce dispositif s'appuie sur une note d'octroi basée à la fois sur un système expert et sur un score statistique.

Le suivi du risque sur le portefeuille de prêts se fait au moyen d'une notation mensuelle, utilisant les informations caractéristiques de l'opération immobilière et de l'emprunteur au moment de l'octroi, ainsi que les informations d'incidents de paiement éventuels.

La notation mensuelle est ainsi faite par deux modèles statistiques qui permettent d'évaluer les opérations immobilières et attribuent des classes homogènes de risque en fonction des caractéristiques de l'opération et de(s) l'emprunteur(s).

PORTEFEUILLE DES OPÉRATEURS PUBLICS ET PRIVÉS

Sur le marché des *Corporates*, chaque contrepartie est notée selon des méthodologies de notation internes et uniques pour l'ensemble du Groupe BPCE, ceci même si le client est partagé par plusieurs entités.

La notation de ce portefeuille s'appuie sur des outils de notation interne élaborés par le Groupe BPCE. Ce dispositif de notation est fondé sur des évaluations quantitatives et qualitatives de la solvabilité pour les contreparties *Corporates* publics et privés, ainsi que sur un système expert.

Les notations des classes d'actifs *Corporates* doivent être revues chaque année, voire semestriellement pour certains clients.

SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL (SPI)

Le modèle interne de notation utilisé par le Crédit Foncier sur le SPI a fait l'objet d'une validation par les instances en charge des normes et de la méthodologie du Groupe BPCE. Sur ce secteur, le modèle de notation du Crédit Foncier est très étroitement inspiré des critères de notation utilisés par les agences externes pour leurs notations publiques, ce qui permet aux résultats du modèle d'être corrélés directement avec les échelles de notation des agences.

CONTREPARTIES INTERBANCAIRES ET SOUVERAINES

Au sein du Groupe BPCE, la notation interne des contreparties bancaires et souveraines est assurée par Natixis, toutes les contreparties sont notées au moins annuellement. Le Crédit Foncier retient la notation interne fixée au niveau du Groupe BPCE et un suivi est réalisé en Comité exécutif des risques.

2.1.4.4 SURVEILLANCE DES RISQUES

La surveillance est assurée au travers de deux dispositifs principaux :

- › la revue trimestrielle des portefeuilles qui intervient pour s'assurer de la qualité globale des expositions et contrôler l'établissement de la charge de risque ;
- › le suivi à fréquence *a minima* mensuelle des « affaires sensibles » pour la clientèle *Corporates* et *a minima* trimestrielle pour la clientèle *retail*.

Des modalités spécifiques s'appliquent aux produits structurés du Secteur public France.

REVUES DES PORTEFEUILLES

Des revues régulières sont menées pour évaluer la qualité des expositions. Ceci se traduit par un dispositif resserré d'analyse de la qualité des engagements entre les métiers et la Direction des risques. Cette analyse porte sur tous les engagements significatifs du Crédit Foncier.

SUIVI DES AFFAIRES SENSIBLES

Les comités traitent des dossiers considérés par l'établissement comme difficiles ou pouvant faire l'objet de difficultés dans l'avenir et décident notamment du classement des créances concernées ou de leurs modalités de gestion (sain/douteux/contentieux).

Particuliers

Ce suivi est effectué au travers d'un Comité métier bi-mensuel et d'un Comité national *a minima* trimestriel, suivant le montant des créances. Ces comités examinent les dossiers sensibles et recommandent éventuellement le provisionnement individuel.

Corporates

Ce suivi est effectué par le biais de la *watch list* du groupe Crédit Foncier. La *watch list* est revue trimestriellement. Elle rassemble les contreparties devant faire l'objet d'une attention particulière en raison du risque potentiellement élevé qu'elles représentent. La *watch list* porte sur des encours sains ou douteux, mais non gérés en Contentieux. Le placement sur la *watch list* n'entraîne ni la suspension automatique des lignes de crédit ni le déclassement en douteux de la contrepartie.

De plus, les dossiers en difficulté sont revus de manière plus fréquente dans les Comités *watch list* et métier des affaires sensibles.

Enfin, les dossiers au contentieux sont examinés également de manière trimestrielle, dans le cadre d'une revue spécifique.

Secteur public France

Dans le cadre du suivi des produits structurés de la clientèle des Opérateurs publics, en liaison avec le Groupe BPCE, signataire de la charte GISSLER, le Crédit Foncier réalise un suivi rapproché de ces opérations lui permettant d'anticiper les évolutions de marché sur ces transactions avec la clientèle concernée.

2.1.4.5 PILOTAGE CONSOLIDÉ DES RISQUES

Le pilotage des risques intervient à trois niveaux :

- › **surveillance consolidée des expositions**, à partir de laquelle sont établis *reportings* internes et externes. Les analyses sont menées au travers de la production d'un ensemble de *reportings* constitués principalement des tableaux de bords conçus pour le Comité exécutif des risques et le *reporting* COREP. L'évaluation du risque se traduit par la production d'indicateurs de suivi des encours et de sinistralité ;
- › **suivi des fonds propres et ratios**, permettant d'assurer le respect des ratios prudentiels et fixant les normes d'allocation des ressources aux métiers, sur la base des ROE (*Return on Equity*) ;
- › **consolidation de la charge de risque de l'année** et modélisation des prévisions pour l'année suivante, tout en s'assurant de l'intégration du coût du risque dans la tarification pratiquée par le Crédit Foncier.

2.2 FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques sont décrits dans le Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 114 à 118).

Parmi les événements marquants du 1^{er} semestre 2017, on notera le point suivant.

IMPACT POTENTIEL LIÉ À LA SORTIE DE LA GRANDE BRETAGNE DE L'UNION EUROPÉENNE

Le processus de la sortie de la Grande Bretagne a été acté le 29 mars 2017 par l'activation de l'article 50 du Pacte de l'Union Européenne.

Ce processus étant sans précédent dans l'histoire de l'Union Européenne, il est donc impossible de prévoir la durée des négociations sur la sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne. L'impact potentiel lié à cette sortie dépendra des

accords que la Grande Bretagne sera en mesure de négocier afin de continuer à avoir accès aux marchés européens pendant la période transitoire ou d'une manière plus permanente. Le *Brexit* pourrait avoir des incidences défavorables sur l'environnement économique européen et même mondial et/ou sur les conditions de marché et pourrait également contribuer à une volatilité accrue sur les marchés, notamment des taux de change.

Toutefois, l'impact direct sur la Compagnie de Financement Foncier devrait être modéré, il s'agit d'expositions en Livres Sterling couvertes contre le risque de change. Le seul risque indirect, non encore avéré porterait sur la relocalisation de la chambre de compensation en Euro LCH Clearnet à laquelle le Crédit Foncier a adhéré. Ce risque est actuellement suivi par le Crédit Foncier sans que les premiers échanges relatifs à la mise en œuvre du *Brexit* ne puissent permettre de déterminer ou d'entrevoir la solution qui sera finalement retenue.

2.3 FONDS PROPRES ET RATIOS PRUDENTIELS

› 2.3.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le cadre réglementaire n'a pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 119).

› 2.3.2 CHAMP D'APPLICATION

Le champ d'application n'a pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 119).

› 2.3.3 COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la directive CRD IV et au règlement CRR, applicables depuis le 1^{er} janvier 2014, compte tenu des options nationales précisées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ils sont répartis en trois catégories [fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier One*), fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier One*) et fonds propres de catégorie 2 (*Tier Two*).

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Total des fonds propres	3 581	3 642
Fonds propres Tier 1	3 570	3 629
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 880	2 911
Instruments de fonds propres de catégorie 1	1 732	1 732
Bénéfices non distribués	1 600	1 589
Gains ou pertes latents différés	- 263	- 358
› Écarts d'acquisition débiteurs	- 43	- 43
› Autres immobilisations incorporelles	- 5	- 6
Ajustements transitoires liés aux intérêts des minoritaires	19	38
Filtres prudentiels	106	197
Ajustements transitoires liés aux filtres prudentiels	24	49
› Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	- 1	- 1
› Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles (excédant le seuil de 10 %)	- 324	- 425
Autres ajustements	- 64	- 74
Autres ajustements en période transitoire	100	212
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	690	718
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	11	13
Instruments de fonds propres de catégorie 2 (T2)	10	10
Provisions collectives pour risque de crédit	-	-
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres de catégorie 2	1	3

› 2.3.4 EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET RATIOS PRUDENTIELS

Le groupe Crédit Foncier calcule les exigences en fonds propres réglementaires, aussi bien pour le risque de crédit que pour le risque opérationnel, selon la méthode standard de la réglementation en

vigueur. Le groupe Crédit Foncier n'est donc pas prudemment exposé au risque de marché.

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
EXIGENCES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT (1)	2 330	2 369
Administrations centrales	76	77
Établissements	23	26
Administrations régionales	440	442
Entreprises	338	356
Clientèle de détail	120	141
Expositions garanties par une hypothèque	1 105	1 099
Expositions en défaut	159	169
Actions	21	20
Expositions présentant un risque élevé	2	2
Titrisations	8	11
Autres actifs	38	26
EXPOSITIONS PONDÉRÉES DU RISQUE DE MARCHÉ (2)	-	-
TOTAL DES EXIGENCES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL (3)	110	110
AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (4)	49	57
EXPOSITION LIÉE FONDS DE DÉFAILLANCE LCH (5)	6	5
EXIGENCES DE FONDS PROPRES (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	2 495	2 541

Dans le cadre du COREP calculé selon la CRR/CRD IV depuis le 31 mars 2014, par convention, les résultats sont présentés par catégorie d'expositions finale (après substitution de la catégorie d'expositions de la contrepartie finale dans le cas d'expositions couvertes par une sûreté personnelle).

Au 30 juin 2017, 44,3 % de ces exigences en fonds propres sont liées aux expositions garanties par des hypothèques et 36,0 % représentent les exigences sur les entreprises, la clientèle de détail et les administrations régionales.

La pondération moyenne relative au risque de crédit (hors la classe « autres actifs ») est de 27 %, reflétant le faible niveau de risque du portefeuille d'expositions du groupe Crédit Foncier, dont la majorité des prêts est soit garantie par des hypothèques soit par des cautions.

EXPOSITIONS PONDÉRÉES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVEC RÉPARTITION DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE, SELON LES PONDÉRATIONS RÉGLEMENTAIRES BÂLE III

(en M€) Au 30/06/2017	Admini- strations centrales et banques centrales	Établis- sements	Admini- strations région- ales	Entre- prises	Clientèle de détail	Expo- sitions garanties par une hypo- thèque	Expo- sitions en défaut	Actions	Expo- sitions présen- tant un risque élevé	Titrisations	Totaux	Actifs pon- dérés
Exposition nette (Bilan + Hors-Bilan)	20 336	17 885	28 332	5 584	2 403	35 903	2 063	312	16	148	112 983	
Valeur exposée au risque	20 336	17 885	28 332	5 584	2 403	35 903	2 063	312	16	148	112 983	
Pondération après prise en compte de la technique de réduction du risque de crédit												
0 %	17 420	15 266	4 380	18	-	52	-	-	-	45	37 181	-
2 %	-	301	-	-	-	-	-	-	-	-	301	6
7 %	-	-	19	-	-	-	-	-	-	-	19	1
10 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 %	475	354	19 301	692	-	-	-	53	-	-	20 875	4 175
35 %	-	-	-	-	-	30 453	-	-	-	-	30 453	10 659
50 %	189	413	3 078	1 203	-	1 866	-	-	-	-	6 749	3 374
75 %	-	-	-	-	2 060	2 943	-	-	-	-	5 003	3 752
100 %	-	0	103	3 229	-	14	1 861	237	-	-	5 445	5 445
150 %	-	-	1	174	-	-	85	-	16	-	276	414
250 %	306	-	-	-	-	-	-	-	-	-	306	765
350 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 250 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	7	83
Autres pondérations	-	-	-	-	-	-	-	25	-	53	78	29
Totaux valeurs exposées au risque	18 389	16 335	26 882	5 316	2 060	35 328	1 946	314	16	104	106 691	28 702
Totaux valeurs exposées pondérées	955	283	5 505	4 230	1 545	13 813	1 988	257	24	101	28 702	
Pondération moyenne	5 %	2 %	20 %	80 %	75 %	39 %	102 %	82 %	150 %	97 %	27 %	
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit												475
Exposition liée au fonds de défaillance												76
Expositions pondérées du risque opérationnel												1 374
Ajustement de l'évaluation de crédit												612
TOTAL EXPOSITIONS PONDÉRÉES												31 239

Au 30 juin 2017, le ratio de solvabilité s'élève à 11,48 % et le ratio *Common Equity Tier One* (CET1) est de 9,23 %. Le ratio *Tier One* s'élève à 11,45 % ⁽¹⁾.

› 2.3.5 RATIOS DE LEVIER

Dans une vision CRR II et après neutralisation des expositions intragroupes, le ratio s'établit à 3,56 %.

(1) Normes Bâle II en méthode standard, pilier 2.

2.4 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Sauf mention contraire, les données reprises dans les tableaux et graphiques de cette section sont des données de gestion cadrées comptablement, les engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

› 2.4.1 ANALYSE GLOBALE DES ENGAGEMENTS

Dans un souci de lisibilité et de cohérence, le Crédit Foncier a choisi, depuis l'arrêté de fin 2008, d'unifier l'information fournie au titre de la norme IFRS 7, du pilier 3 du dispositif Bâle III (titre I, 8^e partie du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013) et du Forum de stabilité financière (G7). Les informations sur la gestion des risques requises dans ce cadre et celles sur le capital afférentes à l'amendement IAS 1 font partie des comptes certifiés par les Commissaires aux comptes (à l'exception des informations mentionnées « non auditées »).

2.4.1.1 EXPOSITION GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT (SYNTHÈSE IFRS 7)

EXPOSITION NETTE GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Contribution consolidée (en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Exposition nette globale au risque de crédit ⁽¹⁾	111 468	118 470
Banques centrales	1 021	2 401
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenus variables)	2 055	2 469
Instrument dérivé de couverture ⁽²⁾	5 684	7 128
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenus variables)	2 162	2 288
Opérations interbancaires	11 567	12 150
Opérations clientèle	81 644	84 673
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	30	60
Actifs divers liés aux activités d'assurance	86	88
Sous total hors garanties financières données et engagements par signature	104 250	111 257
Garanties financières données	1 441	1 316
Engagements par signature	5 778	5 897

*Cf. note 4.7.3
des états financiers
consolidés
condensés*

(1) Encours nets après dépréciation.

(2) Montants compensés au passif (cf. les états financiers consolidés).

EXPOSITION BRUTE GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016	Variation juin 2017/déc. 2016
EXPOSITION BRUTE GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT ⁽¹⁾	112 504	119 508	- 5,86 %
Dont hors garanties financières données et engagement par signature	105 257	112 294	- 6,27 %
Dont encours clientèle	87 868	92 532	- 5,04 %
➤ RETAIL	45 597	46 402	- 1,74 %
dont encours de prêts en direct (France et Europe) ⁽²⁾	45 433	46 194	- 1,65 %
dont titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe ⁽³⁾	164	208	- 21,10 %
➤ CORPORATE OPÉRATEURS PUBLICS ET PRIVÉS	42 271	46 130	- 8,37 %
Corporate Opérateurs Publics	36 737	40 405	- 9,08 %
dont prêts en direct sur Secteur public France	24 122	25 368	- 4,91 %
<i>dont Secteur public territorial (SPT)</i>	15 266	16 184	- 5,67 %
<i>dont Immobilier Social</i>	7 118	7 449	- 4,44 %
dont Financement de Projet d'Infrastructure (FPI)	1 739	1 736	0,18 %
dont prêts en direct et obligations sur SPI et Souverains	12 614	15 037	- 16,11 %
<i>dont Souverains France</i>	2 630	4 204	- 37,45 %
<i>dont International</i>	9 985	10 833	- 7,83 %
Corporate Opérateurs Privés	5 534	5 725	- 3,33 %
Dont Banques et Divers	17 389	19 762	- 12,01 %

(1) Encours bruts avant dépréciation hors Prêts Viagers Hypothécaire (717 M€).

(2) Effet compensation du crédit d'impôt PTZ à partir de mars 2016 : - 1,3 Md€ au 31 décembre 2016.

(3) Y compris OPC Elise et CFHL.

La baisse globale des expositions nettes de 7 Md€ (- 6,27 %), au cours du 1^{er} semestre s'explique principalement par :

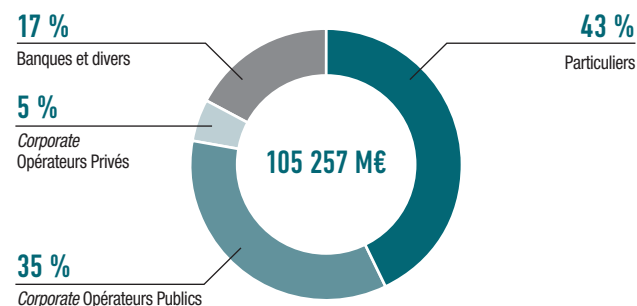
- la baisse des expositions aux Opérateurs Publics et Privés (- 3,9 Md€) ; cette baisse est liée principalement à la variation du montant des placements réalisés auprès de la banque de France

(assimilés à une exposition à l'émetteur souverain français), à l'amortissement des encours SPT (- 0,9 Md€) et à la baisse de l'encours international (- 0,8 Md€) ;

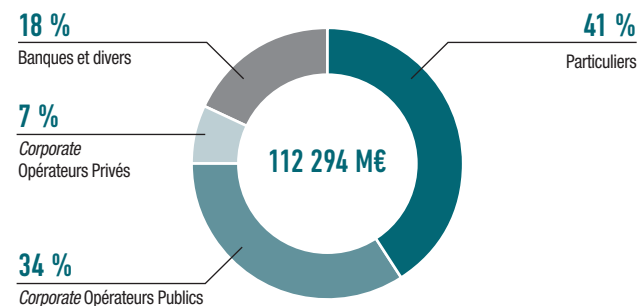
- la baisse des encours *retail* (- 0,8 Md€) ; cette baisse s'explique par les remboursements anticipés.

➤ Expositions par type bâlois

➤ 30 juin 2017



➤ 31 décembre 2016



2.4.1.2 RÉPARTITION DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT

2.4.1.2.1 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Répartition géographique des expositions	30/06/2017	31/12/2016
France	85 %	84 %
Autres pays de l'Espace Économique Européen	9 %	9 %
› dont Italie	4 %	4 %
› dont Royaume-Uni	1 %	1 %
› dont Belgique	1 %	1 %
› dont Espagne	1 %	1 %
› dont Allemagne	< 0,5 %	< 0,5 %
› dont Portugal	< 0,5 %	< 0,5 %
› dont Pologne	< 0,5 %	< 0,5 %
› dont Pays-Bas	< 0,5 %	< 0,5 %
› dont Irlande	< 0,5 %	< 0,5 %
Suisse	1 %	1 %
Amérique du Nord (EU et Canada)	3 %	4 %
Japon	2 %	2 %
Autres	< 0,5 %	< 0,5 %
Total bilan	100 %	100 %

NB : Les engagements sur l'Espace économique européen concernent, dans leur grande majorité, des actifs éligibles aux sociétés de crédit foncier ; les autres engagements sur l'Espace économique européen sont en quasi-totalité des engagements sur les banques au titre des opérations de trésorerie ou dérivés.

NB : Il convient de rappeler que les engagements sur les États-Unis sont constitués uniquement de prêts sur les États ou collectivités locales très bien notés ou bénéficiant de la garantie de l'État fédéral et ne comprennent aucune exposition de type immobilier, directement ou indirectement.

2.4.1.2.2 RÉPARTITION SECTORIELLE

La répartition par secteur d'activité des encours bilanciaux est établie sur base des expositions pour lesquelles la relation clientèle est de nature *Corporates*. Elle intègre aussi les expositions sur les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe (RMBS) dont le risque final concerne une clientèle de particuliers.

Répartition sectorielle des expositions au risque de crédit (hors prêts en direct aux particuliers)	30/06/2017	31/12/2016
Administration	40 %	41 %
Finance-Assurance	31 %	31 %
Locations immobilières	15 %	14 %
Pharmacie-Santé	7 %	7 %
Immobilier	2 %	2 %
Services	1 %	1 %
Services aux collectivités	1 %	1 %
Autres	3 %	3 %
Total bilan	100 %	100 %
ASSIETTE BILAN (en M€)	59 824	66 100

2.4.1.2.3 RÉPARTITION PAR FAMILLE DE PRODUITS

Familles de produits (répartition en %)	30/06/2017	31/12/2016
Prêts ⁽¹⁾	73 %	70 %
Crédits de trésorerie	12 %	13 %
Titres Obligataires (Banking)	10 %	10 %
Titrisation	< 0,1 %	< 0,1 %
Dérivés	6 %	7 %
Actions/Fonds	-	-
Autres produits au Bilan	-	-
Titres Obligataires (Trading ⁽²⁾)	-	-
Total bilan	100 %	100 %
ASSIETTE BILAN (en M€)	105 257	112 294

(1) Prêts à la clientèle hors crédits de trésorerie.

(2) Le groupe Crédit Foncier n'a pas de titres de trading ; les titres obligataires détenus le sont dans le cadre d'opérations de crédit ou de couverture du portefeuille ALM.

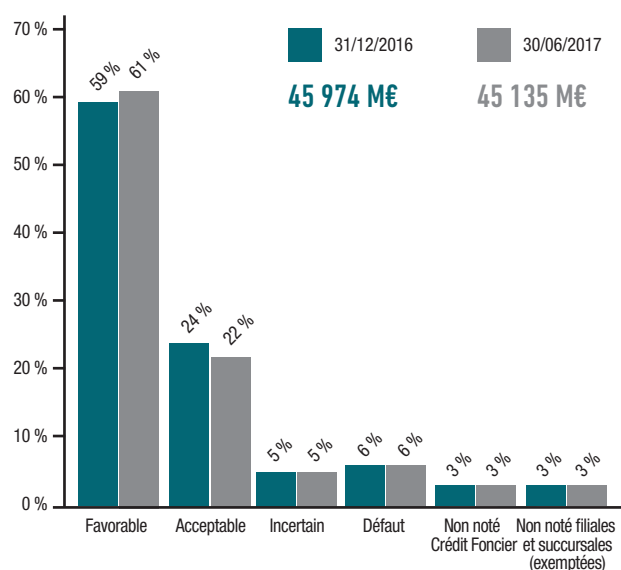
2.4.2 ENGAGEMENTS PAR PORTEFEUILLE DE CLIENTÈLE

2.4.2.1 PORTEFEUILLE DES PARTICULIERS

2.4.2.1.1 EXPOSITIONS DE PRÊTS EN DIRECT

La très grande majorité des encours est assortie de garanties éligibles Bâle III, avec une forte proportion d'hypothèques de premier rang, doublées, pour une partie de la production réglementée, d'une contre-garantie du SGFGAS. Le reste de l'encours bénéficie d'une caution de la Compagnie Européenne de Garantie (ex. SACCEF), de Crédit Logement ou d'une société de caution mutuelle. À ces garanties peuvent s'ajouter des nantissements.

Notation interne des encours



Focus crédits de restructuration et financement automobile (Banco Primus)

Banco Primus, filiale du Crédit Foncier dont le siège social se trouve à Lisbonne, commercialise des crédits automobiles au Portugal (marché du véhicule d'occasion). L'établissement gère par ailleurs de façon extinctive un portefeuille de crédits hypothécaires en Espagne et au Portugal ainsi qu'un portefeuille de crédits automobiles en Hongrie.

Encours total au 30 juin 2017 (en M€)	501
Dont encours de crédits automobile et autres (Portugal)	292
Dont encours des portefeuilles en extinction	209
Créances en risque (impayés à 90 jours et +)	13,6 %
Loan-to-value moyenne (activité hypothécaire)	91 %

Avec 46,5 M€ de crédits automobiles consentis au cours du 1^{er} semestre 2017, Banco Primus présente des performances commerciales satisfaisantes au Portugal (la production croît de plus de 7 % par rapport au 1^{er} semestre 2016). À 7,5 %, la part des impayés à 90 jours et plus est en diminution.

L'encours des portefeuilles de crédits en extinction a été significativement réduit après la cession, en 2015, d'un bloc de créances hypothécaires portugaises. La principale exposition en risque demeure celle relative aux créances hypothécaires espagnoles, qui enregistrent un taux élevé d'impayés à 90 jours et plus (23,2 %). Avec la saisie après adjudication de biens immobiliers portés en gage, Banco Primus a constitué un portefeuille d'actifs dont elle poursuit la commercialisation.

2.4.2.1.2 POSITIONS DE TITRISATIONS ADOSSÉES À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES RÉSIDUELLES DE PARTICULIERS EN EUROPE (RMBS)

L'exposition dans cette catégorie s'élève à 164 M€. Elle se répartit entre un RMBS espagnol de 50 M€ intégralement couvert par une garantie bancaire et les expositions résiduelles aux opérations CFHL-1 2014, CFHL-2 2015 et Elise.

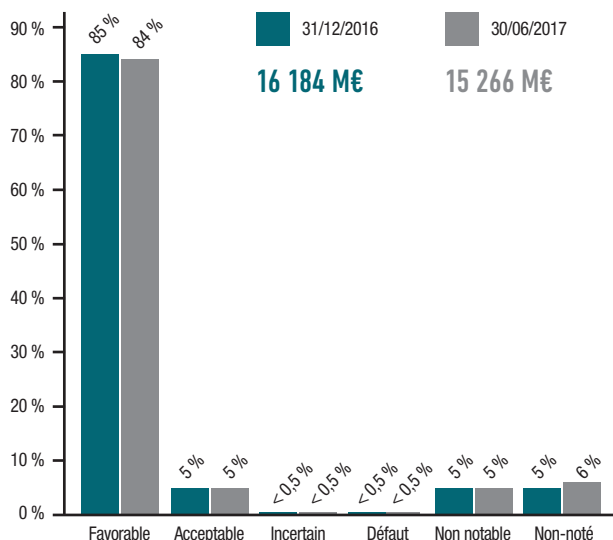
2.4.2.2 PORTEFEUILLE DES OPÉRATEURS PUBLICS

2.4.2.2.1 SECTEUR PUBLIC FRANCE

2.4.2.2.1.1 SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL (SPT)

Le groupe Crédit Foncier intervient comme partenaire des réseaux du Groupe BPCE, dans des activités de financement des collectivités locales et des institutionnels locaux français.

› Ventilation par notation



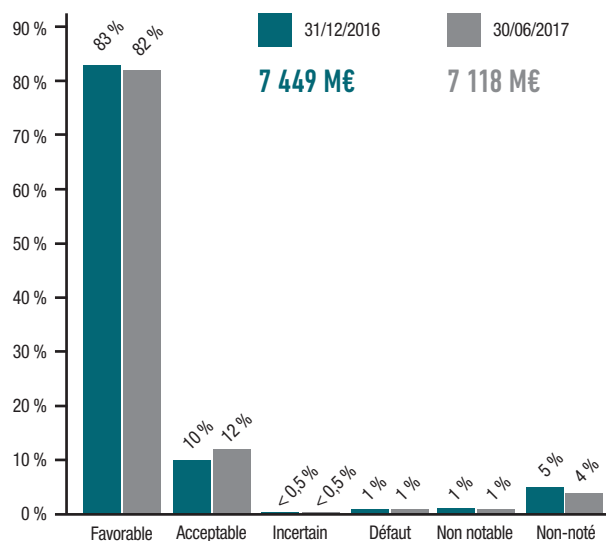
NB : Les pourcentages de notation sont déterminés sur la base des encours (CRD, ICNE et impayés) du portefeuille SPT. À noter que les 15 266 M€ d'exposition totale représentent l'encours du portefeuille SPT à la juste valeur.

2.4.2.2.1.2 IMMOBILIER SOCIAL

L'activité porte sur la distribution de financements réglementés (Prêt Social Location Accession – PSLA, Prêt Locatif Intermédiaire – PLI) ou libres au profit des opérateurs sociaux en synergie avec le Groupe BPCE.

Par ailleurs, dans le secteur de l'immobilier social, l'encours est constitué en majorité de Prêts Locatifs Sociaux (PLS) pour lesquels le Crédit Foncier a participé aux adjudications jusqu'en 2012. Ces opérations bénéficient de garanties de collectivités locales ou hypothécaires.

› Ventilation par notation



2.4.2.2.2 SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL ET SOUVERAINS

Au 30 juin 2017, l'exposition du Crédit Foncier aux émetteurs souverains et à ceux du Secteur public international s'élève à 12,6 Md€. L'exposition au Souverain français, comprise dans ce montant, s'élève quant à elle à 2,6 Md€.

L'exposition aux émetteurs internationaux se décompose en :

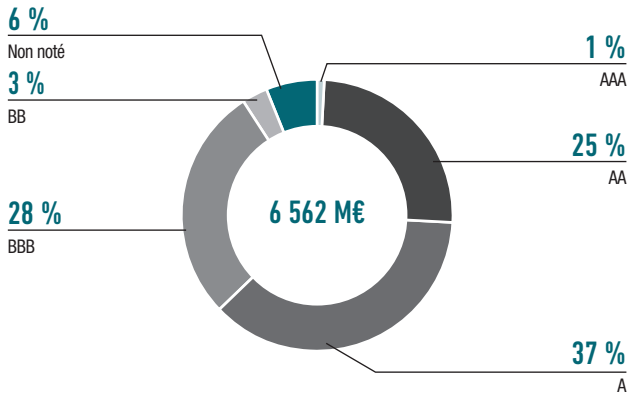
- › une exposition aux Souverains internationaux, à hauteur de 3,4 Md€ ;
- › une exposition au SPI, pour 6,6 Md€. Sont notamment compris dans cette catégorie les titres émis par des collectivités locales des pays de la zone euro (dont régions italiennes et communautés autonomes espagnoles), des États-Unis (États, Comtés) ou du Japon (préfectures).

D'un exercice à l'autre, l'encours du portefeuille de titres internationaux s'est légèrement réduit, en lien avec l'arrêt de l'activité d'origination de nouveaux engagements.

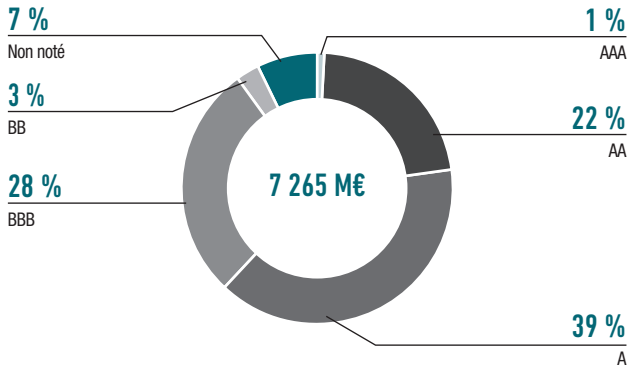
Notons que les encours sont exprimés en valeur nette comptable IFRS contre-valeurisée en euros et sans prise en compte du *swap*. (Les titres du portefeuille, très majoritairement classés en « Prêts et créances », sont tous micro-couverts). Aussi certaines variations à la hausse des montants peuvent être liées à la variation de taux de la composante couverte ainsi qu'à celle du cours de change (pour les titres en devise). Rappelons que les titres libellés en devise font systématiquement l'objet d'une couverture au titre du risque de taux et de change au moment de leur entrée au bilan (cf. partie 2.9.3 et 2.9.4 du présent rapport).

➤ Expositions par note interne sur le SPI

➤ 30 juin 2017



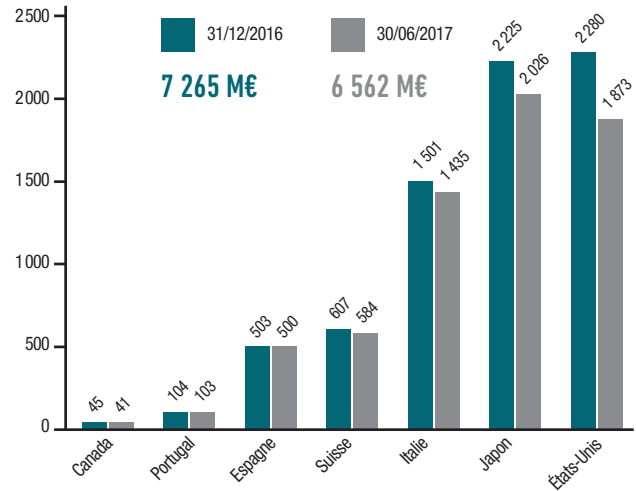
➤ 31 décembre 2016



Les contreparties du portefeuille SPI sont renotées chaque année par la Direction des risques du Crédit Foncier. La dernière campagne de renotation s'est caractérisée par un nombre limité de dégradations. Le portefeuille demeure globalement de bonne qualité avec 63 % de notes supérieures ou égales à A au 1^{er} semestre 2017, contre 62 % en 2016.

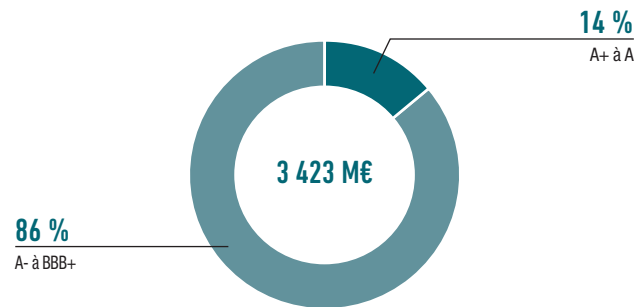
Les notations internes sont en moyenne aussi prudentes que celles communiquées par les agences de notation.

➤ Répartition par pays des encours SPI

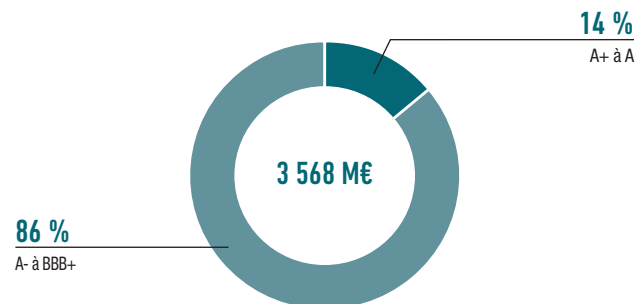


➤ Expositions par note interne ⁽¹⁾ sur le Souverain (hors France)

➤ 30 juin 2017



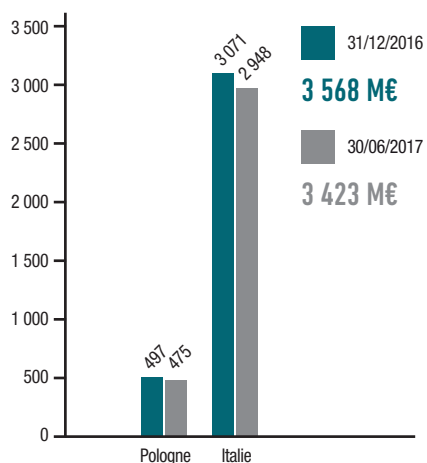
➤ 31 décembre 2016



Les encours du portefeuille Souverain hors France bénéficient de notes supérieures à BBB+ (comme en 2016). Les notations internes utilisées par le Crédit Foncier sont celles du Groupe BPCE.

(1) Notes Bâle II après rehaussement.

➤ Répartition par pays des encours du Souverain (hors France)



La baisse des expositions à la Pologne et à l'Italie est liée aux variations de valorisation comptable suscitées par des effets de taux et de change (voir ci-dessus). Rappelons que les encours du portefeuille international baissent depuis plusieurs exercices, suite à l'arrêt de l'activité.

2.4.2.3 SECTEUR BANCAIRE

Par la structure de ses activités et de son refinancement, le Crédit Foncier est engagé dans des relations interbancaires. L'essentiel des expositions à des contreparties bancaires résulte des besoins de couverture liés à ses différentes activités. Depuis 2014, en application de la réglementation EMIR, un nombre croissant d'opérations se trouve être compensé en chambre (LCH.Clearnet).

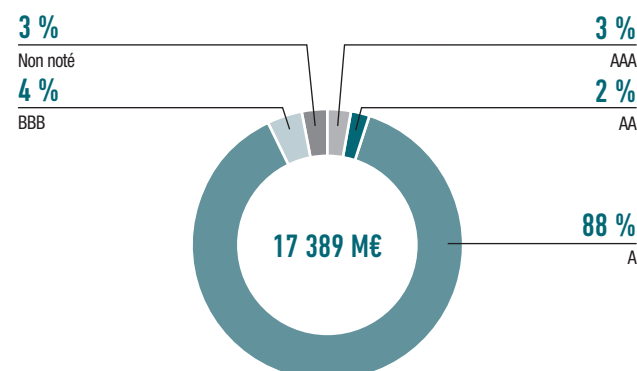
En application de la politique du Groupe BPCE, le Crédit Foncier limite ses expositions pour chaque groupe bancaire à 15 % de ses fonds propres, soit un niveau plus conservateur que les exigences réglementaires (25 %). Par ailleurs, les contreparties bancaires sont pondérées au titre des grands risques depuis 2011 à 100 % (contre 20 % auparavant).

Une part des expositions bancaires (697 M€) correspond également à des prêts long terme consentis à des banques cantonales suisses, opérations réalisées dans le cadre de la production SPI. Notons que le Crédit Foncier a une exposition de 12,5 Md€ sur l'intragroupe BPCE, dont une partie au titre des L. 211-38 (adossés à des prêts SPT) à hauteur de 2,5 Md€ et une partie au titre de prêts à BPCE à hauteur de 6,6 Md€ garantis par un portefeuille de créances. Ces concours sont en baisse par rapport à leur niveau de fin 2016.

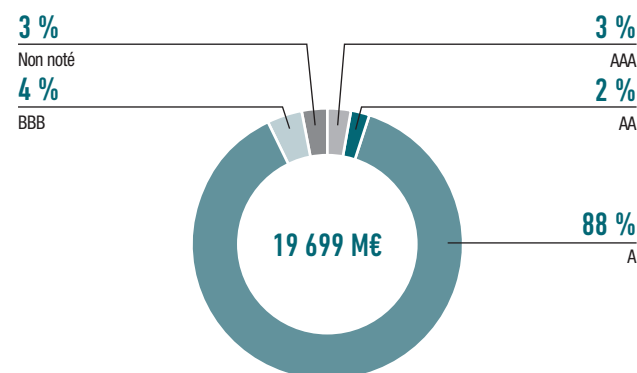
Les opérations avec les contreparties bancaires portent sur des volumes bruts (nominiaux) élevés représentant *in fine* des montants nets réduits du fait des valorisations et des effets de compensation (les opérations de dérivés sont assorties de mécanismes de couverture notamment sous forme de collatéralisation). Les graphiques ci-après présentent la valeur au bilan de ces opérations, ce qui ne traduit pas nécessairement de façon adéquate le risque de crédit encouru sur les opérations de dérivés.

➤ Expositions par note interne sur les banques

➤ 30 juin 2017



➤ 31 décembre 2016



2.4.2.4 PORTEFEUILLE DES OPÉRATEURS PRIVÉS

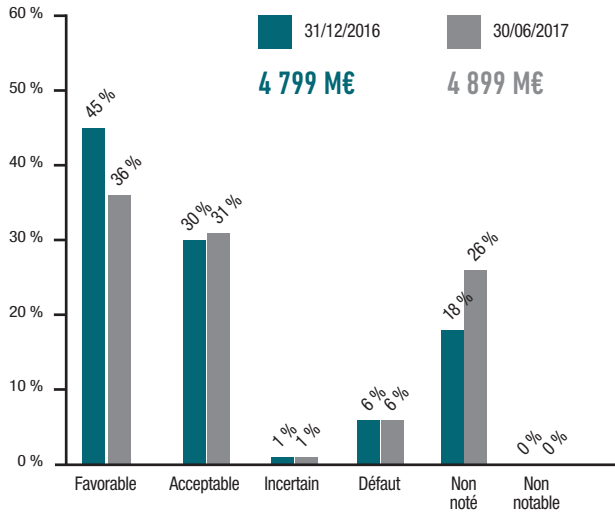
Le portefeuille des opérateurs privés comprend les prêts consentis aux *Corporates*.

Les encours du portefeuille représentent à fin juin 2017 un montant de 5,5 Md€ contre 5,7 Md€ fin 2016 (-3,5 %).

Les principales expositions concernent les activités en France d'investisseurs long terme, des opérations de promotion immobilière et de financement d'entreprises qui totalisent 4,7 Md€ en juin 2017 contre 4,8 Md€ fin 2016.

L'encours privé international reste stable à 0,9 Md€ fin juin 2017 et dispose d'une garantie du Secteur public pour 0,6 Md€.

► Ventilation par notation



2.5 ANALYSE DE LA SINISTRALITÉ

› 2.5.1 SINISTRALITÉ

Expositions	30/06/2017			31/12/2016		
	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé
<i>(en M€)</i>						
Retail	45 597	6,37 %	6,34 %	46 402	6,24 %	6,21 %
Prêts en direct (France et Europe)	45 433	6,39 %	6,36 %	46 194	6,27 %	6,24 %
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe	164	-	-	208	-	-
Secteur public	36 737	0,16 %	0,16 %	40 405	< 0,5 %	< 0,5 %
Secteur public France	24 122	0,25 %	0,25 %	25 368	< 0,5 %	< 0,5 %
SPI et Souverains (prêts en direct et obligations)	12 614	-	-	15 037	-	-
Corporate Privé	5 534	7,47 %	6,36 %	5 725	7,57 %	6,52 %
Expositions secteur bancaire et divers	17 389	-	-	19 762	-	-
TOTAL	105 257	3,21 %	3,14 %	112 294	3,03 %	2,96 %

› 2.5.2 COÛT DU RISQUE PARTICULIERS ET CORPORATES

À fin juin 2017, le coût du risque du groupe Crédit Foncier s'élève à - 51 M€. Le niveau du coût du risque base individuelle s'établit à - 65 M€. Sur base collective, la reprise nette s'élève à + 14 M€. Le

coût du risque est stable par rapport au premier semestre 2016 (- 55 M€).

Coût du risque groupe Crédit Foncier base consolidée (en M€)	Exercice 2016	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	1 ^{er} semestre 2017
Prêts et créances interbancaires	0					0
Prêts et créances avec la clientèle (y compris engagement par signature)	- 119	- 188	180	- 50	7	- 51
Autres actifs financiers	- 1					
Coût du risque Particuliers et Corporates (A)	- 120					- 51
dont coût du risque individuel	- 127					- 65
dont coût du risque sur base portefeuille (provisions collectives)	7					14
Exposition globale au risque de crédit* (B)	118 470					111 468
COÛT DU RISQUE EN % DU TOTAL DES EXPOSITIONS (C = A/B)	- 0,10 %					- 0,05 %

* Exposition globale au risque de crédit : encours bruts (sains + douteux) y compris les engagements hors-bilan.

Pour le calcul des provisions au titre d'IFRS 9, le Groupe BPCE va s'appuyer sur le dispositif interne de gestion des risques, sous-tendant les calculs réglementaires des exigences en fonds propres pour la constitution des portefeuilles et le calcul des dépréciations. Un dispositif *ad hoc* de calcul et de comptabilisation des dépréciations sur encours sains est en cours de construction nécessitant d'importants développements informatiques.

Les modèles qui seront mis en œuvre pour le calcul des dépréciations sont élaborés dans le respect de la gouvernance des modèles afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du groupe selon la nature des actifs et la destination des modèles. Ils s'appuieront en priorité sur les modèles internes existants de mesure des risques et sur des informations externes si des mesures internes ne sont pas disponibles. Ces modèles seront adaptés pour permettre une mesure de la probabilité de défaut des créances à

maturité des encours. Les dépréciations calculées tiendront compte des conditions courantes et des projections économiques et financières attendues. Les modèles de calcul des dépréciations seront mis en œuvre de manière centralisée afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du groupe Crédit Foncier, selon la nature des actifs.

La mesure de la dégradation significative sera opérée au travers de la combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en cours de calibrage. Les critères quantitatifs s'appuieront sur les dispositifs de notation, s'attachant à comparer le risque associé à la notation

courante au risque mesuré lors de l'octroi. Les critères qualitatifs comprennent des indicateurs complémentaires au dispositif de notation privilégiant la mesure du risque courante à sa comparaison aux valeurs passées, tels que les impayés de plus de 30 jours ou le statut de la contrepartie en *watch list* (intégrant le statut *forbearance*).

Les simulations d'impacts chiffrés comportent encore à ce stade des options simplificatrices qui ne permettent raisonnablement pas de considérer que l'estimation revêt un caractère suffisamment fiable pour être publiée.

2.6 TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES

› 2.6.1 VALORISATION ET GESTION DES INSTRUMENTS CONSTITUTIFS DE SÛRETÉS RÉELLES

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 133).

› 2.6.2 PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE PROTECTION

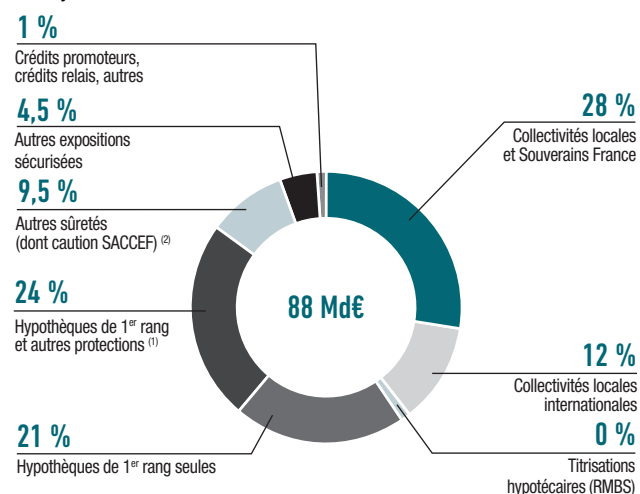
Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 133).

› 2.6.3 EFFET DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

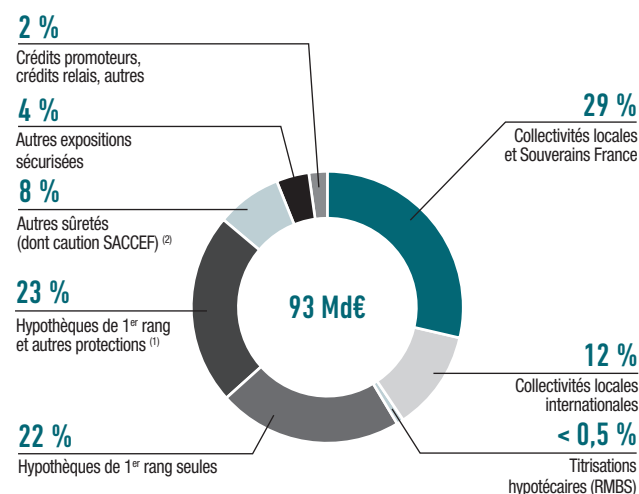
Le portefeuille du Crédit Foncier est majoritairement couvert, soit par des hypothèques de premier rang, soit par des sûretés personnelles éligibles.

› Fournisseurs de protection de crédit

› 30 juin 2017



› 31 décembre 2016



(1) Encours disposant également de la garantie FGAS pour un montant de 21 Md€ au 30 juin 2017 contre 21 Md€ au 31 décembre 2016.

(2) Autres sûretés dont Crédit Logement pour un montant de 5,53 Md€ au 30 juin 2017 contre 4,80 Md€ au 31 décembre 2016.

› 2.6.4 COMPENSATION DES ÉLÉMENTS DE BILAN ET HORS-BILAN

S'agissant des produits dérivés, le groupe Crédit Foncier mesure les expositions en appliquant un facteur de majoration ou *add-on* en plus des expositions courantes. La politique du Groupe BPCE consiste à signer systématiquement des accords-cadres avec ses contreparties bancaires. Dans une très large majorité, ces dispositions comprennent des accords de collatéralisation avec déclenchement d'appels de marge, ce qui permet de réduire l'exposition réelle. Dans le cas particulier de la Compagnie de Financement Foncier, les accords sont asymétriques ; seules les contreparties mettent à disposition un collatéral, en cas de besoin.

En tant qu'institution financière, le Crédit Foncier est soumis aux obligations définies dans le cadre du règlement européen n° 648/2012 (EMIR), entré en vigueur le 16 août 2012.

À ce titre les trois principaux volets sur lesquels s'appuie la réglementation sont respectés au Crédit Foncier :

- › une obligation légale de compensation des dérivés dans une chambre de compensation agréée. L'obligation de compensation centrale est entrée progressivement en application à compter du 21 juin 2016. Le Crédit Foncier est adhérent direct de LCH Clearnet Ltd depuis le 13 octobre 2014 par le biais duquel il répond à l'exigence de compensation de tout dérivé vanille qu'il est amené à traiter avec le marché ; à ce titre, il contribue au fonds de garantie de LCH Clearnet Ltd pour un montant de 16,7 M€ ;

- › un ensemble de techniques d'atténuation des risques opérationnels et de contrepartie pour les contrats non compensés antérieurs à ce nouveau règlement (réduction des délais de confirmation, réconciliation quotidienne des portefeuilles, procédure de gestion des différends) ;
- › déclaration à un référentiel central de l'ensemble des transactions sur produits dérivés (DTCC).

Le périmètre d'application des techniques d'atténuation des risques a été élargi tout début 2017 aux nouveaux dérivés non compensables en chambre. Pour ces dérivés OTC non standards, EMIR impose une exigence de collatéral avec la mise en place de *variation margin* et d'*initial margin*.

La Compagnie de Financement Foncier est exemptée de l'obligation de compensation de ses contrats de dérivés en tant qu'émetteur de *covered bonds* sous réserve que ses contrats satisfassent à toutes les conditions mentionnées dans l'article 1^{er} du règlement délégué (UE) 2015/2205 de la commission du 6 août 2015 complétant le règlement (UE) 648/2012 du Parlement Européen et du Conseil.

De même, les véhicules de titrisation dont le sous-jacent est composé uniquement de prêts hypothécaires n'entrent pas dans la définition du règlement EMIR. Ainsi, les dérivés des FCT originés par le Crédit Foncier ne sont pas soumis à l'obligation de compensation.

Le Crédit Foncier bénéficie de l'exemption accordée par l'ACPR au Groupe BPCE de compenser les transactions intragroupe.

2.7 RECOMMANDATIONS DU FORUM DE STABILITÉ FINANCIÈRE

Dans son rapport du 7 avril 2008, le *Financial Stability Forum* (FSF) – G7 a émis une série de recommandations en réponse à la crise, notamment en matière de transparence financière, valorisation, gestion des risques, agence de notation.

En reprenant les conclusions du rapport du *Senior Supervisors Group*, le FSF a demandé que la communication financière soit renforcée sur les cinq thèmes suivants :

- expositions sur CDO (*Collateralized Debt Obligation*) ou expositions en direct sur *monolines* ;
- expositions CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*) ;

- autres expositions *subprime*, *Alt-A* et plus généralement expositions hypothécaires américaines ;
- véhicules *ad hoc* ;
- opérations de dette à effet de levier ou LBO.

Ces thèmes ont été repris par un groupe de travail associant la Fédération bancaire française, le Secrétariat général du Comité de contrôle prudentiel et l'Autorité des Marchés Financiers, afin de décliner au niveau français les recommandations du FSF. Des grilles indicatives d'informations financières ont ainsi été élaborées sur ces cinq thèmes.

➤ 2.7.1 CDO, EXPOSITIONS MONOLINES ET AUTRES GARANTS

2.7.1.1 COLLATERALIZED DEBT OBLIGATION (CDO)

Le groupe Crédit Foncier n'a aucune exposition sur la classe d'actifs CDO.

2.7.1.2 REHAUSSEURS

2.7.1.2.1 LES ACTIFS REHAUSSÉS

La valeur comptable des actifs rehaussés figurant dans le tableau ci-après ne correspond pas à des expositions directes sur des *monolines* mais à des rehaussements acquis auprès de ces derniers par le Crédit Foncier sur des actifs en portefeuille. Le Crédit Foncier bénéficie donc, dans tous les cas, d'un recours premier sur une contrepartie autre que la société *monoline*. Ces rehaussements portent généralement sur des actifs sous-jacents (prêts ou titres) de nature Secteur public accordés soit directement à un État souverain, soit à une collectivité locale ou un établissement public.

Ces engagements de rehaussement prennent la forme de garanties financières (et non de CDS) et constituent une sûreté annexe à l'actif rehaussé. Ces garanties ne sont ni valorisées ni comptabilisées au bilan du Crédit Foncier (seule la prime de rehaussement est comptabilisée comme une charge quand le rehaussement est conclu en dehors du titre ou du prêt).

La ventilation de ce portefeuille rehaussé est effectuée sur la base de la valeur du nominal des lignes au 30 juin 2017, la répartition étant indiquée en fonction du rehausseur d'origine (sans tenir compte des reprises de certaines sociétés par des sociétés concurrentes intervenues depuis).

› Actifs rehaussés

30/06/2017 (en M€)	Montant notionnel brut de la protection acquise	Montant notionnel brut des instruments couverts	Juste valeur des instruments couverts	Juste valeur de la protection avant ajuste- ments de valeur	Juste valeur des couvertures achetées	Juste de valeur de la protection nette de couvertures et avant ajustements de valeur	Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur <i>monolines</i> (comptabilisés sur la protection)	Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur <i>monolines</i>
Protections acquises auprès de <i>monolines</i>								
Sur des CDO (marché résidentiel US) avec sous-jacents <i>subprime</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur des CDO (marché résidentiel US) avec sous-jacents non <i>subprime</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Risque de contrepartie sur autres opérations	1 527	1 527	1 986	-	-	-	-	-
TOTAL 30/06/2017	1 527	1 527	1 986	-	-	-	-	-
TOTAL 31/12/2016	1 633	1 633	2 140	-	-	-	-	-

La répartition par notation intrinsèque des sous-jacents, figure ci-après.

30/06/2017		Nominal (en M€)					
Rehausseur	Note du rehausseur	A	BBB	Non dispo.	Total	%	
AGC	A-		114		114	8 %	
FGIC	Non Disponible			117	117	8 %	
AGMC	A	991	145		1 136	74 %	
MBIA	A-	94		66	160	10 %	
TOTAL		1 085	259	183	1 527		
%		71 %	17 %	12 %		100 %	

2.7.1.2.2 EXPOSITIONS BRUTES PAR NOTE DES SOUS-JACENTS (VALEUR DU NOMINAL)

La note du rehausseur correspond à la moins bonne des deux meilleures notes agences parmi Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date du 30 juin 2017. La notation intrinsèque de l'actif sous-jacent correspond à sa note Bâle II avant rehaussement à la même date.

Les expositions dont la notation figure comme « non disponible » ne disposent pas à proprement parler de notation Bâle II mais sont appréciées par le Crédit Foncier comme appartenant à la catégorie investissement (\geq BBB-) notamment *via* leurs notations externes. Il s'agit d'engagements en direct sur des entités du Secteur public nord-américain.

› 2.7.2 EXPOSITIONS CMBS (COMMERCIAL MORTGAGE-BACKED SECURITIES)

Suite à la cession ou au remboursement des lignes du portefeuille de CMBS, le Crédit Foncier n'est plus exposé à cette catégorie d'actif.

› 2.7.3 AUTRES EXPOSITIONS *SUBPRIME* ET *ALT-A* (RMBS, PRÊTS, ETC.)

Le groupe Crédit Foncier n'a ni exposition *subprime*, ni *Alt-A* directement ou indirectement. Le Crédit Foncier n'est pas exposé au marché hypothécaire américain.

› 2.7.4 VÉHICULES AD HOC

Le groupe Crédit Foncier ne recense aucune exposition sur des entités *ad hoc* (type ABCP ou autre).

› 2.7.5 OPÉRATIONS DE DETTES À EFFET DE LEVIER OU LBO

Définition des opérations à effet de levier :

- › opération de crédit structuré, avec un effet de levier, *i.e.* un endettement bancaire, mise en place au profit du repreneur d'une société cible ;
- › avec ou sans participation du management de la cible ;
- › donnant lieu à la mise en place d'une société *holding* de reprise dont le capital est en tout ou partie détenu par un ou plusieurs sponsors financiers.

La présence d'un sponsor financier et d'une société *holding* est ici retenue comme un élément discriminant pour qualifier l'opération d'opération à effet de levier/LBO.

2.7.5.1 EXPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER (LEVERAGE BUY OUT – LBO)

Au 30 juin 2017, le groupe Crédit Foncier recense quatre opérations à effet de levier, soit un encours de 79 M€. La variation se justifie par la sortie d'une opération intervenue au cours du 1^{er} semestre 2017.

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Parts finales		
Nombre de dossiers	4	5
Engagements	79	85
Parts à vendre		
Nombre de dossiers	-	-
Engagements	-	-
TOTAL	79	85

2.7.5.2 ÉVOLUTION DES EXPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER (LEVERAGE BUY OUT – LBO)

Expositions LBO (en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Total en valeur brute	79	85
Provisions	- 28	- 37
TOTAL EN VALEUR NETTE DES PROVISIONS	51	48
dont parts finales	51	48
dont parts à vendre	-	-

Les expositions LBO du Crédit Foncier passent de 48 à 51 M€ en valeur nette des provisions et restent stables sur le 1^{er} semestre 2017.

2.7.5.3 RÉPARTITION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE DES PARTS FINALES DES OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER LEVERAGE BUY OUT – LBO)

64,8 % des encours LBO sont liés à des sociétés cibles appartenant au secteur des services et 35,2 % au secteur immobilier.

100 % des sociétés cibles acquises grâce à la mise en place des opérations à effets de levier sont domiciliées en France.

2.8 RISQUES DE MARCHÉ

Les opérations réalisées par le Crédit Foncier inscrites au bilan sont compartimentées en fonction de leur intention de gestion dès leur mise en place, conformément à la Charte Financière du Crédit Foncier.

Le Crédit Foncier ne réalise pas d'opérations à court terme pour profiter d'une évolution de prix.

De par la nature de son activité, le groupe Crédit Foncier n'est donc pas prudemment exposé au risque de marché.

› 2.8.1 LE RISQUE ACTIONS

2.8.1.1 DISPOSITIFS ET PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 (p. 138).

2.8.1.2 OBJECTIFS POURSUIVIS

Le groupe Crédit Foncier a mis en place en 2007 une politique d'investissement sur des véhicules d'investissement immobilier (SIIC, OPCI et fonds fermés) et sur des participations afin de développer notamment des relais de croissance en matière de financement et d'activités connexes du Crédit Foncier. Au 30 juin 2017, le montant de ces engagements en matière d'investissements s'élève à 49,9 M€. S'agissant de participations détenues à long terme, ce portefeuille n'est pas intégré par le Crédit Foncier dans un suivi de type *Value at Risk* (VaR).

Les investissements dans des fonds immobiliers du groupe Crédit Foncier et hors groupe ne peuvent dépasser 5 % de ses fonds propres réglementaires bruts.

2.8.1.3 TECHNIQUES COMPTABLES ET MÉTHODES DE VALORISATION

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 (p. 138).

2.8.1.4 EXPOSITION DE L'ENTITÉ

Au 30 juin 2017, l'exposition au risque actions du groupe Crédit Foncier s'élève à 157 M€ (contre 161 M€ au 31 décembre 2016) et se décompose comme ci-après :

Au 30/06/2017 (en M€)	Coût ou valeur historique	Juste valeur ou valeur réévaluée	Plus ou moins-values latentes nettes	Plus-values latentes brutes	Moins-values latentes brutes
Actifs financiers disponibles à la vente	157	206	49	52	-3
TOTAL					
RAPPEL TOTAL 31/12/2016	161	209	48	51	- 3

Source : données comptables (consolidation et prudentiel IFRS 30 juin 2017).

Au 30 juin 2017, le montant total en contribution consolidée des gains ou pertes non réalisés sur les expositions actions du portefeuille bancaire s'élève à 49 M€, enregistrés en gains et pertes latents ou différés.

Prudemment, cette plus-value latente de 49 M€ sur les actifs financiers disponibles à la vente, enregistrée comptablement en capitaux propres, est déduite des fonds propres de catégorie 1

lorsqu'elle ne porte pas sur des titres disponibles à la vente déduits des fonds propres. Ainsi au 30 juin 2017, cette plus-value neutralisée pour la totalité a été reprise, avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %, après prise en compte du taux de *phasing* applicable en période transitoire de mise en œuvre de la CRR.

› 2.8.2 LE RISQUE DE RÈGLEMENT

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 (p. 139).

› 2.8.3 LE RISQUE D'INTERMÉDIATION

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 (p. 140).

2.9 RISQUES DE LA GESTION DE BILAN

En tant qu'organe central, le Groupe BPCE assure la surveillance des risques structurels de bilan consolidés pour le groupe Crédit Foncier et ses filiales. Le dispositif national de surveillance s'appuie sur le Comité de Gestion Actif Passif (COGAP) et le Comité exécutif des risques du Groupe BPCE qui se réunissent tous deux au moins une fois par trimestre.

Au niveau du groupe Crédit Foncier les risques financiers sont gérés et suivis par le Comité exécutif des risques et le Comité de Gestion de Bilan et de Pilotage de la Liquidité (CGBPL) qui se réunissent au moins une fois par trimestre.

› 2.9.1 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RISQUES STRUCTURELS DE BILAN

2.9.1.1 MESURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ, DE TAUX ET DE CHANGE

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 141).

2.9.1.2 PRINCIPES DE GESTION

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 141).

› Liquidité

Le Crédit Foncier se refinance principalement par émission d'obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier. Les besoins de refinancement complémentaires sont réalisés auprès de BPCE.

Le refinancement est réalisé selon les termes du plan de financement proposé par la Direction de la gestion financière et validé au Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité. Ce plan de financement s'inscrit dans les enveloppes de refinancement du Groupe BPCE présenté et décidé en Comité de gestion Actif Passif du Groupe BPCE.

Le pilotage de la liquidité est observé au niveau du groupe Crédit Foncier ainsi qu'au niveau de ses entités :

- › Locindus à titre individuel en tant que société de financement ;
- › Banco Primus, la Compagnie de Financement Foncier, le Crédit Foncier social plus SOCFIM en tant que sous-groupes de liquidité.

› Taux

Le principe général est un adossement des opérations, soit par micro-couverture (pour les opérations de prêts d'un montant unitaire supérieur à 5 M€, ou pour toutes les opérations de négociation de dérivés à la clientèle) soit par macro-couverture : couverture en *fair value hedge*.

Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont essentiellement des *swaps* de taux, ainsi que des achats de *caps*,

destinés notamment à couvrir les garanties de taux plafond vendues à la clientèle et incorporées dans certains produits.

Les couvertures sont principalement réalisées par l'intermédiaire du Crédit Foncier social, y compris pour les émissions et les acquisitions d'actifs de la Compagnie de Financement Foncier : en pratique, les *swaps* externes de couverture effectués par le Crédit Foncier donnent lieu à un *swap* miroir en intragroupe Crédit Foncier/Compagnie de Financement Foncier.

Cette stratégie permet au Crédit Foncier social d'être la principale contrepartie du groupe Crédit Foncier avec l'extérieur pour les *swaps* de taux d'actif et de passif, ce qui rend possible des opérations de *netting* des positions tout en réduisant l'exposition nette du Crédit Foncier. En outre cela permet de diminuer l'encours des *swaps* de la Compagnie de Financement Foncier.

Cette stratégie ne s'applique pas en général aux *cross-currency swaps* en couverture des émissions en devise ou aux *swaps* structurés en couverture des émissions privées, pour lesquels la Compagnie de Financement Foncier continue à se couvrir directement auprès du marché.

› Change

Le groupe Crédit Foncier s'interdit de prendre toute position de change ouverte et la politique suivie consiste à ne pas supporter le risque de change. En conséquence, tous les actifs et passifs en devises non euro sont systématiquement micro-couverts à leur entrée en bilan.

Cette couverture peut se réaliser par la conclusion d'un *swap* de change, d'un emprunt à terme ou d'un *swap* de devise. Des écarts résiduels peuvent apparaître (opérations de très faibles montants difficiles à couvrir, décalage constaté sur des flux reçus ou payés, provisionnement de créances en devises...). Ces écarts, qui doivent être contenus dans les limites autorisées, sont suivis par la Direction des risques financiers au sein du Pôle Risques et Conformité. Elle a en charge de signaler les dépassements ou les positions ouvertes, et de demander à la Direction des opérations financières de la régulariser. Elle en assure le *reporting* au Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité et au Comité exécutif des risques.

2.9.2 SUIVI DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

2.9.2.1 REFINANCEMENT DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

Au 30 juin 2017, la Compagnie de Financement Foncier a émis 3,7 Md€ d'obligations foncières. Le groupe Crédit Foncier dispose également d'actifs potentiellement mobilisables. Les actifs qui répondent aux critères d'éligibilité au refinancement de la BCE représentent un gisement brut de 11,6 Md€ (montant nominal, avant haircut si mobilisation et hors prise en compte du surdimensionnement réglementaire de la Compagnie de Financement Foncier.

L'essentiel de ces actifs est détenu par la Compagnie de Financement Foncier, pour un montant brut de 10,1 Md€. La Compagnie de Financement Foncier pourrait utiliser ce portefeuille d'actifs potentiellement mobilisables à hauteur d'un montant qui peut être estimé en valeur nette à 7,1 Md€ après décote et sur la base des règles actuelles de la BCE tout en respectant les contraintes réglementaires qui lui sont applicables.

Au 30 juin 2017 le groupe Crédit Foncier n'a pas de refinancement auprès de la BCE.

2.9.2.2 RESPECT DES LIMITES

En complément du ratio réglementaire LCR, le Crédit Foncier observe en consolidé et sur chaque sous-groupe de liquidité (Crédit Foncier et Compagnie de Financement Foncier) trois indicateurs principaux de liquidité :

- une limite JJ de 2 Md€ : le montant de cette limite doit être en permanence sécurisé par un encours similaire (en valeur nette après décote) déposé en pool 3G et non mobilisé ;
- une observation de la liquidité selon le scénario central (plan de financement) ainsi que d'une projection de la liquidité à trois mois sous stress au niveau du Crédit Foncier social et de la Compagnie de Financement Foncier par application d'un scénario catastrophe (fermeture de marchés et du refinancement du groupe Crédit Foncier) ;
- une limite associée au ratio de couverture des emplois par les ressources (observée sur un horizon de 10 années en pas annuel). Cette analyse effectuée au niveau groupe Crédit Foncier vise notamment à s'assurer que la gestion de moyen terme n'a pas pour effet une concentration trop forte des besoins de liquidité sur certaines périodes.

2.9.2.2.1 LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Au 30 juin 2017, le ratio LCR du Crédit Foncier (sur le sous-groupe de liquidité du Crédit Foncier et SOCFIM) est supérieur à 110 %, au-dessus du minimum réglementaire de 80 % applicable depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est à noter que l'exigence minimale réglementaire sera de 100 % au 1^{er} janvier 2018.

Celui de la Compagnie de Financement Foncier est également supérieur à 110 %. À noter que cette dernière doit également justifier d'une trésorerie en permanence excédentaire à horizon d'un an.

2.9.2.2.2 GAP DE LIQUIDITÉ

Le gap de liquidité statique à un an sur le périmètre Crédit Foncier est encadré par un dispositif de limites (2M, 5M et 11M) qui a été introduit en 2016.

Au 30 juin 2017, la limite est respectée.

2.9.2.2.3 LIMITE JJ

Sur le 1^{er} trimestre 2017, le Crédit Foncier a recouru ponctuellement pour les besoins du Crédit Foncier social aux refinancements à très court terme (JJ-semaine) dans la limite définie par BPCE.

2.9.2.2.4 PROJECTION DE TRÉSORERIE ET STRESS DE LIQUIDITÉ

Le Crédit Foncier établit sur chacun de ses sous-groupes (Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier) des mesures de projection de la liquidité sous scénario central à un an et en situation de stress.

Par ailleurs, une projection dynamique est réalisée par application du scénario central et de scénarios de stress :

- un stress dit « catastrophe » à 3 mois se traduisant notamment par l'arrêt de toute nouvelle émission ou renouvellement de financement ;
- un stress fort à 3 mois (maintien d'une proportion de la nouvelle production et d'une proportion du refinancement) et soumis à limite.

Il est ainsi vérifié que les actifs éligibles BCE permettent de couvrir le besoin de trésorerie consécutif au stress.

2.9.2.2.5 LIMITE ASSOCIÉE AU RATIO DE COUVERTURE EMPLOIS PAR LES RESSOURCES

Le ratio de couverture des emplois par les ressources est encadré au niveau du groupe Crédit Foncier d'une limite et d'un niveau de référence, ce dernier visant à assurer une anticipation de la gestion de la liquidité :

	0 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans
Limite	85 %	70 %	55 %
Niveau de référence	90 %	75 %	60 %

Au 30 juin 2017, la limite est respectée.

2.9.3 SUIVI DU RISQUE DE TAUX

2.9.3.1 RESPECT DES LIMITES

En matière de suivi du risque de taux, trois indicateurs principaux sont observés au niveau du groupe Crédit Foncier :

- › l'encadrement de l'impasse de taux fixé statique du groupe Crédit Foncier à 10 ans par une proportion décroissante des fonds propres (de 95 % l'année 1 à 50 % en année 10) ;
- › la Valeur économique des fonds propres (test outlier), calculée selon les normes Groupe, en référence aux *Guidelines* EBA ;
- › la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt (MNI) aux fluctuations des taux d'intérêts dans le cadre de quatre scénarios communiqués trimestriellement par l'organe central.

2.9.3.1.1 LIMITE DE GAP STATIQUE

Au 30 juin 2017, les limites encadrant le gap statique sont respectées.

2.9.3.1.2 LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES FONDS PROPRES (TEST D'OUTLIER)

Le test d'outlier établissant la sensibilité de la valeur économique des fonds propres à un choc de +/- 200 bp respecte la limite au 30 juin 2017.

Au 30 juin 2017, la sensibilité s'établit à - 10,8 % pour le choc à - 200 bp et à 4 % pour le choc à + 200 bp.

2.9.3.1.3 LA SENSIBILITÉ DE LA MARGE D'INTÉRÊT

Après application de quatre scénarios de déformation de la courbe des taux, la sensibilité de la marge d'intérêt doit être respectivement inférieure à +/- 5 % en année N+1 et à +/- 9 % en année N+2 (année glissante).

Ces quatre scénarios correspondent à : une translation à la baisse de 100 bp, une translation à la hausse de 100 bp, un aplatissement (+ 50 bp sur le court terme et - 50 bp sur le long terme) et une pentification (- 50 bp sur le court terme et + 50 bp sur le long terme).

Les limites sont respectées sur tout l'horizon d'observation. Au 30 juin 2017, les sensibilités « pire cas » de la MNI sont les suivantes :

	Année 1	Année 2
Limites de sensibilité MNI	+/- 5 %	+/- 9 %
Sensibilité « pire cas »	- 2,29 %	- 3,58 %

2.9.4 SUIVI DU RISQUE DE CHANGE

En matière de risque de change, le référentiel GAP BPCE prévoit l'observation d'un seuil portant sur la position nette pour chaque devise. Ce seuil est fixé comme suit :

- › la position nette doit être inférieure ou égale à 1 % du total bilan dans la devise ;
- › sinon, la position nette doit être inférieure ou égale à 5 M€ (contre-valeur euro).

Le groupe Crédit Foncier a souhaité mettre en place un dispositif plus contraignant de suivi de son exposition reposant sur :

- › des limites internes de change spot calibrées au regard des positions observées :
 - › en vision consolidée, de 5 M€ par devise et 8 M€ pour la position toutes devises confondues,
 - › pour la Compagnie de Financement Foncier et pour le Crédit Foncier, de 3 M€ par devise et 5 M€ pour la position toutes devises confondues ;

- › une mesure des positions futures liées à l'écoulement des opérations en devises par entité sociale.

Cette mesure de la position de change ouverte est encadrée au niveau du groupe Crédit Foncier par une limite interne de 8 M€ toutes devises confondues.

Une information est faite à rythme trimestriel au Comité de Gestion de Bilan et de Pilotage de Liquidité (CGBPL) sur le respect des limites liées à ces observations. La limite est respectée au 1^{er} semestre 2017.

2.10 RISQUES OPÉRATIONNELS

Le Risque Opérationnel (RO) est défini au sein du Groupe BPCE comme le risque de perte liée à une inadaptation, une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Ainsi défini, il inclut notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes et des biens et des systèmes d'information. Il inclut la fraude interne et externe et le risque d'image.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité du groupe Crédit Foncier. Son analyse, sa gestion et sa mesure reposent sur un dispositif global, basé sur l'identification et l'évaluation des risques (ainsi que la mise en place de plans d'action pour les maîtriser), la gestion active des incidents avérés, et le suivi d'indicateurs prédictifs de risque.

Le dispositif risques opérationnels de BPCE est régi par les lignes directrices et règles de gouvernance en matière de gestion des risques opérationnels (charte risques opérationnels groupe, normes, définition d'une politique des RO dupliquée dans les établissements du Groupe BPCE). Il s'appuie sur une filière risques opérationnels, instituée par la nomination de Responsables risques opérationnels disposant de leur propre réseau de correspondants dans leurs établissements. Le dispositif est supervisé au niveau du groupe par le Comité des risques opérationnels Groupe BPCE, qui se réunit selon une périodicité *a minima* semestrielle pour veiller à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe BPCE, et analyser les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements.

› 2.10.1 DISPOSITIF GÉNÉRAL

Le dispositif général est décrit de manière détaillée au sein du Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 145)

› 2.10.2 GOUVERNANCE

La gestion des risques opérationnels, intégrée dans la filière risque du groupe Crédit Foncier est pilotée par une cellule spécialisée, indépendante des activités opérationnelles. Le *reporting* sur les risques opérationnels est triple :

› au Comité exécutif des risques présidé par la Direction générale (un extrait est également présenté au Comité des risques) ;

› au Comité de risques opérationnels, notamment pour les incidents récents et majeurs ;

› à la Direction des risques de BPCE (COREP).

Pour la gouvernance des risques opérationnels, la Direction des risques articule son action avec les Directions de la coordination des contrôles permanents et de la conformité et sécurité financière.

› 2.10.3 ENVIRONNEMENT DE GESTION

2.10.3.1 RÉSEAU DE GESTION

Le dispositif général est décrit de manière détaillée au sein du Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 145).

2.10.3.2 MÉTHODES ET OUTIL

Les méthodes et les outils sont décrits de manière détaillée au sein du Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 146).

› 2.10.4 ORGANISATION DU PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE DE L'ACTIVITÉ (PUPA)

Dans la continuité de l'année 2016 et comme il avait été annoncé, le 1^{er} semestre 2017 s'inscrit dans une phase de maintien en conditions opérationnelles jointe à des tests de robustesse de son dispositif. Le nouveau dispositif dénombre :

- › 69 activités essentielles préservées prévoyant un calendrier de reprise resserré s'étalant de H+4 à J+10 après le déclenchement de la cellule de crise ;
- › jusqu'à 201 collaborateurs mobilisables, dont :
 - › 136 collaborateurs sur des positions fixes sur des sites prédéterminés,
 - › 65 collaborateurs « nomades » pouvant se connecter à distance au SI du Crédit Foncier,
 - › assistés de 30 Correspondants PUPA et leurs correspondants dans les Métiers et Fonctions supports ;
- › 4 sites de repli utilisateurs en cas d'inaccessibilité ou d'indisponibilité des locaux du siège et disposant de 70 personnes.

À noter qu'il est inclus ci-dessus, un dispositif spécifique pour les activités relatives aux opérations financières, lequel a été mis en œuvre, sur un site accessible 24/24, 365 jours par an et mis à disposition dans les 4 heures après le déclenchement du PUPA.

L'organisation des tests et exercices réalisés au cours de l'année 2016 visait à répondre aux obligations réglementaires issues de l'Arrêté du 3 novembre 2014 (ex CRBF 97-02) et à vérifier le caractère opérationnel permanent des différents nouveaux dispositifs de reprise et plus particulièrement :

- › éprouver les dispositifs et identifier les points d'amélioration ;
- › s'entraîner en vue de la survenance d'un éventuel sinistre ;
- › rendre compte des actions de continuité aux tiers ;
- › former et sensibiliser les acteurs mobilisables.

› 2.10.5 RISQUE INFORMATIQUE

L'année 2016 ayant vu la reconstruction du dispositif de surveillance Sécurité SI, en relation directe avec les cellules SOC SSI de ITCE et BPCE-IT, une classification des actifs sensibles jointe à une cartographie des risques SSI ont été initiées et ont été finalisées à la mi-juin 2017. Le dispositif de surveillance SSI est passé en mode opérationnel en 2017. Enfin, le mois de mai a vu une campagne de communication intensive sur le sujet de la SSI.

Concernant le risque « Cyber », il est, à nouveau, en nette augmentation au premier semestre 2017 avec l'apparition d'attaques d'envergures comme WANNACRY et NotPetya comme

l'a montré la presse. Les dispositifs de sécurité du Groupe, joints aux opérations actives de mise en sécurité interne au Crédit Foncier, ont permis de conserver le niveau de sécurité nécessaire. Effectivement, ITCE et BPCE-IT et leurs dispositifs de sécurité de surveillance, joints aux actions en matière de sécurité informatique du Crédit Foncier (sensibilisation des collaborateurs, suivi des alertes SSI, interventions opérationnelles, surveillance des postes,...) ont permis de protéger les actifs informationnels et les traitements informatiques de l'établissement.

› 2.10.6 RISQUES JURIDIQUES

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 147).

2.10.6.1 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Parmi les événements marquants au 1^{er} semestre 2017, on notera les points suivants.

En juillet 2008, le Crédit Foncier a financé la construction d'un hôpital en Arabie Saoudite. Après le versement des deux premières tranches du crédit, le Crédit Foncier s'est opposé à la libération de la 3^e tranche en raison des nombreux manquements contractuels constatés. L'absence d'accord entre le Crédit Foncier et l'emprunteur pour réviser le projet de financement a contraint le Crédit Foncier à dénoncer le contrat de crédit en juillet 2009 et se prévaloir de l'exigibilité des sommes prêtées, et à engager des procédures conservatoires relatives aux garanties dont il bénéficie. L'emprunteur a alors initié une demande reconventionnelle et mis en

cause la responsabilité civile du Crédit Foncier pour rupture abusive de crédit, tandis que la caution contestait la validité de son engagement.

Deux procédures arbitrales ont été engagées et les sentences rendues ont été prononcées en faveur du Crédit Foncier. La société emprunteuse et son dirigeant caution ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes et prétentions dans le cadre des recours en nullité formés successivement devant la Cour d'Appel de Paris et devant la Cour de Cassation. L'emprunteur et la caution ont formé des recours en révision contre ces deux sentences.

Parallèlement, les actions à caractère conservatoire et exécutoire, qui avaient été engagées, se poursuivent. Dans ce cadre, l'emprunteur et la caution ont initié une troisième procédure d'arbitrage, visant à faire échec à la mise en œuvre d'une garantie donnée, constituée par un compte nanti. L'Établissement teneur de compte s'oppose à la libération des fonds.

Par ailleurs des sociétés liées à l'emprunteur se prévalent de l'impossibilité de poursuivre les contrats qu'ils avaient passés avec l'emprunteur, du fait de l'interruption de l'opération, pour tenter de

rechercher la responsabilité du Crédit Foncier et obtenir réparation des prétendus dommages en résultant. L'action est en cours, au stade de la première instance.

› 2.10.7 LES ASSURANCES

Les assurances sont décrites de manière détaillée dans le Document de référence 2016 du Crédit Foncier (p. 149).

Parmi les événements marquants au 1er semestre 2017, on notera le point suivant.

La police « Dommages immatériels informatiques » a été remplacée par un contrat « Assurance des Cyber-risques » qui couvre les dommages liés à un acte de malveillance informatique, événement accidentel, fuite ou perte de données personnelles et couvre les frais et pertes d'exploitation consécutives.

› 2.10.8 AUTRE RISQUE : CAISSE DE RETRAITE DU CRÉDIT FONCIER POUR LES SALARIÉS ENTRÉS AVANT LE 1^{ER} MARS 2000

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la loi Fillon du 21 août 2003, la caisse de retraite du Crédit Foncier, créée en 1989, a été transformée en institution de gestion de retraite supplémentaire et a pris, conformément à la loi, la dénomination de CRCFF-IGRS ; cette opération a été agréée par décision de l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles) en date du 11 mars 2009 publiée au journal officiel du 3 avril 2009.

En accompagnement de cette transformation, l'ancienne caisse de retraite a transféré le 31 mars 2009 l'intégralité de ses réserves et provisions destinées à couvrir le risque à des assureurs, à savoir AXA pour l'essentiel, et CARDIF et SOGECAP en complément.

De ce fait, le Crédit Foncier a externalisé l'intégralité de son risque relatif aux retraites en cours de paiement (3 404 retraités). Le Crédit Foncier a également très largement couvert, compte tenu des mécanismes mis en œuvre et des sommes transférées, le risque relatif aux actifs, futurs bénéficiaires du régime (1 217 salariés en activité ou anciens salariés du Crédit Foncier bénéficiaires toujours en activité entrés avant l'année 2000). Depuis l'année 2010, la gestion des liquidations de pensions des ressortissants de la CRCFF a été transférée à un cabinet extérieur.

2.11 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité sont suivis par la Direction de la conformité organisée en deux unités distinctes : d'une part la conformité et la déontologie et, d'autre part, la sécurité financière.

› 2.11.1 DISPOSITIFS DE SUIVI ET DE MESURE DES RISQUES

La méthodologie de suivi et contrôle des risques de non-conformité s'appuie sur celle mise en place par BPCE.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'appuie sur la démarche de cartographie déployée par la Conformité Groupe BPCE. Il repose sur le référentiel de contrôle permanent, lequel permet à partir des processus de l'entreprise, d'établir par unité opérationnelle, une cartographie des principaux risques des procédures et des contrôles associés. Cet inventaire des contrôles comporte une correspondance avec les risques opérationnels, permettant une identification cohérente des éventuels incidents. La

Direction de la conformité pilote par ailleurs, en lien avec la Direction de la conformité et de la sécurité du Groupe BPCE, le déploiement de l'outil de contrôle permanent groupe PILCOP. Les fiches de contrôles des managers opérationnels et des contrôleurs permanents sont intégrées dans l'outil. Au cours de l'exercice 2016, les référentiels de contrôle de l'outil ont bénéficié des mises à jour développées par le Groupe BPCE ainsi que d'une évolution des fiches de contrôles propres à l'établissement. Ces travaux de maintenance ont pris en compte les éventuelles modifications d'organisation.

› 2.11.2 IDENTIFICATION ET SUIVI DES RISQUES

L'identification et le suivi des risques de non-conformité reposent sur une double approche :

› la réalisation de contrôles de second niveau par la Direction de la conformité. Dans ce contexte, et en tenant compte des évolutions réglementaires, la mise à jour des normes et procédures de conformité a été poursuivie en tant que de besoin. Les résultats des contrôles liés à la mise en œuvre de ces dispositifs sont formalisés dans l'outil de contrôle permanent Groupe BPCE ;

› l'analyse des résultats des contrôles de premier niveau est ciblée sur les thématiques de non-conformité répertoriées dans les normes de conformité groupe ou résultant d'approches thématiques.

Cette double approche associant contrôles opérationnels et de supervision est complétée par les déclarations de risques opérationnels effectués dans l'outil groupe PARO. Le département conformité et déontologie cartographie ainsi six risques détaillés au sein de l'outil de risques opérationnels.

› 2.11.3 CONTRÔLE DES RISQUES

Les contrôles des risques de non-conformité ont principalement porté sur le respect des dispositions du Code de la Consommation en matière de crédit immobilier aux particuliers et sur la connaissance du client, tant sur le périmètre des Particuliers que sur le marché des entreprises. Ceci procède des évolutions de la

réglementation anti-blanchiment mais aussi des dispositions visant la protection de la clientèle. Les contrôles ont notamment porté, dans le cadre du dispositif d'agrément des produits, activités et services, sur l'offre produit, ses conditions de mise en marché ainsi que sur la publicité associée.

› 2.11.4 CONFORMITÉ DES SERVICES D'INVESTISSEMENTS

L'activité du Crédit Foncier en matière de services d'investissements à la clientèle est une activité marginale, avec un volume d'opérations faible. Conformément à la réglementation abus de marché, les contrôles portent principalement sur l'analyse des ordres atypiques.

Les opérations d'ouverture de comptes d'instruments financiers ou de vente de produits de couverture de dette font également l'objet de contrôles.

S'agissant des services d'investissement pour compte propre, relatifs aux activités de refinancement, de trésorerie et de couverture du bilan, le Crédit Foncier a poursuivi le développement de la réglementation EMIR, notamment l'application des dispositions de l'échange de collatéral pour les contrats dérivés non compensés centralement et traités avec une contrepartie externe au Groupe BPCE entré en application le 4 février 2017. La Direction de la conformité participe aux travaux d'implémentation de l'évolution du règlement MIFIR entrant en application le 3 janvier 2018. Ce règlement prévoit un renforcement des obligations de *reporting* des transactions et leur enrichissement (liste et format des champs publiés par l'ESMA RTS22).

Suite à l'évolution du règlement général de l'AMF (RGAMF) sur la fonction dépositaire des organismes de titrisation (ci-après OT),

l'attestation annuelle de l'inventaire des actifs a, conformément à l'article 323-52 du règlement général de l'AMF, été transmise à la société de gestion. Elle est désormais accompagnée « d'une description des moyens et des procédures utilisés par le dépositaire pour transmettre à l'OT toutes les informations dont celui-ci a besoin pour s'acquitter de ses missions ». La Conformité a également établi le rapport descriptif sur la fonction de conservation des actifs en tant que banque dépositaire d'organisme de titrisation au titre de l'exercice 2016.

Les périodes d'interdiction ont été appliquées conformément aux calendriers Crédit Foncier et BPCE. Trois notifications de période d'interdiction ont ainsi été réalisées depuis le début de l'année.

› 2.11.5 CONFORMITÉ À LA VOLCKER RULE ET À LA LOI SRAB

Dans le cadre du processus de conformité à la *Volcker Rule* et dans le cadre de la loi sur la Séparation et de la Régulation des Activités Bancaires (ci-après SRAB), la Direction de la conformité a rédigé le *Senior Management Report* (SMR). Pour mémoire, ce SMR décrit, en synthèse, le programme de conformité renforcé mis en œuvre au sein du groupe Crédit Foncier. Le *Senior Management Report* a été validé par le Conseil d'administration du Crédit Foncier du 8 février 2017. Il a par ailleurs été présenté au Comité Volcker du 26 avril 2017. Le Plan de Gestion de Liquidité (*Liquidity Management Plan*) définit les règles de gestion de la trésorerie du groupe Crédit Foncier. Il a été présenté au Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité du 24 mars 2017 par la Direction gestion financière.

La Direction de la conformité a actualisé la cartographie des unités Volcker et SRAB du groupe Crédit Foncier en liaison avec la Direction des risques du Crédit Foncier. Elle a ensuite centralisé les sous-certifications permettant de mener à bien la certification annuelle signée par son Directeur général. Cette attestation finale du Directeur général, accompagnée du *Senior Management Report*, a été transmise à BPCE SA dans le courant du mois de mars en vue de la certification du Groupe BPCE.

La Direction de la conformité a présenté, en relation avec la Direction des risques – risques financiers, les résultats des premiers contrôles annuels au Comité Volcker du Crédit Foncier.

› 2.11.6 SUIVI DES DYSFONCTIONNEMENTS

Les dysfonctionnements identifiés au cours des contrôles ou par des incidents risques opérationnels déclarés dans PARO de façon récurrente, font l'objet de plans d'actions spécifiques au sein des unités opérationnelles. Ces plans d'actions sont suivis par les correspondants conformité/risques opérationnels dans les unités opérationnelles. Le suivi de ces dysfonctionnements et de la mise en

œuvre des plans d'actions afférents est opéré de manière conjointe par la Direction de la conformité et la Direction des risques opérationnels aux fins de *reporting* au Comité de contrôle interne. Le dispositif de traitement des réclamations contribue à l'identification de dysfonctionnements.

› 2.11.7 FORMATION ET SENSIBILISATION

La Direction de la conformité a poursuivi au 1^{er} semestre 2017 ses actions de sensibilisation et formation des nouveaux entrants.

Elle a poursuivi les campagnes de formation y compris présentielles, sur la sensibilisation aux risques de fraude ainsi que sur la prévention des risques de blanchiment et de financement du terrorisme. Une formation à distance relative à la Lutte Anti-Blanchiment à l'aide d'un outil de *e-learning* a été dispensée à l'ensemble des collaborateurs.

Le dispositif de formation du Crédit Foncier intègre également la préparation à la certification professionnelle AMF pour les collaborateurs dont l'emploi relève des fonctions visées par la réglementation, notamment les fonctions commerciales et de contrôle.

La Direction de la conformité a déployé un *e-learning* Groupe *Volcker Rule* pour former les collaborateurs des unités de risques pour répondre aux exigences des régulateurs.

› 2.11.8 AGRÉMENT DES NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES

Le processus d'étude, de fabrication et de validation concerne tout nouveau produit, activité, canal de distribution ou service ainsi que la modification d'un produit existant. Il s'applique au marché des Particuliers et des Entreprises. Ce processus est sanctionné par une décision prise en Comité d'agrément des produits et services, instance réunie mensuellement sous la présidence du Directeur général.

La finalité de ce processus est de s'assurer que l'ensemble des impacts ont été analysés et intégrés par les métiers opérationnels et supports. Le rôle de la Direction de la conformité, en tant que

secrétaire du comité, est de garantir que cette instance dispose de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour se prononcer. La conformité exprime également un avis au titre de son périmètre d'intervention. Elle assure, dans ce cadre, le suivi d'exécution des décisions et la levée des éventuelles conditions posées préalablement à la mise en marché des produits et services concernés.

L'autorisation de nouveaux produits et indices financiers et le lancement de nouvelles activités s'intègrent dans ce processus.

› 2.11.9 DÉONTOLOGIE – ABUS DE MARCHÉ – CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le dispositif en place au sein du Crédit Foncier a été révisé en 2015, associant le règlement intérieur de l'entreprise ainsi qu'une procédure applicative. Il a fait l'objet d'un suivi et d'une actualisation des listes de personnes concernées à la suite de la parution de la charte Groupe des risques, de la conformité et des contrôles permanents du 29 mars 2017.

La réglementation en matière d'abus de marché a évolué pour se renforcer le 3 juillet 2016, date de la mise en application du

règlement 596/2014 du Parlement Européen. La Direction de la conformité a décliné ses principales dispositions, que ce soit au titre des personnes étroitement liées qu'au titre des initiés permanents. Une procédure interne diffusée à l'ensemble des collaborateurs reprend leurs obligations, les personnes concernées ayant parallèlement reçu individuellement un rappel à chaque période d'interdiction d'achat ou de cession de titres.

› 2.11.10 LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont deux volets couverts par un dispositif de vigilance et de contrôle associant l'ensemble des acteurs du Groupe BPCE, tout au long de la chaîne des opérations bancaires et de crédit. Il procède à la fois des objectifs de sécurité des engagements et de qualité de la relation client. La coordination en est assurée par le département de sécurité financière, au sein de la Direction de la conformité, qui met en œuvre les orientations, normes et outils informatiques adoptés par la BPCE.

La sensibilisation et la vigilance des collaborateurs sont assurées par des procédures et par des actions de formation. Un programme de formation systématique des nouveaux entrants dans l'entreprise est complété par des cycles de formation des salariés, animés par la sécurité financière. Ce dispositif, qui bénéficie également de la plate-forme de *e-learning* du Groupe BPCE vise à maintenir en permanence une mobilisation optimale.

Dans le cadre de la réglementation anti-blanchiment issue de la IIIe directive européenne, la prévention du risque de blanchiment s'appuie sur une analyse préalable à toute entrée en relation. Les diligences sont adaptées au niveau de complexité et de risque propre à chaque typologie de clientèle et/ou d'opération. Le filtrage d'éventuels terroristes est systématique. Entièrement automatisé, il permet de refuser toute entrée en relation en présence d'un simple doute sur l'identité d'un client. La surveillance des activités bancaires, très restreintes suite à la cession intervenue fin 2008, s'appuie sur le socle des contrôles réglementaires et l'analyse des situations les plus atypiques, en complément de la surveillance des opérations de crédit auxquelles elles sont associées.

La surveillance des activités de crédit, l'essentiel du fonds de commerce du Crédit Foncier et de ses filiales, s'exerce à toutes les étapes de la vie d'un prêt, de l'entrée en relation à son remboursement. Ce faisant, la lutte anti-blanchiment développe une méthodologie d'analyse multicritères permettant d'identifier les situations à risque et d'adapter toutes les procédures, tant commerciales que de contrôle *a posteriori*.

› 2.11.11 ACTIVITÉS EXTERNALISÉES

Le recensement des Prestations Essentielles Externalisées (PEE) au sens des articles 231 à 240 de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a été actualisé au cours de l'exercice 2017.

La Direction de la conformité participe en amont à l'identification des prestations concernées ainsi qu'à la définition des contrôles et

contrats adaptés. Elle a en charge l'inventaire permanent des prestations essentielles externalisées par le Crédit Foncier. Elle a, cette année, identifié la criticité de chacune des prestations au sens de la continuité d'activités en lien avec la Direction de la sécurité. Elle a renforcé, dans le courant du 1^{er} semestre 2017, les mesures pour assurer le contrôle des activités externalisées (actualisation de la procédure, présentation aux directions opérationnelles des règles de pilotage et de contrôle).

3

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ANALYSE DES RÉSULTATS **64**

Résultats consolidés	64
Bilan consolidé	65

COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2017 **67**

3.1	Bilan consolidé – actif	67
3.2	Bilan consolidé – passif	68
3.3	Compte de résultat consolidé	69
3.4	Résultat global	70
3.5	Tableau de variation des capitaux propres	71
3.6	Tableau de flux de trésorerie (méthode indirecte)	72
3.7	Notes aux comptes consolidés au 30 juin 2017	73

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2017 **103**

ANALYSE DES RÉSULTATS

➤ RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le **résultat net** part du Groupe du 1^{er} semestre 2017 s'établit à 18 M€.

Les principaux indicateurs financiers consolidés du Crédit Foncier au 30 juin 2017 sont les suivants :

Production : 5,8 Md€

Encours bruts (fin de période) : 88 Md€

Produit net bancaire : 366 M€

Résultat net (part du Groupe) : 18 M€

Total de bilan : 117 Md€

Capitaux propres (part du Groupe) : 3,6 Md€

Ratio européen de solvabilité globale : 11,5 %, dont *Common Equity Tier One* (CET1) : 9,2 %

(en M€)	30/06/2017	30/06/2016	Variation
Produit net bancaire	366	401	- 8,7 %
Frais de gestion	- 278	- 275	1,1 %
Résultat brut d'exploitation	88	126	- 30,2 %
Coût du risque	- 51	- 55	- 7,3 %
Résultat avant impôt	40	71	- 43,7 %
Impôts sur le résultat	- 21	- 31	- 32,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	18	39	- 53,8 %

Le **produit net bancaire** atteint 366 M€, en retrait de 8,7 % par rapport au 1^{er} semestre 2016, principalement sous le double effet de la baisse du stock de crédits (portés au bilan) et d'une production nouvelle réalisée à une marge très inférieure à celle de 2016, la méthodologie de calcul du taux d'usure pénalisant la capacité du Crédit Foncier à opérer sur les financements longs où il est un acteur de référence du marché.

Le montant des **frais de gestion** s'élève à 278 M€, dont 24 M€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU). Au 1^{er} semestre 2016, les frais de gestion s'élevaient à 275 M€ dont 19 M€ au titre de la contribution au FRU.

La baisse régulière des frais généraux s'est poursuivie et illustre les efforts permanents du Crédit Foncier depuis 2011 dans la maîtrise de ses coûts. Les frais de gestion du 1^{er} semestre 2017, hors prise en compte de la contribution au Fonds de Résolution Unique et hors impact d'une provision spécifique relative au nouvel accord de gestion prévisionnelle des départs à la retraite, s'élèvent à 244,8 M€ contre 256,3 M€ au 1^{er} semestre 2016.

Le **coût du risque** ressort à 51 M€ en baisse de 7,3 % par rapport au 1^{er} semestre 2016 (55 M€).

Le **résultat net part du groupe** s'établit à 18 M€, contre 39 M€ au 1^{er} semestre 2016.

➤ BILAN CONSOLIDÉ

■ ACTIF

<i>(en M€)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales	1 021	2 401
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 055	2 469
Instruments dérivés de couverture	5 684	7 128
Actifs financiers disponibles à la vente	2 368	2 496
Prêts et créances sur les établissements de crédits	11 567	12 150
Prêts et créances sur la clientèle	81 644	84 673
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 390	6 623
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30	60
Actifs d'impôts courants	87	177
Actifs d'impôts différés	669	817
Comptes de régularisation et actifs divers	6 710	7 596
Participations dans les entreprises mises en équivalence	61	60
Immeubles de placement	16	17
Immobilisations corporelles	41	45
Immobilisations incorporelles	5	6
Écarts d'acquisition	13	13
TOTAL	117 361	126 731

■ PASSIF

<i>(en M€)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 032	3 439
Instruments dérivés de couverture	8 789	10 471
Dettes envers les établissements de crédit	26 885	30 028
Dettes envers la clientèle	582	528
Dettes représentées par un titre	70 352	73 680
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants	5	4
Passifs d'impôts différés		
Comptes de régularisation et passifs divers	3 524	4 503
Provisions	187	174
Dettes subordonnées	291	291
Capitaux propres part du Groupe	3 618	3 517
dont résultat de l'exercice	18	57
Participations ne donnant pas le contrôle	96	96
TOTAL	117 361	126 731

Le total du **bilan consolidé** IFRS au 30 juin 2017 s'établit à 117 Md€, soit une baisse de -7 % par rapport à celui du 31 décembre 2016.

Les **disponibilités**, placées à la Banque de France, s'élèvent à 1Md€.

Les **actifs financiers à la juste valeur par résultat** baissent de -0,4 Md€, soit -17 %, cette baisse est principalement due à la baisse des prêts à la clientèle en juste valeur sur option pour -0,2 Md€.

Les **actifs financiers disponibles à la vente** sont en légère baisse (-0,1 Md€, soit -5 %), principalement due à la baisse des effets publics et valeurs assimilées pour - 0,08 Md€.

Les **prêts et créances sur établissements de crédit** baissent de -0,6 Md€, soit -5 %, principalement en raison de la baisse des comptes à termes pour -0,5 Md€.

Les **prêts et créances sur la clientèle** se réduisent de -3 Md€ soit -4 % en raison notamment des remboursements anticipés sur les prêts aux Particuliers pour -4 Md€ représentant un taux de 17,8 %.

Les **comptes de régularisation et actifs divers** baissent de -0,9 Md€, soit -12 %. Cette baisse est liée quasi-exclusivement à la diminution des dépôts de collatéraux, la lente remontée des taux

variables ces derniers mois a permis de faire diminuer le montant des appels de marge.

Les **dettes envers les établissements de crédit** baissent de -3 Md€, principalement en raison du moindre recours au financement Moyen Long Terme par BPCE -2,2 Md€ et de la baisse du refinancement CDC sur les PLS-PLI pour -0,5 Md€.

Les **dettes envers la clientèle** sont quasi stables.

Les **dettes représentées par un titre** (hors celles en juste valeur) s'élèvent à 70,3 Md€ contre 73,7 Md€ au 31 décembre 2016. Cette baisse s'explique principalement par les remboursements d'émissions obligataires (- 5,8 Md€), par de nouvelles émissions pour + 3,7 Md€ et enfin par la réévaluation de la composante ayant une couverture de juste valeur (- 1,2 Md€).

Les **comptes de régularisation et passifs** divers baissent de -1 Md€, cette baisse s'explique principalement par la baisse sur les appels de marge de -0,5 Md€.

Les **capitaux propres part du groupe** augmentent de +0,1 Md€, cette augmentation s'explique principalement par le changement de la devise pivot sur la valorisation par le Crédit Foncier de ses *Cross Currency Interest Rate Swap* (CCIRS). Il en résulte une variation positive du poste « gains et pertes latents sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ».

COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2017

› 3.1 BILAN CONSOLIDÉ – ACTIF

<i>(en M€)</i>	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales		1 021	2 401
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.1	2 055	2 469
Instruments dérivés de couverture		5 684	7 128
Actifs financiers disponibles à la vente	3.2	2 368	2 496
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.4.1	11 567	12 150
Prêts et créances sur la clientèle	3.4.2	81 644	84 673
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 390	6 623
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.5	30	60
Actifs d'impôts courants		87	177
Actifs d'impôts différés		669	817
Comptes de régularisation et actifs divers	3.7	6 710	7 596
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.1	61	60
Immeubles de placement		16	17
Immobilisations corporelles		41	45
Immobilisations incorporelles		5	6
Écarts d'acquisition	3.8	13	13
TOTAL DES ACTIFS		117 361	126 731

› 3.2 BILAN CONSOLIDÉ – PASSIF

<i>(en M€)</i>	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.2	3 032	3 439
Instruments dérivés de couverture		8 789	10 471
Dettes envers les établissements de crédit	3.9.1	26 885	30 028
Dettes envers la clientèle	3.9.2	582	528
Dettes représentées par un titre	3.10	70 352	73 680
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants		5	4
Passifs d'impôts différés			
Comptes de régularisation et passifs divers	3.11	3 524	4 503
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	3.12	187	174
Dettes subordonnées	3.13	291	291
Capitaux propres		3 714	3 613
› Capitaux propres part du groupe		3 618	3 517
Capital et primes liées		1 731	1 731
Réserves consolidées		2 132	2 087
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		- 263	- 358
Résultat de la période		18	57
› Participations ne donnant pas le contrôle		96	96
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		117 361	126 731

› 3.3 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en M€)	Notes	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016 retraité ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	4.1	2 067	2 313
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 1 895	- 2 061
Commissions (produits)	4.2	164	119
Commissions (charges)	4.2	- 19	- 10
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	4.3	- 6	3
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	10	6
Produits des autres activités	4.5	81	55
Charges des autres activités	4.5	- 36	- 24
PRODUIT NET BANCAIRE		366	401
Charges générales d'exploitation	4.6	- 275	- 272
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		- 3	- 3
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		88	126
Coût du risque	4.7	- 51	- 55
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		37	71
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5.2	1	1
Gains ou pertes sur autres actifs		2	- 1
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		40	71
Impôts sur le résultat ⁽¹⁾	4.8	- 21	- 31
RÉSULTAT NET		19	40
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1
Résultat net part du Groupe		18	39

(1) Les comptes du 30 juin 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée en 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec les impacts suivants :

- › gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat : + 6 M€ ;
- › impôts sur le résultat : - 2 M€.

› 3.4 RÉSULTAT GLOBAL

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016 retraité ⁽¹⁾
RÉSULTAT NET ⁽¹⁾	19	40
Écarts de réévaluation sur régime à prestations définies		- 1
Effets d'impôt des écarts de réévaluation sur régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat ⁽²⁾	- 1	- 6
Impôts	- 1	2
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	- 2	- 5
Écarts de conversion		
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	5	- 67
Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres	6	- 65
Variations de valeur de la période rapportées au résultat	- 1	- 2
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	130	- 92
Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres	130	- 92
Variations de valeur de la période rapportées au résultat		
Impôts	- 38	55
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT	97	- 104
Quote-part de gains et pertes latents comptabilisés directement en autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence recyclable en résultat		
Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres		
Variations de valeur de la période rapportées au résultat		
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔT)	95	- 109
RÉSULTAT GLOBAL	114	- 69
Part du groupe	113	- 70
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1

(1) Les comptes du 30 juin 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée en 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec les impacts suivants :

- › gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat : + 6 M€ ;
- › impôts sur le résultat : - 2 M€.

(2) L'application anticipée des dispositions sur les passifs financiers de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » est constatée dans le poste « Réévaluation du risque propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat du 1^{er} semestre 2017 comptabilisés en capitaux propres s'élèvent à - 1 M€.

3.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en M€)	Capital et primes liées			Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net part du Groupe	Total capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle (minoritaires)	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Titres super-subordonnés à durée indéterminée (TSSDI)		Écart de réévaluation sur les passifs sociaux	Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat retraité ⁽¹⁾	Variation de juste valeur des instruments financiers	Actifs financiers disponibles à la vente				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2016	1 331	400	549	1 585	- 2	- 15	- 96	- 147		3 605	98	3 703
Distribution 2016 du résultat 2015				- 23						- 23	- 3	- 26
Rémunération TSS			- 12							- 12		- 12
Effet de l'application anticipée de la norme IFRS 9 sur le risque de crédit propre ⁽¹⁾				4		- 4						
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global					- 1		- 44	- 60		- 105		- 105
Résultat									35	35	1	36
Autres variations												
Capitaux propres au 30 juin 2016⁽¹⁾	1 331	400	537	1 566	- 3	- 19	- 140	- 207	35	3 500	96	3 596
Capitaux propres au 31 décembre 2016	1 331	400	526	1 561	- 3	- 14	- 141	- 200	57	3 517	96	3 613
Affectation du résultat 2016				57					- 57	0		0
Rémunération TSS			- 12							- 12		- 12
Effet de l'application anticipée de la norme IFRS 9 sur le risque de crédit propre ⁽¹⁾						- 2				- 2		- 2
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global							4	93		97		97
Résultat									18	18	1	19
Autres variations										0		0
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2017	1 331	400	514	1 618	- 3	- 16	- 137	- 107	18	3 618	96	3 714

(1) L'impact de l'application anticipée des dispositions sur les passifs financiers de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » constaté dans le poste « Réévaluation du risque propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » inscrits dans les capitaux propres correspond au risque de crédit propre au 1^{er} janvier 2016, soit - 15 M€ (cf. note 2.2). Les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat comptabilisés en capitaux propres s'élèvent au 30 juin 2016 à - 4 M€, au 31 décembre 2016 à + 1 M€ après impôts et au 30 juin 2017 à - 2 M€ après impôts. Les comptes du 30 juin 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée en 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec les impacts suivants :

- gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat : + 6 M€ ;
- impôts sur le résultat : - 2 M€.

➤ 3.6 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (MÉTHODE INDIRECTE)

Dans le tableau des flux de trésorerie présenté ci-après, les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne sont ni des activités d'investissement, ni des activités de financement. Elles comprennent notamment les mouvements relatifs aux obligations foncières et autres ressources à long terme non subordonnées.

Les activités d'investissement correspondent aux acquisitions et cessions d'actifs à long terme et aux placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Les activités de financement correspondent aux activités qui ont un impact sur le capital (montant et composition) les dividendes versés en numéraire et les emprunts subordonnés de l'entité.

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016 retraité ⁽¹⁾
Résultat avant impôts	40	71
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4	4
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations (y.c. provisions techniques d'assurance)	22	42
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 1	- 1
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	- 13	- 4
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements	748	- 2 033
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts	760	- 1 992
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 2 701	- 1 993
Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 489	704
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	- 2 379	215
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	92	- 1 790
Impôts versés	183	446
Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 2 316	- 2 418
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	- 1 516	- 4 339
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	44	24
Flux liés aux immeubles de placement	3	2
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	2	- 4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	49	22
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 6	- 3
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	- 6	0
Effet de la variation des taux de change (D)		
FLUX NETS DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)	- 1 473	- 4 317
Caisse et banques centrales	2 401	5 361
Opérations à vue avec les établissements de crédit	580	623
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	778	1 032
<i>Comptes créditeurs à vue</i>	- 198	- 409
<i>Autres sommes dues</i>		
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Trésorerie à l'ouverture	2 981	5 984
Caisse et banques centrales	1 021	1 102
<i>Caisse et banques centrales (actif)</i>	1 021	1 102
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	487	565
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	744	811
<i>Comptes créditeurs à vue</i>	- 257	- 246
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Trésorerie à la clôture	1 508	1 667
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 1 473	- 4 317

(1) Les comptes du 30 juin 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée en 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec les impacts suivants :

- gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat : + 6 M€ ;
- impôts sur le résultat : - 2 M€.

› 3.7 NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2017

Note 1	Cadre juridique et financier – Faits caractéristiques de la période et événements postérieurs au 30 juin 2017	74	Note 4	Notes relatives au compte de résultat	91
1.1	Cadre juridique	74	4.1	Intérêts, produits et charges assimilés	91
1.2	Mécanisme de garantie	74	4.2	Produits et charges de commissions	92
1.3	Faits caractéristiques du 1 ^{er} semestre	74	4.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	92
1.4	Événements postérieurs à la clôture	75	4.4	Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	93
Note 2	Normes comptables applicables et comparabilité	75	4.5	Produits et charges des autres activités	93
2.1	Cadre réglementaire	75	4.6	Charges générales d'exploitation	93
2.2	Référentiel	75	4.7	Coût du risque	94
2.3	Recours à des estimations	78	4.8	Impôts sur le résultat	95
2.4	Présentation des états financiers consolidés et date de clôture	80	Note 5	Partenariats et entreprises associées	97
Note 3	Notes relatives au bilan	80	5.1	Participations dans les entreprises mises en équivalence	97
3.1	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	80	5.2	Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	97
3.2	Actifs financiers disponibles à la vente	81	Note 6	Information sectorielle	98
3.3	Juste valeur des actifs et passifs financiers	82	Note 7	Engagements	99
3.4	Prêts et créances	85	Note 8	Actifs financiers transférés, autres actifs financiers donnés en garantie dont l'entité peut disposer	100
3.5	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	86	8.1	Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés et autres actifs financiers donnés en garantie	100
3.6	Reclassements d'actifs financiers	86	8.2	Actifs financiers intégralement ou partiellement décomptabilisés pour lesquels le groupe conserve une implication continue	101
3.7	Comptes de régularisation et actifs divers	87	Note 9	Périmètre de consolidation	102
3.8	Écarts d'acquisition	87	9.1	Évolution du périmètre de consolidation au cours du 1 ^{er} semestre 2017	102
3.9	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	87	9.2	Opérations de titrisation	102
3.10	Dettes représentées par un titre	88	9.3	Périmètre de consolidation au 30 juin 2017	102
3.11	Comptes de régularisation et passifs divers	88			
3.12	Provisions	89			
3.13	Dettes subordonnées	89			
3.14	Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis	90			
3.15	Compensation d'actifs et passifs financiers	90			

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2017

1.1 CADRE JURIDIQUE

Filiale de BPCE, le Crédit Foncier est spécialisé dans le financement de l'immobilier et du Secteur public. Il intervient sur les marchés des Particuliers (financements immobiliers, expertise et services), des Opérateurs privés, et du Secteur public.

1.2 MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Foncier est une filiale affiliée de BPCE. À ce titre, il bénéficie de la garantie de sa maison mère et du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, le Crédit Foncier ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelé en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou Caisse d'Épargne.

1.3 FAITS CARACTÉRISTIQUES DU 1^{ER} SEMESTRE

1.3.1 PRÊT VIAGER HYPOTHÉCAIRE

Des travaux menés dans le cadre de la construction d'un nouveau modèle pour les prêts viager hypothécaires ont conduit à constater :

- la prise en compte immédiat en résultat des coûts de mise en place ainsi que des droits d'entrée ;
- un affinement de la méthode de calcul de la provision mathématique.

L'impact en résultat avant impôt de ces changements s'élève au 30 juin 2017 à + 15 M€.

1.3.2 MÉTHODES DE VALORISATION AU PRIX DE MARCHÉ

Depuis la mise en application de la norme IFRS 13 d'une part, les changements de pratiques de marché en termes de valorisation dans un contexte de taux bas d'autre part, les valorisations des instruments de couvertures (*swaps*) sont affectées par des effets non compris dans la juste valeur des actifs et passifs financiers couverts.

Ces effets sont les suivants et affectent donc le résultat :

- + 8,5 M€ dû à l'effet de la méthode *bi-courbe*, à comparer à - 28,2 M€ au 1^{er} semestre 2016 ;
- + 0,5 M€ (dû à la variation de CVA/DVA sur dérivés, contre + 22,6 M€ au 1^{er} semestre 2016).

Un ajustement de valeur au titre de la CVA est également comptabilisé sur les crédits structurés aux collectivités locales comptabilisés en option à la juste valeur par résultat. L'impact sur le 1^{er} semestre 2017 est de + 2,6 M€ *versus* + 24 M€ en juin 2016.

CROSS CURRENCY INTEREST RATE SWAP (CCIRS) : CHANGEMENT DE LA DEVISE PIVOT.

Le groupe Crédit Foncier qui auparavant procédait à la valorisation de ses CCIRS en utilisant la devise pivot USD, a procédé à un changement de devise pivot en prenant comme référence l'euro, se rapprochant ainsi du pivot utilisé par ses principales contreparties. Il en résulte une variation positive du poste « gains et pertes latents sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie » pour un montant de 58 M€.

1.3.3 VALORISATION DU SPREAD ÉMETTEUR

Au 1^{er} semestre 2017, l'impact du *spread* émetteur s'élève à - 2 M€ après impôt constaté dans les capitaux propres suite à l'application anticipée des dispositions sur les passifs financiers de la norme IFRS 9.

1.3.4 ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE

Le 1^{er} semestre 2017 a enregistré un coût du risque négatif de - 51 M€ contre - 55 M€ au 1^{er} semestre 2016.

1.3.5 EFFET DES REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Le groupe Crédit Foncier, comme l'ensemble des acteurs du marché, a été confronté au 1^{er} semestre 2017 à un niveau toujours élevé de remboursements anticipés sur ses crédits immobiliers aux particuliers lié au contexte de taux bas (4 Md€ d'encours sur les particuliers soit un taux de remboursements anticipés de 17,8 % contre 9,2 % au 1^{er} semestre 2016).

Ces actifs financiers font l'objet d'une couverture globale en taux et sont réévalués au titre du risque de taux couvert *via* les écarts globaux d'évaluation. Conformément à IAS 39, ces écarts d'évaluation sont régulièrement testés afin de vérifier le bien-fondé de leur maintien au bilan.

Pour rappel, ces écarts d'évaluation ont fait l'objet d'une dépréciation au cours des exercices précédents qui s'avère suffisante au 30 juin 2017. Le stock d'amortissement accéléré s'élève à - 94 M€ et n'a donc pas fait l'objet de dépréciation complémentaire au 1^{er} semestre 2017.

Par ailleurs, les effets suivants impactent le résultat du fait de ce fort volume de remboursements anticipés :

- les indemnités de remboursements anticipés enregistrées dans le poste « commissions » atteignent + 84 M€, dont 17,1 M€ concernant l'activité *Corporate* ;
- l'amortissement accéléré des frais accessoires et autres éléments différés dans la valeur comptable des prêts remboursés par anticipation pour + 33 M€.

Enfin, pour le 1^{er} semestre 2017, l'effet net des opérations de titrisations CFHL-1 et CFHL-2 est une charge de - 20,4 M€ à mettre en relation avec le niveau toujours très élevé des remboursements anticipés.

1.3.6 RACHAT D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

La Compagnie de Financement Foncier a racheté au cours du 1^{er} semestre une partie de ses propres obligations émises sur le marché pour un nominal de 39 M€. Les surcotes/décotes réalisées lors de ces rachats ont été directement comptabilisées en résultat dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » conformément à la réglementation. Les gains ou pertes de résiliations des couvertures associées aux émissions annulées ont été directement comptabilisés en résultat dans les mêmes postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ».

L'impact net en résultat, avant impôts, de ces rachats sur le 1^{er} semestre 2017 est un gain significatif de 9,3 M€.

1.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 19 juillet 2017 a été conclu un accord préalable à une cession complète de Banco Primus à un fonds d'investissement. Cette cession est soumise à l'agrément du nouvel actionariat par la

Banque du Portugal. Aux conditions envisagées, hors effets éventuels des garanties usuelles, la cession qui devrait être finalisée début 2018 au plus tard, dégagerait une moins-value de cession de 11 M€, qui sera comptabilisée au 2nd semestre 2017.

NOTE 2 NORMES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

2.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Crédit Foncier a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ⁽¹⁾.

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2017 a été préparé conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments les plus significatifs du semestre et doivent donc être lues en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2016.

2.2 RÉFÉRENTIEL

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2016 du groupe Crédit Foncier ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les comptes du 30 juin 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée en 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

NOUVELLES NORMES PUBLIÉES ET NON ENCORE APPLICABLES

NOUVELLE NORME IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016 et sera applicable de façon rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2018, à l'exception des dispositions relatives aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, appliquées par anticipation dans les comptes du groupe Crédit Foncier à partir du 1^{er} janvier 2016.

La norme IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

Les traitements suivants s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, en substitution des principes comptables actuellement appliqués pour la comptabilisation des instruments financiers.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION :

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception de celles applicables aux passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

DÉPRÉCIATIONS :

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

(1) Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Les actifs financiers concernés seront répartis en trois catégories dépendant de la dégradation progressive du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Une dépréciation devra être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Étape 1 (stage 1)

Une dépréciation pour risque de crédit sera comptabilisée à hauteur des pertes attendues à un an.

Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Étape 2 (stage 2)

En cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan de l'actif financier, ce dernier sera transféré dans cette catégorie.

La dépréciation pour risque de crédit sera alors augmentée au niveau des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison).

Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Étape 3 (stage 3)

La dépréciation pour risque de crédit restera calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) et son montant sera ajusté le cas échéant pour tenir compte d'une dégradation supplémentaire du risque de crédit.

Les produits d'intérêts seront alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'actif après dépréciation.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE :

- › La norme IFRS 9 introduit un modèle de comptabilité de couverture modifié, plus en adéquation avec les activités de gestion des risques.

Compte tenu de l'importance des changements apportés par la norme IFRS 9, le groupe Crédit Foncier conduit ses travaux de mise en œuvre dans le cadre d'une organisation de projet faisant intervenir l'ensemble des métiers et fonctions supports concernés.

Entamés dès le premier semestre 2015, les travaux d'analyse, de conception et de développement informatique se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016 et au cours du premier semestre 2017. Le second semestre sera principalement consacré aux recettes, à la finalisation des travaux de calibrage des modèles, à l'achèvement de la documentation et à l'adaptation des processus dans le cadre de la conduite du changement.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION :

Il ressort des travaux menés à ce stade sur le volet « Classement et Évaluation » que l'essentiel des actifs financiers qui étaient évalués au coût amorti sous IAS 39 continueront à remplir les conditions pour une évaluation au coût amorti selon IFRS 9. De même l'essentiel des actifs financiers évalués à la juste valeur selon IAS 39 (actifs classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par le résultat), continueront à être évalués à la juste valeur selon IFRS 9.

Les reclassements identifiés, compte tenu des travaux menés à ce stade sont les suivants :

- › pour les portefeuilles de crédits de la banque commerciale, les impacts devraient rester limités et concerner principalement certains instruments qui étaient évalués au coût amorti et classés en prêts et créances selon IAS 39 et qui seront évalués selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat net parce que leurs flux de trésorerie contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal ;
- › pour les autres portefeuilles de financement :
 - › les opérations de pension classées en actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat selon IAS 39 au titre d'une gestion globale à la juste valeur et relevant d'un modèle économique de transaction selon IFRS 9 seront reclassées en actifs financiers détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur par résultat,
 - › les opérations de pension classées en prêts et créances et évaluées au coût amorti selon IAS 39 et relevant d'un modèle économique de transaction selon IFRS 9 seront reclassées en actifs financiers détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur par résultat.

Les financements et créances de location resteront, dans leur très grande majorité, classés et valorisés au coût amorti. Néanmoins, le groupe Crédit Foncier détient en portefeuille quelques prêts à taux fixe avec clauses de remboursement symétriques, sujet de Place dont a été saisi en décembre le *Board* de l'IASB qui a publié fin avril 2017 un projet d'amendement à IFRS 9 et devrait statuer définitivement courant 2017 sur la possibilité de comptabiliser ces instruments au coût amorti.

- › Pour les portefeuilles de titres :

- › selon IAS 39, les titres de la réserve de liquidité étaient soit évalués au coût amorti parce qu'ils étaient classés parmi les prêts et créances ou parmi les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, soit évalués à la juste valeur parce qu'ils étaient classés parmi les actifs disponibles à la vente en fonction de leurs caractéristiques, de la manière dont ils étaient gérés et selon qu'ils étaient couverts ou non contre le risque de taux. La répartition de ces titres de dettes pourrait être différente sous IFRS 9 avec un choix entre un classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres selon qu'ils seront gérés dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie ou dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie et de vente ;
- › les parts d'OPCVM ou de FCPR qualifiées d'instruments de capitaux propres et classées parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39 seront évaluées selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat en raison de leur nature d'instrument de dette sous IFRS 9 et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels qui ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal ;
- › les titres de participation classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39, seront évalués par défaut à la juste valeur par résultat selon IFRS 9. Lorsque les entreprises du groupe Crédit Foncier en auront fait individuellement le choix irrévocable, les variations futures de la juste valeur des titres pourront toutefois être présentées dans les capitaux propres ;
- › les parts de titrisation évaluées au coût amorti et classées parmi les prêts et créances selon IAS 39, seront évaluées à la juste valeur par le biais du résultat selon IFRS 9 si leurs flux contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal, seront évaluées à la juste valeur par capitaux propres si elles sont gérées dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie et de vente et seraient maintenues au coût amorti dans les autres cas.

Les reclassements entre catégories d'actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur auront un impact net sur les capitaux propres consolidés du groupe Crédit Foncier en raison de la différence de méthode d'évaluation de ces actifs. Néanmoins ces reclassements étant peu nombreux, il n'est pas attendu d'impact significatif, en montant, dans les capitaux propres d'ouverture du groupe Crédit Foncier au 1^{er} janvier 2018.

Le traitement des passifs étant similaire à celui actuel selon IAS 39, le passif est peu impacté.

Comme indiqué précédemment, le Groupe a toutefois opté pour une application anticipée dès l'exercice 2016, comme le lui permettait la norme, de la comptabilisation en autres éléments du résultat global des variations liées à la réévaluation de la composante risque de crédit propre des passifs désignés à la juste valeur par résultat.

DÉPRÉCIATIONS :

Le Groupe va s'appuyer sur le dispositif interne de gestion des risques, sous-tendant les calculs réglementaires des exigences en fonds propres pour la constitution des portefeuilles et le calcul des dépréciations. Un dispositif *ad hoc* de calcul et de comptabilisation des dépréciations sur encours sains est en cours de construction nécessitant d'importants développements informatiques.

Les modèles qui seront mis en œuvre pour le calcul des dépréciations sont élaborés dans le respect de la gouvernance des modèles afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du Groupe selon la nature des actifs et la destination des modèles. Ils s'appuieront en priorité sur les modèles internes existants de mesure des risques et sur des informations externes si des mesures internes ne sont pas disponibles. Ces modèles seront adaptés pour permettre une mesure de la probabilité de défaut des créances à maturité des encours. Les dépréciations calculées tiendront compte des conditions courantes et des projections économiques et financières attendues.

Les modèles de calcul des dépréciations seront mis en œuvre de manière centralisée afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du groupe Crédit Foncier, selon la nature des actifs.

La mesure de la dégradation significative sera opérée au travers de la combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en cours de calibrage. Les critères quantitatifs s'appuieront sur les dispositifs de notation, s'attachant à comparer le risque associé à la notation courante au risque mesuré lors de l'octroi. Les critères qualitatifs comprennent des indicateurs complémentaires au dispositif de notation privilégiant la mesure du risque courante à sa comparaison aux valeurs passées, tels que les impayés de plus de 30 jours ou le statut de la contrepartie en *Watch List* (intégrant le statut *forbearance*).

Les simulations d'impacts chiffrés comportent encore à ce stade des options simplificatrices qui ne permettent raisonnablement pas de considérer que l'estimation revêt un caractère suffisamment fiable pour être publiée.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE :

Le groupe Crédit Foncier, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations. Compte tenu du volume limité des reclassements opérés à l'actif, l'essentiel des opérations documentées en comptabilité de couverture selon IAS 39 resteront documentées de la même façon en couverture à partir du 1^{er} janvier 2018.

En revanche, les informations en annexes respecteront les dispositions de la norme IFRS 7 amendée par IFRS 9.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES :

En application de l'option ouverte par les dispositions de la norme IFRS 9, le Groupe ne prévoit pas de communiquer une information comparative pour ses états financiers.

NOUVELLE NORME IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » remplacera les normes et interprétations actuelles relatives à la comptabilisation des produits. La norme IFRS 15 a été adoptée par l'Union Européenne et publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), le 29 octobre 2016. Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective.

Selon IFRS 15, la comptabilisation du produit des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

La norme IFRS 15 s'applique aux contrats qu'une entité conclut avec ses clients à l'exception, notamment des contrats de location (couverts par la norme IAS 17), des contrats d'assurance (couverts par la norme IFRS 4), des instruments financiers (couverts par la norme IFRS 9). Si des dispositions spécifiques en matière de revenus ou de coûts des contrats sont prévues dans une autre norme, celles-ci s'appliquent en premier lieu.

Les travaux d'analyses liés à l'impact de l'application de cette nouvelle norme sont engagés par le Groupe depuis le second semestre 2016 et seront finalisés au cours de l'exercice 2017.

NOUVELLE NORME IFRS 16

La norme IFRS 16 « Locations » remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2019 de façon rétrospective, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. La charge d'intérêt relative à la dette et la charge d'amortissement du droit d'utilisation seront comptabilisées séparément au compte de résultat. *A contrario*, selon l'actuelle norme IAS 17, les contrats dits de location simple ou opérationnelle ne donnent pas lieu à un enregistrement au bilan et seuls les loyers afférents sont enregistrés en résultat.

Le Groupe a débuté les travaux d'analyses d'impacts de l'application de cette nouvelle norme suite à sa publication, début 2016. Ces travaux se sont poursuivis sur le premier semestre 2017. L'estimation du montant des droits d'utilisation à comptabiliser au bilan est en cours d'évaluation. Un impact significatif sur les postes d'immobilisations et sur les postes de passifs financiers au bilan est toutefois attendu.

2.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 30 juin 2017, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- › la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 2.3.1) ;
- › le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les dépréciations des prêts et créances sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles ;
- › les provisions enregistrées au passif du bilan et les provisions relatives aux contrats d'assurance ;
- › les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs ;
- › les impôts différés ;
- › les tests de dépréciations des écarts d'acquisition.

2.3.1 DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le groupe Crédit Foncier évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Parmi ces hypothèses, figure notamment pour les dérivés, une évaluation du risque de contrepartie (ou CVA – *Credit Valuation Adjustment*) et du risque de crédit propre (DVA – *Debit Valuation Adjustment*).

Par ailleurs, les valorisations des dérivés traités avec une contrepartie affiliée à l'organe BPCE ne font pas l'objet de calcul de CVA ni de DVA dans les comptes du Groupe.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

JUSTE VALEUR DE NIVEAU 1 ET NOTION DE MARCHÉ ACTIF

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif (« juste valeur de niveau 1 ») constituent l'indication la plus fiable de la juste valeur. Dans la mesure où de tels prix existent, ils doivent être utilisés sans ajustement pour évaluer la juste valeur.

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants.

La baisse du niveau d'activité du marché peut être révélée par des indicateurs tels que :

- › une baisse sensible du marché primaire pour l'actif ou le passif financier concerné (ou pour des instruments similaires) ;
- › une baisse significative du volume des transactions ;
- › une faible fréquence de mise à jour des cotations ;
- › une forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;

- › une perte de la corrélation avec des indices qui présentaient auparavant une corrélation élevée avec la juste valeur de l'actif ou du passif ;
- › une hausse significative des cours ou des primes de risque de liquidité implicites, des rendements ou des indicateurs de performance (par exemple des probabilités de défaut et des espérances de pertes implicites) par rapport à l'estimation que fait le Groupe des flux de trésorerie attendus, compte tenu de toutes les données de marché disponibles au sujet du risque de crédit ou du risque de non-exécution relatif à l'actif ou au passif ;
- › des écarts très importants entre le prix vendeur (*bid*) et le prix acheteur (*ask*) (fourchette très large).

En application de l'amendement d'IAS 39 et d'IFRS 7 du 13 octobre 2008, les titres disponibles à la vente cotés sur un marché devenu inactif ont été reclassés en « prêts et créances ». Par conséquent ne subsistent dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » que les titres cotés sur un marché actif qui sont valorisés à la valeur de marché.

Instrument valorisé à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)

Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'État ou de grandes entreprises, de certains dérivés traités sur des marchés organisés (par exemple, des options standards sur indices CAC 40 ou *Eurostoxx*).

Par ailleurs, pour les OPCVM, la juste valeur sera considérée comme de niveau 1 si la valeur liquidative est quotidienne, et s'il s'agit d'une valeur sur laquelle il est possible de passer un ordre.

JUSTE VALEUR DE NIVEAU 2

En cas d'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés (« juste valeur de niveau 2 »).

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent notamment :

- › les cours sur des marchés, actifs ou non, pour des actifs ou des passifs similaires ;
- › les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple :
 - › les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels,
 - › les volatilités implicites,
 - › les *spreads* de crédit ;
- › les données d'entrée corroborées par le marché, c'est-à-dire qui sont obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.

Instrument valorisé à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE NIVEAU 2

Seront en particulier classés dans cette catégorie :

- › les *swaps* de taux standards ou CMS ;
- › les accords de taux futurs (FRA) ;
- › les *swaptions* standards ;
- › les *caps* et *floors* standards ;
- › les achats et ventes à terme de devises liquides ;
- › les *swaps* et options de change sur devises liquides ;
- › les dérivés de crédit liquides sur un émetteur particulier (*single name*) ou sur indices *Itraax*, *Iboxx*...

INSTRUMENTS NON DÉRIVÉS DE NIVEAU 2

Certains instruments financiers complexes et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables (telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options), de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est fondée sur quatre conditions indissociables :

- › le paramètre provient de sources externes (*via* un contributeur reconnu) ;
- › le paramètre est alimenté périodiquement ;
- › le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- › les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Figurent notamment en niveau 2 :

- › les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée à partir de données de marché observables (ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats) ;
- › les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement, mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes ;
- › les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option : émissions comportant des options de conversion du taux de rémunération ou des indexations sur des paramètres de marché observables (indices côtés, pente de taux...). Ces émissions sont ajustées du risque de crédit propre déterminé par observation des *spreads* des émissions récentes de maturité comparable.

JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes (« juste valeur de niveau 3 ») utilisant des données non observables. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix de transactions récentes.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Les instruments valorisés à partir de modèles spécifiques ou utilisant des paramètres non observables incluent plus particulièrement :

- › les actions non cotées, ayant généralement la nature de « participations » : Crédit Logement ;
- › certains OPCVM, lorsque la valeur liquidative est une valeur indicative (en cas d'illiquidité, en cas de liquidation...) et qu'il n'existe pas de prix pour étayer cette valeur ;
- › les FCPR : la valeur liquidative est fréquemment une valeur indicative puisqu'il n'est souvent pas possible de sortir ;
- › des produits structurés action multi-sous-jacents, d'option sur fonds, des produits hybrides de taux, des *swaps* de titrisation, de dérivés de crédit structurés, de produits optionnels de taux ;
- › les tranches de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Ces instruments sont fréquemment valorisés sur la base de prix contributeurs (structureurs par exemple).

TRANSFERTS ENTRE NIVEAUX DE JUSTE VALEUR

Le Groupe n'a procédé à aucun transfert entre niveaux de juste valeur au cours du 1^{er} semestre 2017.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, et ne pourraient généralement pas l'être en pratique.

Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de banque commerciale, dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Par conséquent, les hypothèses simplificatrices suivantes ont été retenues :

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la juste valeur :

Il s'agit notamment :

- › des actifs et passifs financiers à court terme, dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- › des passifs exigibles à vue ;
- › des prêts et emprunts à taux variable ;
- › des opérations relevant d'un marché réglementé pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE CRÉDITS

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux de la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

La juste valeur des titres classés en prêts et créances a été déterminée sur la base d'un modèle interne en tenant compte des cours cotés quand ils existent et que le marché est considéré comme liquide.

JUSTE VALEUR DES DETTES

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux d'intérêt observé à la date de clôture en cohérence avec la méthode de valorisation des dettes en juste valeur par résultat. Le *spread* de crédit propre est pris en compte.

INSTRUMENTS RECLASSÉS EN « PRÊTS ET CRÉANCES » AYANT LA NATURE JURIDIQUE DE « TITRES »

L'illiquidité de ces instruments, nécessaire au classement en prêts et créances, avait été appréciée en date de reclassement.

Postérieurement au reclassement, il peut arriver que certains instruments redeviennent liquides et soient évalués en juste valeur de niveau 1.

Dans les autres cas, leur juste valeur est évaluée à l'aide de modèles identiques à ceux présentés précédemment pour les instruments évalués à la juste valeur au bilan.

2.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 30 juin 2017 des sociétés incluses dans le périmètre du groupe Crédit Foncier. Les états financiers consolidés du Groupe au titre de

l'exercice clos le 30 juin 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 31 juillet 2017.

NOTE 3 NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ces actifs et passifs sont principalement constitués de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur par résultat, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39, à savoir : à l'actif les prêts structurés consentis par le Groupe et au passif, certaines émissions structurées de la Compagnie de Financement Foncier.

Les dérivés de transaction à l'actif et au passif représentent principalement les instruments dérivés négociés en couverture économique des opérations structurées, décrites ci-dessus.

3.1.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en M€)	30/06/2017			31/12/2016		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	7		7	8		8
Titres à revenu fixe	7		7	8		8
Actions et autres titres à revenu variable						
Prêts aux établissements de crédit						
Prêts à la clientèle		1 499	1 499		1 708	1 708
Prêts		1 499	1 499		1 708	1 708
Opérations de pension ⁽¹⁾						
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	549		549	753		753
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	556	1 499	2 055	761	1 708	2 469

(1) Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 3.16).

3.1.2 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les passifs financiers valorisés en juste valeur sur option comprennent en particulier les émissions structurées de la Compagnie de Financement Foncier. Les dérivés incorporés inclus

dans ces actifs, valorisés en juste valeur ne sont pas dissociés du contrat-hôte.

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	686	950
Dettes représentées par un titre	2 346	2 489
Passifs financiers à la juste valeur sur option	2 346	2 489
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	3 032	3 439

(1) Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 3.16).

3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (« Actifs financiers à la juste valeur », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances »).

<i>(en M€)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées	2 081	2 157
Obligations et autres titres à revenu fixe	56	105
Titres dépréciés	1	1
Titres à revenu fixe	2 138	2 263
Titres de participations	196	199
Autres titres à revenus variables		
Titres dépréciés	17	17
Actions et autres titres à revenu variable	213	216
Prêts à la clientèle	25	25
Prêts	25	25
Montant brut des actifs financiers disponibles à la vente	2 376	2 504
Dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts	- 1	- 1
Dépréciation durable sur actions sur autres titres à revenu variable	- 7	- 7
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	2 368	2 496
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt)	- 169	- 171

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés en présence d'indices de pertes de valeur lorsque le Groupe estime que son investissement pourrait ne pas être recouvré. Pour les titres à revenu variable cotés, une baisse de plus de 50 % par rapport au coût historique ou depuis plus de 36 mois constitue des indices de perte de valeur.

Au 1^{er} semestre 2017, les gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global incluent plus particulièrement la réévaluation de la composante crédit sur les titres dits « souverains ».

3.3 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

3.3.1 HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valeur comptable au 30/06/2017	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valeur comptable au 31/12/2016
ACTIFS FINANCIERS	2 137	6 105	1 865	10 107	2 214	7 695	2 184	12 093
Titres			7	7			8	8
Instruments dérivés		398	151	549		544	209	753
<i>Dérivés de taux</i>		323	151	474		418	209	627
<i>Dérivés de change</i>		75		75		126		126
Autres actifs financiers								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		398	158	556		544	217	761
Titres								
Autres actifs financiers			1 499	1 499			1 708	1 708
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			1 499	1 499			1 708	1 708
<i>Dérivés de taux</i>		4 635		4 635		5 675		5 675
<i>Dérivés de change</i>		1 049		1 049		1 453		1 453
<i>Autres</i>								
Instruments dérivés de couverture		5 684		5 684		7 128		7 128
Titres de participation		12	194	206		12	197	209
Autres titres à revenu fixe	2 137			2 137	2 214		47	2 261
Autres actifs financiers		11	14	25		11	15	26
Actifs financiers disponibles à la vente	2 137	23	208	2 368	2 214	23	259	2 496

(en M€)	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valeur comptable au 30/06/2017	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valeur comptable au 31/12/2016
PASSIFS FINANCIERS		11 753	68	11 821		13 822	88	13 910
Instruments dérivés		618	68	686		862	88	950
<i>Dérivés de taux</i>		572	68	640		774	88	862
<i>Dérivés de change</i>		46		46		88		88
<i>Autres</i>								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		618	68	686		862	88	950
Titres		2 346		2 346		2 489		2 489
Autres passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat		2 346		2 346		2 489		2 489
<i>Dérivés de taux</i>		6 233		6 233		7 290		7 290
<i>Dérivés de change</i>		2 556		2 556		3 181		3 181
<i>Dérivés de crédit</i>								
<i>Dérivés actions</i>								
<i>Autres</i>								
Instruments dérivés de couverture		8 789		8 789		10 471		10 471

3.3.2 ANALYSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS CLASSES EN NIVEAU 3 DE LA HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR

(en M€)	01/01/2017	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Événements de gestion de la période	Transferts de la période	30/06/2017		
		Re-classements	au compte de résultat					
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture	en capitaux propres	Achats/ Remboursements	vers une autre catégorie comptable	de et vers un autre niveau	Autres variations
ACTIFS FINANCIERS	2 184	- 174	1		- 146			1 865
Titres								
Titres à revenu fixe	8	- 1						7
Titres à revenu variable								
Instruments dérivés	209	- 38			- 20			151
Autres actifs financiers								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	217	- 39			- 20			158
Titres								
Titres à revenu fixe								
Titres à revenu variable								
Autres actifs financiers	1 708	- 135			- 74			1 499
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1 708	- 135			- 74			1 499
Instruments dérivés de couverture								
Titres de participations	197		1		- 4			194
Autres titres AFS	47				- 47			
Autres actifs financiers	15				- 1			14
Actifs financiers disponibles à la vente	259		1		- 52			208
PASSIFS FINANCIERS	88				- 20			68
Titres								
Instruments dérivés	88				- 20			68
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Instruments dérivés de couverture								
Titres								
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								

Au 30 juin 2017, les instruments financiers évalués selon une technique utilisant des données non observables comprennent les prêts structurés aux collectivités locales enregistrés à la juste valeur sur option et les actions et avances aux filiales non consolidées.

Au cours de la période, - 174 M€ de gains ont été comptabilisés au titre des actifs financiers classés en niveau 3 restant en portefeuille au 30 juin 2017.

Au cours de la période, les gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global au titre d'actifs financiers classés en niveau 3 restant en portefeuille au 30 juin 2017 sont à néant.

3.4 PRÊTS ET CRÉANCES

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le Groupe est classée dans cette catégorie. Y figurent également les titres qui ne sont pas traités sur un marché actif ainsi que ceux reclassés dans le cadre de l'amendement des normes IAS 39 et IFRS 7 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 évoqué dans les notes 2.3.1 et 3.6.

Les prêts hypothécaires du secteur aidé bénéficient de la garantie de l'État Français tant pour les risques de crédit que pour les risques de taux. Il s'agit de prêts consentis de 1950 à 1995, période durant laquelle le Crédit Foncier a bénéficié d'un quasi-monopole de la distribution des prêts aidés par l'État dans le cadre de sa politique de soutien à la construction.

Leurs montants s'élèvent à 134 M€ au 30 juin 2017 et 153 M€ au 31 décembre 2016.

3.4.1 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 567	12 150
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	11 567	12 150

Les créances sur opérations avec le réseau des Caisses d'Épargne s'élèvent à 242 M€ au 30 juin 2017 (286 M€ au 31 décembre 2016).

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'élève à 11 556 M€ au 30 juin 2017 (contre 12 136 M€ au 31 décembre 2016).

› Décomposition des prêts et créances bruts sur les établissements de crédit

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	745	779
Opérations de pension		
Comptes et prêts	10 680	11 225
Prêts subordonnés et prêts participatifs	24	24
Titres assimilés à des prêts et créances	118	122
Autres prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances dépréciés		
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES BRUTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	11 567	12 150

3.4.2 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur la clientèle	82 650	85 681
Dépréciations individuelles	- 914	- 902
Dépréciations sur base de portefeuilles	- 92	- 106
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	81 644	84 673

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 82 616 M€ au 30 juin 2017 (contre 86 906 M€ au 31 décembre 2016).

› Décomposition des prêts et créances bruts sur la clientèle

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	1	1
Prêts à la clientèle financière	2	2
Crédits de trésorerie	1 301	1 579
Crédits à l'équipement	17 437	18 038
Crédits au logement	50 366	51 598
Crédits à l'exportation		
Opérations de location-financement	530	526
Autres crédits	1 329	1 432
Autres concours à la clientèle	70 965	73 175
Titres assimilés à des prêts et créances	8 307	9 103
Autres prêts et créances sur la clientèle		
Prêts et créances dépréciés	3 377	3 402
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES BRUTS SUR LA CLIENTÈLE	82 650	85 681

3.5 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que le Crédit Foncier a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Obligations et autres titres à revenu fixe	30	60
Montant brut des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30	60
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	30	60

La juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 30 M€ au 30 juin 2017 (contre 60 M€ au 31 décembre 2016).

3.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

En application des amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers », le Groupe a reclassé en 2008 certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances ».

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur de ces actifs :

(en M€)	31/12/2016	30/06/2017	Variation	Dont remboursements de capital/cessions de la période	Dont variation de valeur due à la composante « change »	Dont variation de valeur due à la composante « taux »	Dont amortissement de la composante crédit à la date de reclassement
Coût amorti (nominal +/- surcote/décote)	6 012	5 695	- 317	- 94	- 223	n/a	n/a
Intérêts courus et non échus	79	86	7	n/a	n/s	n/s	n/a
Valorisation de la composante taux (couverte)	2 075	1 849	- 226	n/a	- 63	- 163	n/a
Valorisation composante crédit (non couverte)	- 62	- 59	3	n/a	n/a	n/a	3
Dépréciations							
Valeur nette comptable	8 104	7 571	- 533	- 94	- 286	- 163	3
JUSTE VALEUR	7 110	6 755	- 355				

n/a : non applicable ; n/s : non significatif.

Les actifs reclassés présentant un risque de taux et/ou de change font tous l'objet d'une couverture de juste valeur de ces composantes de risque. La variation de la valorisation de ces composantes couvertes entre la date de reclassement et la date de clôture a été constatée en résultat, mais est par ailleurs compensée par la variation de valeur des instruments de couverture associés (swaps de taux et/ou de change), à l'inefficacité près. L'amortissement de la composante crédit à la date de reclassement est également constaté en résultat, et est compensé par l'amortissement du montant des moins-values latentes constatées en réserves recyclables sur actifs financiers disponibles à la vente au moment du reclassement, les deux amortissements étant effectués au même rythme.

Si ces actifs financiers n'avaient pas été reclassés, les capitaux propres recyclables du Groupe auraient présenté une moins-value nette d'impôt de - 535 M€ au 30 juin 2017, soit une variation de + 116 M€ depuis le 31 décembre 2016.

Le Groupe n'a procédé à aucun reclassement au cours de la période.

3.7 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en M€)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes d'encaissement	52	227
Charges constatées d'avance	21	13
Produits à recevoir	16	20
Autres comptes de régularisation	146	333
Comptes de régularisation – actif	235	593
Dépôts de garantie versés	34	27
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	55	55
Débiteurs divers : Dépôts versés au titre des opérations de collatéralisation	5 059	5 612
Débiteurs divers : Crédit d'impôt PTZ	410	318
Débiteurs divers : Prêt Viager Hypothécaire	631	609
Débiteurs divers	286	382
Actifs divers	6 475	7 003
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6 710	7 596

3.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

Ce poste reprend les écarts d'acquisition non affectés.

<i>(en M€)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Crédit Foncier Immobilier	13	13
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION	13	13

<i>(en M€)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Valeur nette à l'ouverture	13	13
Valeur nette à la clôture	13	13

Au cours du 1^{er} semestre 2017, en l'absence d'indice de pertes de valeur, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation complémentaire.

3.9 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

3.9.1 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en M€)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes à vue	262	201
Dettes rattachées	4	4
Dettes à vue envers les établissements de crédit	266	205
Emprunts et comptes à terme	26 588	29 790
Opérations de pension		
Dettes rattachées	31	33
Dettes à terme envers les établissements de crédit	26 619	29 823
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	26 885	30 028

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 26 886 M€ au 30 juin 2017 (contre 30 028 M€ au 31 décembre 2016).

Les dettes sur opérations avec le réseau des Caisses d'Épargne s'élèvent à 50 M€ au 30 juin 2017 (contre 50 M€ au 31 décembre 2016).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2017

3.9.2 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	442	424
Comptes d'épargne à régime spécial		
Comptes et emprunts à vue	90	52
Comptes et emprunts à terme	50	52
Dettes rattachées		
Autres comptes de la clientèle	140	104
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	582	528

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'élève à 582 M€ au 30 juin 2017 (contre 531 M€ au 31 décembre 2016).

3.10 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés et supersubordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	69 608	72 650
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Total	69 608	72 650
Dettes rattachées	744	1 030
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	70 352	73 680

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 72 317 M€ au 30 juin 2017 (contre 76 536 M€ au 31 décembre 2016).

3.11 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Comptes d'encaissement	411	616
Produits constatés d'avance	34	37
Charges à payer	44	52
Subvention FGAS et PTZ	49	58
Autres comptes de régularisation créditeurs	151	386
Comptes de régularisation – passif	689	1 149
Dépôts de garantie reçus	5	6
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	13	13
Fonds publics affectés	46	47
Créditeurs divers : Dépôts reçus au titre des opérations de collatéralisation	2 230	2 764
Créditeurs divers	541	524
Passifs divers	2 835	3 354
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	3 524	4 503

3.12 PROVISIONS

(en M€)	31/12/2016	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements ⁽¹⁾	30/06/2017
Provisions pour indemnités fin de carrière	27	1			1	29
Provisions autres avantages à long terme	25					25
Provisions pour médaille du travail	4					4
Provisions pour avantages post-emploi						
Provisions pour engagements sociaux	56	1			1	58
Provisions pour engagement hors-bilan	31	2				33
Provisions pour litiges, amendes et pénalités sur charges d'exploitation	22	1	- 1	- 5		17
Provisions pour litiges, amendes et pénalités sur opérations bancaires	33	6	- 1	- 1	- 1	36
Provisions pour litiges	55	7	- 2	- 6	- 1	53
Autres provisions pour risques et charges d'exploitation	22	5	- 2			25
Autres provisions pour risques et charges sur titres non consolidés	1					1
Provision pour risques et charges sur opérations bancaires	5	1	- 1		- 1	4
Autres provisions	28	6	- 3		- 1	30
Provisions pour restructurations	4	10		- 1		13
TOTAL DES PROVISIONS	174	26	- 5	- 7	- 1	187

(1) Y compris variation de périmètre et de parité monétaire.

3.13 DETTES SUBORDONNÉES

Ce poste contient des dettes subordonnées et des titres supersubordonnés.

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des dettes supersubordonnées.

Ces dettes supersubordonnées (TSS) émises par le groupe Crédit Foncier présentent les principales caractéristiques suivantes :

- › les titres nouvellement émis présentent un rang de créance *pari passu* entre eux et *pari passu* avec tous les autres titres supersubordonnés de l'émetteur ;
- › le paiement des intérêts est obligatoire en cas de constatation d'un bénéfice en fin d'exercice (que ce bénéfice soit distribué ou non). De ce fait, le paiement du coupon est dénué de caractère discrétionnaire pour l'émetteur et l'obligation contractuelle de remise de trésorerie est bien une dette financière au regard des critères IFRS.

(en M€)	30/06/2017	31/12/2016
Dettes subordonnées à durée déterminée	10	10
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée	280	280
Dettes subordonnées et assimilées	290	290
Dettes rattachées	1	1
Réévaluation de la composante couverte		
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	291	291

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 442 M€ au 30 juin 2017 (contre 392 M€ au 31 décembre 2016).

3.14 ACTIONS ORDINAIRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

3.14.1 PARTS SOCIALES

(en M€)	30/06/2017			31/12/2016		
	Nombre d'actions	Nominal (en €)	Capital (en M€)	Nombre d'actions	Nominal (en €)	Capital (en M€)
Actions ordinaires						
Valeur à l'ouverture	369 833 533	3,60	1 331	369 833 533	3,60	1 331
Réduction de capital						
VALEUR À LA CLÔTURE	369 833 533	3,60	1 331	369 833 533	3,60	1 331

Le capital ne comprend pas d'action spécifique.

3.14.2 TITRES SUPERSUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE CLASSES EN CAPITAUX PROPRES

Entité émettrice	Date d'émission	Devise	Montant (en devise d'origine)	Date d'option de remboursement	Date de majoration d'intérêt	Taux	Nominal (en M€ en contrevalueur euro historique)	
							30/06/2017	31/12/2016
Crédit Foncier	21/12/2015	EUR	550	21/12/2021	-	Euribor 3 mois + 6,60 %	550	550

› Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

L'émetteur aura la faculté d'exercer une option de remboursement anticipé des obligations pour la première fois au terme d'une période de six années à compter de la date d'émission, soit le 21 décembre 2021. Cette option pourra ensuite être exercée tous les ans à la date anniversaire de l'émission.

› Conditions de la subordination

Les obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang. Elles viennent au même rang que les autres dettes super subordonnées, présentes ou futures. Elles seront subordonnées aux

remboursements des emprunts et titres participatifs ainsi qu'aux obligations subordonnées ordinaires et obligations chirographaires. Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur.

Ainsi, cette émission de titres super subordonnés à durée indéterminée s'analyse dorénavant comme un instrument de capitaux propres émis en raison d'une clause devenue discrétionnaire concernant le paiement de dividende et figure au poste « Capital et réserves liées » du bilan consolidé.

3.15 COMPENSATION D'ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe n'opère pas de compensation d'actifs et de passifs financiers au bilan en application des règles de compensation d'IAS 32.

Les actifs et passifs financiers « sous accords de compensation non compensés au bilan » correspondent aux encours d'opérations sous contrats cadres de compensation ou assimilés, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation restrictifs de la norme IAS 32. C'est le cas notamment des dérivés ou d'encours de pensions livrées de gré à gré faisant l'objet de conventions cadres au titre desquelles les critères du règlement net ou la réalisation d'un règlement simultané de l'actif et du passif ne peuvent être démontrés ou bien pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Pour ces instruments, les colonnes « Actifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie » et « Passifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie » comprennent notamment :

- › pour les opérations de pension :
 - › les emprunts ou prêts résultant d'opérations de pensions inverses avec la même contrepartie, ainsi que les titres reçus ou donnés en garantie (pour la juste valeur desdits titres),
 - › les appels de marge sous forme de titres (pour la juste valeur desdits titres) ;
- › pour les opérations de dérivés, les justes valeurs de sens inverse avec la même contrepartie, ainsi que les appels de marge sous forme de titres.

Les appels de marge reçus ou versés en trésorerie figurent dans les colonnes « Appels de marge reçus (cash collateral) » et « Appels de marge versés (cash collateral) ».

3.15.1 ACTIFS FINANCIERS

› Actifs financiers sous accords de compensation non compensés au bilan

(en M€)	30/06/2017				31/12/2016			
	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collatéral)	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collatéral)	Exposition nette
Dérivés	6 122	3 658	2 136	328	7 728	4 578	2 732	417
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	6 122	3 658	2 136	328	7 728	4 578	2 732	417

3.15.2 PASSIFS FINANCIERS

› Passifs financiers sous accords de compensation non compensés au bilan

(en M€)	30/06/2017				31/12/2016			
	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés (cash collatéral)	Exposition nette	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés (cash collatéral)	Exposition nette
Dérivés	9 414	3 658	4 739	1 017	11 339	4 527	5 144	1 668
Opérations de pension								
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	9 414	3 658	4 739	1 017	11 339	4 527	5 144	1 668

NOTE 4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017			1 ^{er} semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Prêts et créances avec la clientèle	1 356	- 299	1 057	1 388	- 172	1 216
Prêts et créances avec les établissements de crédit	36	- 92	- 56	42	- 119	- 77
Opérations de location-financement	9		9	10		10
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		- 798	- 798		- 922	- 922
Instruments dérivés de couverture	643	- 688	- 45	850	- 841	9
Actifs financiers disponibles à la vente	22		22	22		22
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1		1	1		1
Autres produits et charges d'intérêts		- 18	- 18		- 7	- 7
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	2 067	- 1 895	172	2 313	- 2 061	252

4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Les commissions sont enregistrées en fonction du type des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels

(commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêts et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans le poste « Marge d'intérêt ».

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017			1 ^{er} semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie		- 6	- 6		- 1	- 1
Opérations avec la clientèle	91		91	44		44
Prestations de services financiers	6	- 9	- 3	5	- 5	
Vente de produits d'assurance	59		59	60		60
Moyens de paiement				1		1
Opérations sur titres		- 1	- 1		- 1	- 1
Activités de fiducie	4		4	5		5
Opérations sur instruments financiers et dérivés	3	- 2	1	3	- 2	1
Autres commissions	1	- 1		1	- 1	
TOTAL DES COMMISSIONS	164	- 19	145	119	- 10	109

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille couvert globalement et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016 retraité ⁽¹⁾
Résultats sur instruments financiers de transaction	77	22
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾	- 87	- 11
Résultats sur opérations de couverture	4	- 9
› Inefficacité de la couverture de juste valeur	4	- 9
› Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	378	- 1 550
› Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	- 374	1 541
› Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie		
› Inefficacité de la couverture d'investissements nets en devises		
Résultats sur opérations de change		1
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	- 6	3

(1) Les comptes du 30 juin 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée en 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec l'impact suivant :

› gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat : + 6 M€.

Ce poste est notamment impacté au 1^{er} semestre 2017 par l'impact des effets *bi-courbe* + 8,5 M€ et l'impact des deux ESNC CFHL-1 et CFHL-2 pour - 15,6 M€.

4.4 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Ce poste enregistre :

- › les dividendes des titres à revenu variable ;
- › les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des autres actifs financiers non évalués à la juste valeur notamment les prêts et titres assimilés;
- › les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016
Résultats de cession	1	3
Dividendes reçus	9	3
Dépréciation durable des titres à revenu variable		
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	10	6

L'application automatique des indices de pertes de valeur sur titres cotés repris au paragraphe 2.3 n'a pas entraîné de nouvelle dépréciation significative au 1^{er} semestre 2017.

4.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Figurent notamment dans ce poste, les produits et charges liées à l'activité d'assurance, les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ainsi que les produits et charges des opérations de location simple.

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017			1 ^{er} semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des activités d'assurance ⁽¹⁾	57	- 21	36	33	- 13	20
Produits et charges sur activités immobilières						
Produits et charges sur opérations de location	2	- 2		2	- 3	- 1
Produits et charges sur immeubles de placement	3	- 1	2	2	- 1	1
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun	1		1			
Charges refacturées et produits rétrocédés						
Autres produits et charges divers d'exploitation	18	- 7	11	18	- 6	12
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation		- 5	- 5		- 1	- 1
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	19	- 12	7	18	- 7	11
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	81	- 36	45	55	- 24	31

(1) Concernant l'activité sur les prêts viager hypothécaires, les changements de méthodes concernant la prise en compte immédiate en résultat des coûts de mise en place et des droits d'entrée ainsi qu'un affinement de la méthode de calcul de la provision mathématique ont conduit à constater un impact positif en résultat de +15 M€.

4.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016
Charges de personnel	- 144	- 143
Impôts et taxes et contributions réglementaires	- 48	- 51
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	- 83	- 78
Autres frais administratifs	- 131	- 129
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	- 275	- 272

(1) Les impôts et taxes et contributions réglementaires incluent notamment la Taxe de Risque Systémique des Banques (TSB) pour un montant annuel de - 5,3 M€ (contre - 7 M€ en juin 2016) ainsi que les contributions réglementaires comprenant essentiellement la cotisation FRU (Fonds de Résolution Unique) pour un montant annuel de - 23,5 M€ (contre - 19 M€ en juin 2016).

4.7 COÛT DU RISQUE

4.7.1 COÛT DU RISQUE

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations collectives constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance d'établissements de crédit figurent également dans ce poste.

› Coût du risque de la période

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	- 38	- 51
Récupérations sur créances amorties et FGAS	7	12
Perte sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	- 20	- 16
TOTAL DU COÛT DU RISQUE	- 51	- 55

› Coût du risque de la période par nature d'actifs

(en M€)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016
Opérations interbancaires		
Opérations avec la clientèle	- 51	- 54
Autres actifs financiers		- 1
TOTAL DU COÛT DU RISQUE	- 51	- 55

4.7.2 DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT

(en M€)	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres variations	30/06/2017
Actifs financiers disponibles à la vente	1				1
Opérations interbancaires					
Opérations avec la clientèle	1 008	186	- 180	- 8	1 006
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1				1
Autres actifs financiers					
Dépréciations déduites de l'actif	1 010	186	- 180	- 8	1 008
Provisions sur engagements par signature et sur garanties financières données	30	2		1	33
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT	1 040	188	- 180	- 7	1 041

4.7.3 EXPOSITION GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du groupe Crédit Foncier au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir compte de

l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers.

<i>(en M€)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales	1 021	2 401
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (<i>hors titres à revenu variable</i>)	2 055	2 469
Instruments dérivés de couverture	5 684	7 128
Actifs financiers disponibles à la vente (<i>hors titres à revenu variable</i>)	2 162	2 288
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 567	12 150
Prêts et créances avec la clientèle	81 644	84 673
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30	60
Actifs divers liés aux activités d'assurance	86	88
Exposition nette des engagements au bilan	104 249	111 257
Garanties financières données	1 441	1 316
Engagements par signature	5 807	5 925
Provisions pour engagement par signature	- 29	- 28
Exposition nette des engagements au hors-bilan	7 219	7 213
EXPOSITION GLOBALE NETTE AU RISQUE DE CRÉDIT ET AU RISQUE DE CONTREPARTIE	111 468	118 470

4.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

<i>(en M€)</i>	1^{er} semestre 2017	1^{er} semestre 2016 retraité ⁽¹⁾
Impôts courants *	95	- 19
Impôts différés ⁽¹⁾	- 116	- 12
TOTAL DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	- 21	- 31
<i>* Dont provisions litiges, amendes et pénalités</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Les comptes du 30 juin 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée en 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec l'impact suivant :

➤ impôt différé : - 2 M€.

➤ Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>(en M€)</i>	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016 retraité ⁽¹⁾
Résultat net (part du Groupe) ⁽¹⁾	18	39
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	- 1	- 1
Impôt ⁽¹⁾	21	31
Résultat comptable avant impôts et variations de valeur des écarts d'acquisition et avant quote-part dans le résultat des entreprises MEE (A)	39	70
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43 %	34,43 %
Charge (produit) d'impôts théoriques au taux en vigueur en France (A*B)	- 13	- 24
Effet des différences permanentes	- 9	- 10
Impôt à taux réduit et activités exonérées		
Différence de taux d'impôts sur les revenus taxés à l'étranger		
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	- 3	2
Impact report variable	3	
Autres éléments	1	1
Charge ou produit d'impôt comptabilisé	- 21	- 31
TAUX EFFECTIF D'IMPÔTS (CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT RAPPORTÉE AU RÉSULTAT TAXABLE)	53,85 %	44,28 %

(1) Les comptes du 30 juin 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée en 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec les impacts suivants :

- gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat : + 6 M€ ;
- impôts sur le résultat : - 2 M€.

NOTE 5 PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

5.1 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Les principales participations du Groupe mises en équivalence concernent les coentreprises et entreprises associées suivantes :

<i>(en M€)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Sociétés non financières		
Maisons France Confort PI	58	57
GCE Foncier Coinvest	2	2
Euroscribe	1	1
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	61	60

5.2 QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>(en M€)</i>	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016
Sociétés non financières		
Maisons France Confort PI	1	1
GCE Foncier Coinvest		
QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	1	1

NOTE 6 INFORMATION SECTORIELLE

Adossé à BPCE, le groupe Crédit Foncier est un établissement spécialisé dans le financement de l'immobilier en France, proposant aux particuliers et aux entreprises des solutions et des services immobiliers sur mesure dans le cadre d'une approche patrimoniale globale.

En application de la norme IFRS 8 et compte tenu de la matérialité des métiers du groupe Crédit Foncier, les structures d'organisation et de gestion sont axées sur cinq axes dans le cadre du pilotage du Groupe par les organes de gestion et de décision.

■ SECTEUR DES PARTICULIERS

Ce secteur des Particuliers comprend quatre activités principales :

- le financement par l'octroi de crédits immobiliers (sous forme de prêts réglementés ou libres), des primo-accédants ou de l'investissement locatif ;
- des prestations de service et de conseil en immobilier à destination des particuliers et des *Corporates* ;
- la gestion pour le compte de tiers de crédits immobiliers ;
- la valorisation du patrimoine immobilier du Crédit Foncier, *via* des revenus locatifs ou des cessions d'immeubles.

■ SECTEUR OPÉRATEURS PRIVÉS

Ce secteur regroupe les produits et solutions de financement destinés aux professionnels de l'immobilier (promoteurs, investisseurs, entreprises) *via* une offre complète :

- financement long ou court terme sous forme de crédits classiques ou structurés ;
- crédit-bail immobilier ;
- cautionnement et engagement hors-bilan et services bancaires associés (activité de dépôts et placements).

■ SECTEUR OPÉRATEURS PUBLICS

Ce secteur regroupe les produits des opérations de financement des collectivités territoriales françaises et des logements sociaux (HLM, SEM) et aux Partenariats Public-Privé.

■ SECTEUR ACTIVITÉS EN GESTION EXTINCTIVE

Ce secteur regroupe les produits issus du portefeuille international, en gestion extinctive.

■ PÔLE HOLDING

Les produits et charges indirects des activités de support sont réalloués analytiquement aux métiers. Certains éléments, considérés comme hors métier, sont isolés dans ce pôle qui regroupe notamment : les impacts IFRS (bi-curve, CVA/DVA) et la contribution au fond de résolution unique.

(en M€)	Particuliers	Opérateurs privés	Opérateurs publics	Activités en Gestion Extinctive	Holding	Total du 1 ^{er} semestre 2017
Produit net bancaire	288	40	24	12	2	366
Frais de Gestion	- 209	- 18	- 14	- 4	- 33	- 278
Résultat brut d'exploitation	79	22	10	8	- 31	88
<i>Coefficient d'exploitation</i>	72 %	46 %	58 %	29 %	<i>n/a</i>	76 %
Coût du risque	- 63	- 1	13			- 51
Résultat net des entreprises mises en équivalence	1					1
Gains et pertes sur autres actifs	2					2
Résultat courant avant impôts	19	21	23	8	- 31	40
Impôt sur le résultat et impôts différés	- 9	- 5	- 9	- 3	5	- 21
Intérêts des minoritaires		- 1				- 1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	10	15	14	5	- 26	18

n/a : non applicable

(en M€)	Particuliers	Opérateurs privés	Opérateurs publics	Activités en Gestion Extinctive	Holding	30/06/2017
Encours financiers ⁽¹⁾	45 547	4 779	24 122	10 999	3 260	88 707
Autres					28 654	28 654
TOTAL BILAN ACTIF	45 547	4 779	24 122	10 999	31 914	117 361

(1) La ventilation sectorielle des encours s'appuie sur la répartition des engagements donnée dans la partie spécifique du rapport sur la gestion des risques (expositions brutes globales au risque de crédit, IFRS 7).

NOTE 7 ENGAGEMENTS

Le montant communiqué correspond à la valeur nominale de l'engagement donné.

■ ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

<i>(en M€)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés en faveur	5 807	5 925
› des établissements de crédit	43	4
› de la clientèle	5 764	5 921
› Ouvertures de crédit confirmées	5 720	5 868
› Autres engagements	44	53
Engagements de financement reçus	3 286	3 057
› d'établissements de crédit	3 286	3 057

■ ENGAGEMENTS DE GARANTIE

<i>(en M€)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Engagements de garantie donnés	1 441	1 318
› d'ordre des établissements de crédit	5	6
› d'ordre de la clientèle	1 436	1 312
Engagements de garantie reçus	62 709	64 200
› d'établissements de crédit	12 432	11 982
› de la clientèle	50 277	52 218

Les engagements de garantie sont des engagements par signature ainsi que des actifs reçus en garantie tels que des sûretés réelles autres que celles figurant dans la note 8.2 – Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer.

Les « valeurs affectées en garanties » figurent dorénavant dans la note 8.1 – Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés et autres actifs donnés en garantie.

Les « valeurs reçues en garanties » figurent dorénavant dans la note 8.2 – Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer.

NOTE 8 ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS, AUTRES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER

8.1 ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

(en M€)	30/06/2017					
	Prêts de titres « secs »	Pensions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations		Total
	VNC	VNC	VNC	VNC	JV	VNC
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE DONT ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS			11 643			11 643
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			150			150
Actifs financiers disponibles à la vente			58			58
Prêts et créances			11 435			11 435
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS ASSOCIÉS DES ACTIFS FINANCIERS NON INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS			11 057			11 057
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			128			128
Prêts et créances			10 929			10 929

(en M€)	31/12/2016					
	Prêts de titres « secs »	Pensions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations		Total
	VNC	VNC	VNC	VNC	JV	VNC
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE DONT ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS			11 620			11 620
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			157			157
Actifs financiers disponibles à la vente			59			59
Prêts et créances			11 404			11 404
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS ASSOCIÉS DES ACTIFS FINANCIERS NON INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS			11 185			11 185
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			126			126
Prêts et créances			11 059			11 059

Conformément au cadre légal français, les garanties intrinsèques attachées aux émissions d'obligations sécurisées ne sont pas comptabilisées en engagements de garantie donnés. Les obligations sécurisées émises par la Compagnie de Financement Foncier bénéficient d'un privilège légal constitué d'actifs éligibles.

8.1.1 COMMENTAIRES SUR LES ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

MISES EN PENSION ET PRÊTS DE TITRES

Le groupe Crédit Foncier réalise des opérations de mise en pension, ainsi que des prêts de titres.

Selon les termes desdites conventions, le titre peut être cédé de nouveau par le cessionnaire durant la durée de l'opération de pension ou de prêt. Le cessionnaire doit néanmoins le restituer au cédant, à maturité de l'opération. Les flux de trésorerie générés par le titre sont également transmis au cédant.

Le Groupe considère avoir conservé la quasi-totalité des risques et avantages des titres mis en pension ou prêtés. Par conséquent, ces derniers n'ont pas été décomptabilisés. Un financement a été enregistré au passif en cas de mises en pension ou de prêts de titres financés.

CESSIONS DE CRÉANCES

Le groupe Crédit Foncier cède des créances à titre de garantie (articles L. 211-38 ou L. 313-23 et suivants du Code Monétaire et Financier) dans le cadre de refinancement garantis, notamment auprès de sa société mère. Ce type de cession à titre de garantie emporte transfert juridique des droits contractuels, et donc « transfert d'actifs » au sens de l'amendement à IFRS 7. Le Groupe reste néanmoins exposé à la quasi-totalité des risques et avantages, ce qui se traduit par le maintien des créances au bilan.

8.1.2 COMMENTAIRES SUR LES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE MAIS NON TRANSFÉRÉS

Conformément au cadre légal français, les garanties intrinsèques attachées aux émissions d'obligations sécurisées ne sont pas comptabilisées en engagements de garantie donnés. Les obligations sécurisées émises par la Compagnie de Financement Foncier bénéficient d'un privilège légal constitué d'actifs éligibles.

8.1.3 ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER

Le groupe Crédit Foncier n'a pas réalisé à ce jour d'opération significative de *re-use*.

8.2 ACTIFS FINANCIERS INTÉGRALEMENT OU PARTIELLEMENT DÉCOMPTABILISÉS POUR LESQUELS LE GROUPE CONSERVE UNE IMPLICATION CONTINUE

Les actifs financiers transférés intégralement ou partiellement décomptabilisés pour lesquels le Groupe conserve une implication continue comprennent essentiellement les cessions d'actifs à un véhicule de titrisation déconsolidé dans lequel le Groupe aurait un intérêt ou une obligation, sans que ces derniers remettent en cause le transfert de la quasi-totalité des avantages et des risques attachés aux actifs transférés.

Opérations ⁽¹⁾	Année d'origine	Opération déconsolidante	Opération décomptabilisante	Nature des liens	Total actif ⁽²⁾	Total passif ⁽²⁾
Élise	2013	oui	oui	Parts de FCC	25 M€	
CFHL-1	2014	oui	oui	Dérivés de couverture, <i>clean up call, fees,</i> parts résiduelles	51 M€	
CFHL-2	2015	oui	partiellement	Dérivés de couverture, <i>clean up call, fees,</i> parts résiduelles	128 M€	68 M€

(1) Cf. note 9.2.

(2) Valorisation de la part des liens conservés par le Groupe.

NOTE 9 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

9.1 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2017

Le périmètre de consolidation au cours du 1^{er} semestre 2017 n'a pas évolué par rapport à fin décembre 2016.

9.2 OPÉRATIONS DE TITRISATION

OPÉRATIONS DE TITRISATION DÉCONSOLIDANTES RÉALISÉES AVEC DÉCOMPTABILISATION TOTALE OU PARTIELLE

Pour rappel, le Crédit Foncier a conclu deux opérations de titrisations publiques adossées à des prêts immobiliers aux particuliers (Crédit Foncier Home Loans n° 1 en mai 2014 et Crédit Foncier Home Loans n° 2 en août 2015).

Le Crédit Foncier, en tant que gestionnaire des créances, n'a pas la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur la variabilité des rendements. En conséquence, il ne contrôle pas les FCT au sens de la norme IFRS 10 et ces derniers ne sont pas consolidés.

Toutefois, compte tenu des liens conservés avec CFHL-2, les critères permettant de conclure à une décomptabilisation totale des actifs au sens, cette fois, de la norme IAS 39, ne sont pas totalement réunis. En conséquence, l'opération est déconsolidante au sens d'IFRS 10 et partiellement décomptabilisante au sens d'IAS 39.

Les actifs transférés pour CFHL-2 font l'objet d'une comptabilisation dans la mesure de l'implication continue du Crédit Foncier, consistant à maintenir à l'actif la perte maximale associée à chacun des liens résiduels (*swap*, *clean up call*, frais de gestion).

La nature des liens conservés avec les opérations Élise, CFHL-1 et CFHL-2 sont présentées en note 8.2.

9.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2017

Les entités dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif est apprécié au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci.

Pour chacune des entités du périmètre est indiqué le pourcentage de contrôle et d'intérêt. Le pourcentage d'intérêt exprime la part de capital détenue par le Groupe, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre. Le pourcentage d'intérêt permet de déterminer la part du Groupe dans l'actif net de la société détenue.

Sociétés consolidées	Forme juridique	Méthode consolidation	% contrôle	% intérêt
Établissements financiers				
Compagnie de Financement Foncier	SA	Intégration globale	100,00	100,00
SCA Ecu foncier	SCA	Intégration globale	95,00	5,00
Comptoir Financier de Garantie (CFG)	SA	Intégration globale	100,00	100,00
Locindus	SA	Intégration globale	74,82	74,82
SOCFIM	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Banco Primus ⁽¹⁾	SA	Intégration globale	100,00	100,00
Sociétés non financières				
Cofimab	SNC	Intégration globale	99,99	99,99
Crédit Foncier Immobilier	SA	Intégration globale	100,00	100,00
Gramat Balard	SARL	Intégration globale	100,00	99,99
Vauban Mobilisations Garanties (VMG) ⁽²⁾	SA	Intégration globale	100,00	99,99
Vendôme Investissements	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Foncier Participations	SA	Intégration globale	100,00	100,00
Société d'investissement et de Participation Immobilière (SIPARI)	SA	Intégration globale	99,99	99,99
SEREXIM	SAS	Intégration globale	100,00	100,00
Foncière d'Évreux	SA	Intégration globale	100,00	99,99
SOCFIM Participations Immobilières	SNC	Intégration globale	100,00	99,99
Crédit Foncier Expertise	SA	Intégration globale	100,00	100,00
Oxiane	SA	Intégration globale	100,00	74,82
Scribe Bail Logis	SAS	Intégration globale	100,00	74,82
Scribeuro	SAS	Intégration globale	100,00	74,82
Euroscribe ⁽³⁾	SAS	Mise en équivalence	50,00	37,41
GCE Foncier Coinvest ⁽³⁾	SAS	Mise en équivalence	49,00	49,00
Maison France Confort P-I ⁽³⁾	SAS	Mise en équivalence	49,00	24,01

(1) Société implantée au Portugal.

(2) Cette filiale est liquidée en avril 2017. Seul subsiste l'impact de son résultat dans les comptes consolidés au 30 juin 2017.

(3) Co-entreprise.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2017

Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés du groupe Crédit Foncier de France S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

■ 1. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la

conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 de l'annexe qui expose les impacts de l'accord de cession de la filiale Banco Primus qui a été signé post-clôture.

■ 2. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 août 2017

KPMG S.A.

Marie-Christine Jolys

Associé

Xavier de Coninck

Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

Associé

4

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES **105**

Assemblées d'actionnaires	105
Perspectives du Crédit Foncier	105

RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTRÔLE DES COMPTES **106**

TABLE DE CONCORDANCE **107**

Annexe IV du règlement CE n° 809/2004	107
---------------------------------------	-----

TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL ET L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **109**

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier 109

INFORMATIONS GÉNÉRALES

› ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Une Assemblée générale mixte s'est tenue le 4 mai 2017. L'intégralité des résolutions proposées a été approuvée.

› PERSPECTIVES DU CRÉDIT FONCIER

■ ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

La Société n'a enregistré aucun événement récent pouvant, dans une mesure importante, modifier l'évaluation de sa solvabilité.

■ TENDANCES

Depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Société.

Aucune tendance connue, incertitude ou demande ou aucun engagement ou événement n'est raisonnablement susceptible d'influer négativement sensiblement sur les perspectives de la Société.

■ CONTRÔLE

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

■ CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est survenu entre le 31 juillet 2017, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration et la date de dépôt de la présente Actualisation du Document de référence.

RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

■ RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Bruno DELETRÉ, Directeur général du Crédit Foncier

Attestation du Responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés du Crédit Foncier de France pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des Contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente actualisation.

Paris, le 29 août 2017

Le Directeur général

■ RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Christophe TIREL, Responsable Communication Financière & Relations Investisseurs

■ RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

KPMG AUDIT

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

2, avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense

Représenté par Marie-Christine JOLYS

Date de début du premier mandat : 26 avril 2010

Durée du mandat : 6 ans

Date de renouvellement du mandat : 2 mai 2016

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Anik CHAUMARTIN

Durée du mandat : 6 ans

Date de renouvellement du mandat : 10 mai 2012

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

KPMG AUDIT FSI

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

2, avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense

Date de début du mandat : 2 mai 2016

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021

ÉTIENNE BORIS

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Durée du mandat : 6 ans

Date de renouvellement du mandat : 10 mai 2012

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

TABLE DE CONCORDANCE

➤ ANNEXE IV DU RÈGLEMENT CE N° 809/2004

Rubriques	Actualisation du Document de référence 2016 déposée auprès de l'AMF le 29 août 2017	Document de référence 2016 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2017
	Pages	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Personnes responsables des informations	106	281
1.2. Déclaration des personnes responsables	106	281
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1. Identification des Contrôleurs légaux	106	281
2.2. Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	106	281
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
3.1. Informations financières	n.a.	3
3.2. Informations financières historiques pour les périodes intermédiaires	3	n.a.
4. FACTEURS DE RISQUE	32	105 à 154
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1. Histoire et évolution de la Société		4
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur		276
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur		276
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur		276
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur		276
5.1.5. Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	105	277
5.2. Investissements		n.a.
5.2.1. Description des principaux investissements réalisés depuis la date des derniers états financiers	12	n.a.
5.2.2. Renseignements sur les principaux investissements à venir et pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	n.a.	n.a.
5.2.3. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés en 5.2.2.	n.a.	n.a.
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1. Principales activités	15 à 22	17 à 30
6.1.1. Principales catégories de services fournis	2	4 à 6 ; 17
6.1.2. Nouveau produit vendu ou nouvelle activité	n.a.	20
6.2. Principaux marchés	15 à 22	19 à 30
6.3. Position concurrentielle	2	4 à 6 ; 10 ; 13-14 ; 18 ; 20 ; 80-81
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	10	10
7.2. Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du Groupe	10 ; 102	10 ; 18 ; 224 ; 225-226 ; 265-266
8. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
8.1. Déclaration d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	105	277
8.2. Événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	105	22 ; 24 ; 25 ; 30 ; 34 ; 277
9. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	n.a.	n.a.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques	Actualisation du Document de référence 2016 déposée auprès de l'AMF le 29 août 2017	Document de référence 2016 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2017
	Pages	Pages
10. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE		
Nom, adresse et fonction des membres des organes d'administration et de direction et principales activités exercées en dehors de la Société	7 à 9	35 à 57
10.1. Déclaration d'absence de conflits d'intérêts		57
11. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
11.1. Informations sur le Comité de l'audit. Nom des membres et résumé du mandat	8	32 ; 69-70 ; 76-77
11.2. Gouvernement d'entreprise	7 à 9	32 à 78
12. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
12.1. Détention, contrôle	10 ; 12	12
12.2. Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	105	277
13. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS		
13.1. Informations financières historiques	67 à 102	160 à 226 ; 229 à 268
13.2. États financiers annuels		
a) Bilan		160 ; 229-230
b) Compte de Résultat		161 ; 232
c) Tableau des Flux de Trésorerie		164
d) Méthodes comptables et notes explicatives		166 à 226 ; 234 à 268
13.3. Vérification des informations financières historiques annuelles		
13.3.1. Rapport des Contrôleurs légaux		227-228 ; 269
Autres informations du document d'enregistrement vérifiées		68 à 77 ;
13.3.2. par les Contrôleurs légaux		80 à 101
Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états		
13.3.3. financiers vérifiés		n.a.
13.4. Date des dernières informations financières		
13.4.1. Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	Document de référence 2016*	Document de référence 2015
13.5. Informations financières intermédiaires et autres		
13.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états financiers vérifiés		Rapport financier semestriel (visa AMF n° D.16-0168-A01)
13.5.2. Informations financières intermédiaires depuis la fin du dernier exercice		Rapport financier semestriel (visa AMF n° D.16-0168-A01)
13.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	57 ; 58	147-148
13.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	105	277
Déclaration	105	277
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
14.1. Capital social	12	12
14.1.1. Montant du capital souscrit	12	12
14.2. Acte constitutif et statuts		276-277
14.2.1. Registre et objet social		276
15. CONTRATS IMPORTANTS		
Conventions réglementées		270 à 273
16. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS		n.a.
17. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC		
Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement		277

* En application des articles 28 du règlement CE n° 809-2004 et 212-11 du règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence dans le présent document, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent, présentés respectivement aux pages 160 à 226 et 227 à 228 du Document de référence n° D.17-0214 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2017.

TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL ET L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

➤ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212-13 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, LA PRÉSENTE ACTUALISATION COMPREND LES INFORMATIONS DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL MENTIONNÉ À L'ARTICLE L. 451-1-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Éléments constitutifs du rapport financier semestriel au 30 juin 2017	Actualisation du Document de référence 2016
	Pages
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	106
RAPPORT D'ACTIVITÉ	
➤ Principaux événements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice	6 ; 12 à 22 ; 74
➤ Principaux risques et incertitudes	23 à 62
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
➤ Comptes semestriels	67 à 102
➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels	103

Crédit Foncier de France - S.A. au capital 1 331 400 718,80 euros – 542 029 848 RCS Paris
Bureaux et correspondance : 4, quai de Bercy - 94224 Charenton Cedex - Tél. : +33 (0)1 57 44 80 00
Siège Social : 19 rue des Capucines – 75001 Paris
creditfoncier.com



CRÉDIT FONCIER